

Haiti: les chemins de la transition

Étude de l'insécurité humaine et des perspectives de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Robert Muggah



Étude indépendante réalisée par le projet
Small Arms Survey à la demande du DFAE

Droits de reproduction

Imprimé en Suisse par le Small Arms Survey

© Small Arms Survey, Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, Genève 2005

Publiée en octobre 2005

Tous droits de reproduction, même partielle, et de traduction réservés pour tous pays. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée ou transmise, sous aucune forme ou par aucun moyen, sans permission écrite préalable du Small Arms Survey, ou ainsi qu'expressément autorisée par loi, ou en vertu des accords sur les droits reprographiques. Toute question concernant la reproduction en dehors du domaine ci-dessus mentionné doit être adressée au Responsable des Publications du Small Arms Survey, à l'adresse suivante:

Small Arms Survey

Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales
47, Avenue Blanc, CH-1202 Genève, Suisse

Graphisme Optima and Palatino, Richard Jones, Exile: Design & Editorial Services (rmjones@onetel.com)

Cartographie, MAPgrafix

Imprimé sur les presses de l'imprimerie Coprint, Genève, Suisse

ISBN 2-8288-0066-0

ISSN 1661-4445

À propos du Small Arms Survey

Le Small Arms Survey est un programme de recherche indépendant lié au Programme d'Études Stratégiques et de Sécurité Internationales (PSIS) et intégré à l'Institut universitaire de Hautes Études Internationales de Genève (Suisse).

Créé en 1999, il bénéficie du soutien financier du département fédéral des Affaires étrangères suisse et reçoit des subventions des gouvernements du Canada, de la Finlande, de la France, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et du Royaume-Uni. Le Projet est également reconnaissant aux gouvernements d'Australie, de Belgique, du Danemark et de la Nouvelle-Zélande de leurs contributions ponctuelles passées et présentes à des projets. Des appoints de financements lui ont été attribués par le Programme des Nations unies pour le développement, l'Agence des Nations unies pour la recherche sur le désarmement, le Réseau universitaire international de Genève, et le Centre international pour le déminage humanitaire de Genève.

Le Small Arms Survey collabore avec des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales de nombreux pays, dont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Brésil, le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, la Géorgie, l'Inde, Israël, la Jordanie, la Norvège, le Royaume-Uni, le Sri Lanka, la Suède et la Thaïlande.

La série *Occasional Papers* du Small Arms Survey présente des résultats de recherches récentes et détaillées menées par l'équipe du projet et les chercheurs qu'il mandate sur des questions méthodologiques, conceptuelles et de données quantitatives relatives aux armes légères ou publie des études détaillées par pays ou région. Cette série périodique est disponible en version imprimée et sur le site web du Small Arms Survey.

Small Arms Survey, Institut universitaire de Hautes Études Internationales,
47 Avenue Blanc, 1202 Genève Suisse

Tél.: + 41 22 908 5777 Fax.: + 41 22 732 2738

Email: smallarm@hei.unige.ch Site web: <http://www.smallarmssurvey.org>

Série Occasional Papers

- 1 *Re-Armament in Sierra Leone: One Year After the Lomé Peace Agreement*, de Eric G. Berman, décembre 2000
- 2 *Removing Small Arms from Society: A Review of Weapons Collection and Destruction Programmes*, de Sami Faltas, Glenn McDonald, et Camilla Waszink, juillet 2001
- 3 *Legal Controls on Small Arms and Light Weapons in Southeast Asia*, de Katherine Kramer (avec Nonviolence International Southeast Asia), juillet 2001
- 4 *Shining a Light on Small Arms Exports: The Record of State Transparency*, de Maria Haug, Martin Langvandslien, Lora Lumpe, et Nic Marsh (avec NISAT), janvier 2002
- 5 *Stray Bullets: The Impact of Small Arms Misuse in Central America*, de William Godnick, avec Robert Muggah et Camilla Waszink, novembre 2002
- 6 *Politics from the Barrel of a Gun: Small Arms Proliferation and Conflict in the Republic of Georgia*, de Spyros Demetriou, novembre 2002
- 7 *Making Global Public Policy: The Case of Small Arms and Light Weapons*, de Edward Laurance et Rachel Stohl, décembre 2002
- 8 *Small Arms in the Pacific*, by Philip Alpers et Conor Twyford, mars 2003
- 9 *Demand, Stockpiles, and Social Controls: Small Arms in Yemen*, de Derek B. Miller, mai 2003
- 10 *Beyond the Kalashnikov: Small Arms Production, Exports, and Stockpiles in the Russian Federation*, de Maxim Pyadushkin, avec Maria Haug et Anna Matveeva, août 2003
- 11 *In the Shadow of a Cease-fire: The Impacts of Small Arms Availability and Misuse in Sri Lanka*, de Chris Smith, octobre 2003
- 12 *Kyrgyzstan: A Small Arms Anomaly in Central Asia?*, de S. Neil MacFarlane et Stina Torjesen, février 2004
- 13 *Small Arms and Light Weapons Production in Eastern, Central, and Southeast Europe*, de Yudit Kiss, octobre 2004, ISBN 2-8288-0057-1
- 14 *Securing Haiti's Transition: Reviewing Human Insecurity and the Prospects for Disarmament, Demobilization, and Reintegration / Haïti, les chemins de la transition. Restaurer la sécurité humaine et promouvoir le DDR*, de Robert Muggah, octobre 2005, ISBN 2-8288-0066-0
- 15 *Silencing Guns: Local Perspectives on Small Arms and Armed Violence in Rural South Pacific Islands Communities*, Emile Lebrun et Robert Muggah (ed.), juin 2005, ISBN 2-8288-0064-4

Série Special Reports

- 1 *Humanitarianism Under Threat: The Humanitarian Impact of Small Arms and Light Weapons*, de Robert Muggah et Eric G. Berman, mandaté par le Reference Groupe on Small Arms, juillet 2001
- 2 *Small Arms Availability, Trade and Impacts in the Republic of Congo*, de Spyros Demetriou, Robert Muggah et Ian Biddle, mandaté par l'OIM et le PNUD avril 2002
- 3 *Kosovo and the Gun: A Baseline Assessment of Small Arms and Light Weapons in Kosovo*, de Anna Khakee et Nicolas Florquin, mandaté par le PNUD, juin 2003
- 4 *A Fragile Peace: Guns and Security in Post-conflict Macedonia*, de Suzette R. Grillot, Wolf-Christian Paes, Hans Risser, et Shelly O. Stoneman, mandaté par le PNUD et copublié par BICC, SEESAC et le Small Arms Survey, juin 2004, ISBN 2-8288-0056-3
- 5 *Gun-running in Papua New Guinea: From Arrows to Assault Weapons in the Southern Highlands*, de Philip Alpers, juin 2005, ISBN 2-8288-0062-8

Série Ouvrages

Armed and Aimless: Armed Groups, Guns and Human Security in the ECOWAS Region, édité par Nicolas Florquin et Eric G. Berman, mai 2005, ISBN 2-8288-0063-6

Table des matières

L'auteur	ix
Remerciements	x
Abréviations	xiii
Prologue	xvi
Préface créole	xviii
Résumé	xx
Résultats	xxii
Recommandations	xxvii
I. Contexte	1
II. Les groupes armés et leurs armes	4
III. Le commerce et le trafic des armes	10
IV. Maintien de l'ordre, administration pénitentiaire et rôle de l'armée	17
V. Les effets de la violence armée et de l'insécurité	22
Mortalité et blessures	22
Les perceptions de l'insécurité	30
Politique militarisée	31
VI. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans la pratique: 1994–2005	34
Mise en œuvre des normes applicables au désarmement	44
VII. Conclusions	48

Annexe 1. Typologie des éléments armés en Haïti	52
Annexe 2. Priorités sectorielles en Haïti	55
Annexe 3. Transferts d'armes des États-Unis vers Haïti enregistrés entre 1991 et 2005	57
Annexe 4. Armes récupérées (et détruites) par la FMI entre mars et juin 2004	58
Annexe 5. Armes récupérées (et détruites) par la MINUSTAH entre juin et octobre 2004	64
Annexe 6. Population carcérale au 30 septembre 2004	69
Notes	70
Références bibliographiques	87

Cartes, encadrés et figures

Carte: Haïti

Encadré 1: Coût médical direct des blessures par armes à feu

Tableau 1: Groupes armés et armes en circulation (janvier 2005)

Tableau 2: Exemple d'indications de transferts d'armes légères vers Haïti (1990–2005)

Tableau 3: Profil des blessures par armes à feu enregistrées à Port-au-Prince (2003–04)

Tableau 4: Opérations enregistrées de collecte d'armes (1995–2004)

Tableau 5: Rachat d'armes par les États-Unis (1994–95)

Tableau 6: Démobilisation des FADH (1994–96)

Tableau 7: Centres de démobilisation des FADH (1994–96)

Tableau 8: Collectes d'armes par la FMI et la MINUSTAH (mars–octobre 2004)

Tableau 9: Analyse des armes collectées par la FMI et la MINUSTAH (mars–octobre 2004)

Figure 1: Exemple de transferts présumés d'armes légères des États-Unis vers Haïti (1991–2005)

Figure 2: Blessures par armes à feu selon les professions (2003–04)

L'auteur

Robert Muggah est rattaché au projet Small Arms Survey de l'Institut International de Hautes Études Internationales de Genève (Suisse). Il supervise la conception, la mise en œuvre et la gestion de projets de recherche de grande envergure dans une trentaine de pays. Il est également *Professional Fellow* du Social Science Research Council basé (États-Unis) et doctorant à l'Université d'Oxford.

Après avoir étudié l'économie du développement au *Institute for Development Studies* (Sussex) et à l'Université d'Oxford, il s'est spécialisé dans les questions de reconstruction postconflit. Ses recherches actuelles se concentrent sur l'économie politique, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), des programmes de collectes et de destructions d'armes, et des programmes de réinstallation des populations déplacées.

Il a travaillé dans de nombreux pays sortant de conflits armés, dont le Burundi, la Colombie, le Congo-Brazzaville, la République Démocratique du Congo, Haïti, l'Indonésie, le Népal, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Philippines, les îles Salomon, le Sri Lanka, le Soudan et l'Ouganda. Ses travaux ont été effectués sous l'égide de la Banque Mondiale, de la Commission européenne, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR), de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), et d'autres donateurs bilatéraux. Ses articles sont parus dans la presse grand public et des publications universitaires. 📄

Remerciements

Cette étude a été réalisée avec le soutien administratif du projet Small Arms Survey de Genève. Le Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) de Suisse a fourni le soutien institutionnel et financier. Cette recherche a été menée sur une période de plusieurs mois, à la fin de l'année 2004 et au début de l'année 2005. Je tiens à remercier tout spécialement Tania Inowlocki, qui a coordonné la publication; Alex Potter, qui a révisé le rapport; Richard Jones qui a créé le graphisme et la maquette ; Anne-Marie Meid et Pierre Reynes, qui ont traduit la première édition anglaise en français; Jasmine Champenois, qui a traduit les mises à jour de la seconde édition anglaise en français; et le service de traduction du DFAE qui a révisé les deux éditions en français.

Cette étude aurait été impossible sans le soutien enthousiaste des représentants de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), du PNUD et du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DPKO). Les inlassables apports de Desmond Molloy (chef de la section DDR, MINUSTAH), d'Eric Calpas (DDR, MINUSTAH), de Chris O'Donnell (DDR, MINUSTAH), de Jacques Juvigny (DDR, PNUD), de Bjoern Ronevaer (ancien Représentant résident adjoint, PNUD), de Maurice Dewulf (actuel Représentant résident adjoint, PNUD), de Moncef Ghrib (PNUD), d'Adama Guindo (Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et coordonnateur résident), d'Éric Mouillefarine (MINUSTAH, affaires civiles), de Spyros Demetriou (DDR, PNUD), de Luc Lafrinière (DDR, PNUD) ont été extrêmement précieux.

Nous avons également bénéficié d'apports indirects de Jeremy Haslam (OIM), de Kelvin Ong (DPKO), du Colonel Kerry (MINUSTAH) et du Colonel Hurley (MINUSTAH). Nos réunions avec des membres de la CIVPOL des Nations Unies, en particulier David Beer (Commissaire CIVPOL), Akkaya Abdullah (agent de liaison DDR), Javier Hernandez (MINUSTAH, affaires civiles), Béatrice Munoz Girardengo (assistante administrative de la section DDR), Christian Bordachar (agent de liaison DDR) et nombre de leurs collègues nous ont aussi

beaucoup aidé à comprendre à quel point il est difficile de fournir une assistance militaire et policière en Haïti dans les conditions actuelles.

L'auteur a également rencontré des diplomates et des agents consulaires à Port-au-Prince, ainsi qu'à Berne, à New York et à Ottawa. Le constant appui technique fourni par Stefano Vescovi et Heidi Grau de la Direction politique du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse (DFAE) ainsi que d'Adriano Kùpfer et Giancarlo de Picciotto de la Direction du développement et de la coopération (DDC) a été très utile. Le résultat final de ce rapport est le fruit des efforts que consacrent ces personnes et organismes à soutenir une bonne transition en Haïti. Par ailleurs, nous sommes très reconnaissants au Consulat général de Suisse à Port-au-Prince, et en particulier à Jacqueline Flambert et à Markus Probst, de leur généreuse hospitalité. Nous avons en outre eu de féconds échanges sur la dynamique du commerce des armes et ses effets avec des fonctionnaires des ambassades des États-Unis et du Canada—parmi lesquels Kim Girtel et des représentants en visite de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) comme Marla Zapach—de l'ambassade de France (dont Éric Bosque et Daniel du Chemin), de l'ambassade du Mexique et de nombreuses autres personnes qui ont préféré garder l'anonymat.

Le point de vue des Haïtiens a été largement sollicité, mais n'est que très imparfaitement reflété dans la présente étude. C'est une lacune regrettable, malheureusement commune à de nombreux rapports sur les événements en Haïti. Les conditions de sécurité précaires qui régnaient sur place entre octobre 2004 et février 2005 ont restreint les possibilités de déplacement en dehors de Port-au-Prince. Bien que l'auteur ait voyagé en dehors de la capitale lors de précédentes visites, ces contraintes ont limité la portée de son rapport. Nous tenons à remercier les docteurs Nicola et Alvarez de l'Hôpital général de Port-au-Prince, le colonel Atoriste (président de la Table sectorielle sur la sécurité, la police et le DDR), Louise Mercelin Daniel, les directeurs de l'hôpital privé du Canapé Vert de Port-au-Prince, les nombreux jeunes bénéficiant du projet de réintégration que parraine le PNUD à Carrefour-Feuille, ainsi que de nombreux membres courageux d'organisations haïtiennes de défense des droits humains et d'organisations de femmes, qui ont choisi de garder l'anonymat. De précieux commentaires ont également été communiqués au DFAE par des

représentants de la société civile haïtienne en visite à Lausanne en novembre 2004, dont Inette Durandis (Conseil national du financement populaire), Rosanie Moise (Veterimed), Jocelyne Colas (Justice et Paix), Lenz Jean-François (Institut culturel Karl Lévêque) et Jean Jérôme Charles (Groupe d'Appui au Développement Rural). Nous avons préparé ce rapport en pensant à ces Haïtiennes et à ces Haïtiens, et à tous ceux qui souffrent quotidiennement de la violence armée dans un silence forcé.

Enfin, nous souhaitons rendre hommage à l'aide bénévole de nombreux expatriés et spécialistes d'Haïti dont les remarques ont été très utiles à notre travail. Que soient remerciés ici Anne Fuller, Claire Liz Zaug, Charles Arthur, Chris Kovats-Bernat, et Anthonw Fenton de leurs commentaires précieux à divers stades de la préparation du présent rapport. Anne McConnell a préparé la préface en créole haïtien. D'autres contributions significatives ont été apportées par Liz Cullity et Frank Skrzyerbak de l'Organisation des États américains (OAE), Pierre Despaigne et Reginald Boulet, Felipe Donoso (chef de mission, Comité International de la Croix-Rouge), Rachel Stohl (Center for Defence Information), Nic Marsh (Initiative Norvégienne sur les transferts d'armes, NISAT), Ed Laurence (Monterey Institute for International Studies), Ruxandra Stoicescu et James Bevan (Small Arms Survey), Henry Muggah (McMaster University / CIDA), Rubem Cesar Fernandes (Viva Rio), Juliana Ruhfus (consultante indépendante), ainsi que les membres suisses très dévoués de la Plate-Forme Haïti de Suisse (PFHS). Comme dans tous les rapports d'étude de cette nature, les erreurs ou incohérences n'engagent que la responsabilité de l'auteur. 📄

Abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
ATF	Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives (US)
BIAD	Banque interaméricaine de développement
BPST	Bureau de la police scientifique et technique
BRJ	Bureau de renseignements judiciaires
CARICOM	Communauté du bassin des Caraïbes
CCI	Cadre de coopération intérimaire
CEP	Conseil électoral provisoire
CIA	Central Intelligence Agency (US)
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIDA	Voir ACDI
CPS	Communauté du Pacifique
CIVPOL	Police civile des Nations Unies
DCPA	Direction centrale de la police administrative
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DFAE	Département fédéral des Affaires étrangères
DIA	Defence Intelligence Agency (US)
DPKO	Département des opérations de maintien de la paix (ONU)
DRP	Programme de démobilisation et réintégration
EU	Voir UE
FADH	Forces armées d'Haïti
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMF	Foreign Military Financing (US)
FMI	Fonds monétaire international
FMI	Force multinationale intérimaire
FRAPH	Front révolutionnaire armé pour le progrès d'Haïti
FRG	Front de résistance des Gonaïves
GAO	General Accounting Office (US)

GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit	PNH	Police nationale haïtienne
ICRC	Voir CICR	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ICITAP	Programme international d'assistance à la formation aux enquêtes pénales	RSS	Réforme du secteur de la sécurité
IMET	International Military Education and Training	RSSG	Représentant spécial du secrétaire général
IPSF	Interim Public Safety Force	TPTC	Ministère des Travaux publics, transports et communication
IRI	International Republic Institute	UE	Union européenne
ITAR	International Traffic in Arms Regulations	UN	Voir ONU
MICIVIH	Mission Internationale Civile en Haïti	UNDP	Voir PNUD
MIIS	Monterey Institute of International Studies	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
MINUSTAH	Mission de Stabilisation des Nations Unies en Haïti	UNGA	Assemblée générale des Nations Unies
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
MIS	management information system	UNMIH	Voir MINUAH
MSF	Médecins sans frontières (Doctors without Borders)	UNSC	Conseil de sécurité des Nations Unies
NCHR	Coalition Nationale pour les Droits des Haïtiens	USAID	United States Agency for International Development (US)
CND	Comité national de désarmement	USMC	United States Marine Corps (US)
NISAT	Norwegian Initiative on Small Arms Transfers	USPGN	Unité de sécurité présidentielle
OCHA	Bureau de la coordination des Affaires humanitaires		
OAE	Organisation des États américains		
OAS	Voir OAE		
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations		
OIT	Organisation Internationale du Travail		
OMS	Organisation Mondiale de la Santé		
ONU	Organisation des Nations Unies		
ONU Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains		
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA		
OP	organisations populaires		
ORS	Opportunity and Referral Service		
OSCE	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe		
OTI	Office of Transition Initiatives, Bureau des initiatives de transition (US)		
PAM	Programme alimentaire mondial		
PFHS	Plate-forme Haïti de Suisse		

Prologue

Haïti est confronté à une situation qui s'apparente à la guérilla urbaine, et la communauté internationale ne parvient pas à assurer sa transition. Alors que le pays se prépare aux élections initialement prévues pour novembre 2005, la situation sur le terrain continue de se dégrader. En dépit des demandes pressantes d'amélioration de la sécurité de la part de hauts représentants des gouvernements donateurs, les massacres et les enlèvements se sont considérablement aggravés en 2005 par rapport aux années précédentes. Les clans et les membres des anciennes Forces armées d'Haïti (FADH) restent solidement armés, particulièrement dans les quartiers pauvres de Port-Au-Prince tels que Cité Soleil, Bel Air et La Saline. Plusieurs soldats de la paix de l'ONU ont été tués et blessés depuis que la MINUSTAH a été déployée dans le pays à la mi-2004. Environ 80% des 1,085 milliards de dollars promis par les États-Unis à la mi-2004 n'ont pas été versés, surtout du fait de l'insécurité. De plus, à la suite de l'assassinat du Consul honoraire de France en juin 2005 et des attaques et enlèvements répétés d'étrangers, les États-Unis, le Canada, la France, et la Grande-Bretagne ont déconseillé le pays aux voyageurs et évacué tout le personnel non essentiel sur place.

Afin d'imposer la sécurité sur le terrain en vue des élections, le Conseil de sécurité des Nations Unies a prolongé le mandat de la MINUSTAH jusqu'à février 2006 (résolution 1608). Bien que plus de 6 200 soldats de la paix et 1 400 policiers internationaux soient déjà sur place, le Conseil de sécurité a récemment réclamé une augmentation d'effectif de 7 500 soldats et presque 1 900 agents civils. Le mandat renforcé demande un rôle plus musclé des soldats de la paix et transfère la responsabilité du maintien de l'ordre aux forces de l'ONU plutôt qu'à la Police nationale haïtienne (PNH). Le Programme national pour le Désarmement, la Démobilisation, et la Réintégration (DDR), officiellement lancé en mai 2005, devrait commencer maintenant à produire des résultats.

Sorti en avril 2005, la première édition du n° 14 de la série *Occasional Paper* a engendré un vif débat dans diverses enceintes politiques. Les récents événe-

ments sur le terrain ont rendu nécessaire une mise à jour : depuis la publication du rapport, la sécurité à Port-au-Prince et dans d'autres régions s'est fortement dégradée. Cela peut s'expliquer par les évactions récentes de centaines de trafiquants de drogue, de criminels notoires, et d'anciens membres de la FADH, de la PNH et de clans pro-Lavalas incarcérés à la Prison nationale. D'autre part, la neutralisation en avril 2005 des chefs des ex-FADH et des gangs pro-Lavalas, dont Rémissainthe Ravix et René Jean Anthony (alias Gren Sonnen) a ouvert un nouvel espace au DDR, mais également entraîné un épisode de violences sans précédent à l'encontre des Haïtiens et des étrangers. Il faut aussi souligner que l'ONU elle-même faillit à son devoir d'assurer la sécurité. À certaines occasions, elle a involontairement utilisé la force de manière excessive—en partie poussée par des pressions internationales et haïtiennes en faveur d'une intervention plus musclée. Malgré la démission du ministre de la Justice et l'arrestation des membres de la PNH liés aux enlèvements, la transition en Haïti continue de buter sur la corruption rampante au sein du gouvernement intérimaire. ▀

Préface créole

Ayiti oblije fe fas a de gro kokenn pwoblem pou remet sekirite pesonel ak stabilite nasyonal nan peyi-a. Kominote entenasyon an sanm ak Misyon l'ONU voye pou mete l'od nan peyi d'Ayiti (swa MINUSTAH) reisi anpeche ke sitiyasyon-a, viz a vi sekirite pesonel, pa pi red nan yon premie tan, malgre instans ak frekans violans kont moun, ansamn ak pwoblem zam ki rive men rote nan ane 2004. Men toujou gen anpil konfuzion nan futu rol kap joue ansyen Arme d'Ayiti (FADH) ensi ke pou rive konvenk oganizasyon popile, gang arme, gwoup kriminel, konpani sekirite prive ansanm ak individu kap pote zam, pou yo depoze zam yo e kite sa. Dat gouveman provizwa bay pou sa fet an ane 2004 gen tan pase san anyen pa fet. An memn tan menm gwoup sa yo ap pran fos e ap etabli kontak nan tout peyi a. L'eta pa gen ni lejitimite ni otorite nan zie pwop pep li.

Peyi a bezwen jwenn yon moyen pou lanse, de fason serie pou tout bon vre, yon pwogram de dezarmeman, demobilizasyon ak re-entegrasyon (DDR). San yon demilitarizasyon tout bon vre de gwoup arme, asistans umanite ak pwogram devlopman kontinue ap an dange. Sek visie sa-a nan peyi d'Ayiti ap kontinue. Komisyon enter-Ameriken sou dwa de l'om de l'OEA anonse, 'dapre sa nou we gwoup arme kontrole sekirite nan zon kle aksyon kap pase nan peyi-a e kote l'Eta pa bay ase proteksyon pou moun ki viv la.' Eleksyon prezidansiel ansanm ak eleksyon palemante gen pou fet 13 novanm 2005, pou nou rive etabli enstitisyon demokratik tout bon vre pral gen yon konpwomi pou tet politik tet chage kap vin pi grav si pwogram DDR la pa fet de fason a se ke pep la ladan.

Malgre yon supo jeneral pou Kad Ko-operasyon Proviswa (swa CCI) pou asire reform politik, rehabilizasyon, ansanm ak rekonstriksyon ekonomik, gouveman provizwa ak MINUSTAH pa we bagay menm jan. Konsey de Sekirite l'ONU, bay MINUSTAH yon manda ki oblije yo bay supo a reform konstitisyonel e reform politik, yo gen pou yo bay fos a gouvemanans peyi-a, pou asiste nan mentyen sekirite ak lod piblik. Yo gen manda pou bay supo a gouveman

provizwa ansanm ak sosyete sivil pou yo promouvwa e respekte dwa de l'om, e ki mande yo tou asiste nan reform la polis ak sekte jidisyè. Tout pati politik ensi ke anpil nan reprezantan sosyete sivil ayisien, rekonet ke dezarmeman se yon priorite men jouk jounen jodi Gouveman Provizwa-a ansanm ak Polis Nasyonal d'Ayiti gen le pa prese pou pran inisyativ pou bagay yo mache.

Kominote entenasyon bay enpresyon yo ta vle bay supo a CCI—yo promet 1,085 bilyon dola US nan yon rankont kote oganizasyon ki kab bay kob ki fet an out 2004. Aloske operasyon solda MINUSTAH ki pou kenbe l'od ansanm ak misyon sivil la ale tro dousman premie sis mwa nan peyi -a, yo rive jwenn fos debu 2005 e manda-a renouvle pou jouk jwen 2005, sa pa supran peson. Menm avek sa, l'ONU ap travail tre dousman pou reisi ko-odone aktivite yo. Mank de sekirite kontinie ap rann sitiyasyon-a difisil pou yo deplase nan peyi-a ansanm ak fe investisman: Pi plis ONG ap travay nan yon sitiyasyon kote nenpot bagay ka pase e se tout tan y'ap evakue zon sa yo. Tandis ke investisman nan sekirite oblije pou Ayiti reprann, realite jouk jounen jodi se ke sevis piblik ansanm ak ekonomi peyi-a tet an ba.

Rapo sa-a bay yon l'ide de kriz sekirite ki bare peyi d'Ayiti kounye-la-a. Se Depatman Zafe Etranje la Swis (DFAE) ki mande yo fe rapo sa-a, enfomasyon yo jwenn demontre e konsantre sutou sou: konsekans violans kap fet sou pep la ki vin pi red chak jou, aktivite ak repatisyon de gang arme ensi ke trafik zam an Ayiti, eksperyans resant pwogram dezarmeman, demobilizasyon ak re-entegrasyon ansanm ak reform sekte sekirite. Rapo sa-a pa reprezante pwen de vu ni entansyon DFAE. An aksantuan grande ak magnitud disponibilite zam e move uzaj yo nan peyi-a ansanm ak difikilte ki ale avek sa, swa pwoblem pou entreprann asistans humanite ak devlopman nomal, rapo sa-a mande pou nou konsantre sou yon pwogram DDR ansanm ak reform sekte sekirite pou bay Ayiti yon tranzisyon lape. 🇸🇰

Résumé

La restauration de la sécurité humaine et de la stabilité nationale se heurte en Haïti à des obstacles colossaux. Alors que la violence armée a continué de s'intensifier depuis le début de l'année 2004, la communauté internationale et la Mission de Stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) ont fourni une plate-forme permettant d'envisager la diminution des principales menaces pesant sur la sécurité humaine. Néanmoins, des doutes persistent en ce qui concerne le rôle futur des ex-Forces armées d'Haïti (FADH) ainsi que sur les possibilités d'amener les organisations populaires (OP), les bandes armées, les groupes criminels, les sociétés de sécurité privées et les particuliers armés à déposer les armes. Un délai de remise des armes fixé par le gouvernement de transition en 2004 n'a finalement pas été définitif. Ces mêmes groupes en ont profité pour consolider dans le même temps leur pouvoir et leurs réseaux dans tout le pays. L'État n'est parvenu à imposer ni sa légitimité ni son autorité aux yeux du peuple.

Le pays a besoin de toute urgence d'un mouvement de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) durable et effectif. Sans la démilitarisation des groupes armés, l'assistance humanitaire et le développement resteront menacés, et le cercle vicieux se poursuivra en Haïti. La Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA) a récemment observé que des groupes armés semblent contrôler la sécurité dans d'importantes parties du pays, où l'État ne protège pas efficacement les populations. Compte tenu des élections présidentielles et générales prévues dans un proche avenir, la surenchère politique et les représailles qu'elle inspire risquent fort de compromettre la mise en place d'institutions démocratiques authentiques si l'effort de DDR n'est pas ajusté à la réalité telle qu'elle se présente sur le terrain.

Malgré l'ample soutien que suscite le Cadre de coopérations intérimaire (CCI) visant à la réforme du système politique, à la réhabilitation et à la reconstruction économique, les relations sont difficiles entre le nouveau gouvernement

de transition et la MINUSTAH¹. Cette dernière a été chargée par le Conseil de sécurité des Nations unies de soutenir les réformes constitutionnelles et politiques, la bonne gouvernance et le développement, et de contribuer à maintenir la sécurité et l'ordre public. Elle a aussi pour mandat d'aider le gouvernement de transition et la société civile à promouvoir les droits humains et à les respecter, ainsi que de soutenir la réforme et la consolidation institutionnelle de la police, de l'appareil judiciaire et du DDR. Toutes les parties impliquées, ainsi que de nombreux représentants de la société civile haïtienne, considèrent le désarmement comme une priorité, mais le gouvernement de transition et la police nationale haïtienne n'ont guère montré jusqu'à présent d'empressement à faire avancer le processus.

La communauté internationale paraît disposée à soutenir prudemment le CCI : 1,085 milliard de dollars ont été promis à une conférence des donateurs, en août 2004². Si les opérations civiles et de maintien de la paix de la MINUSTAH ont été lentes à démarrer pendant les six premiers mois, la mission a accru ses capacités opérationnelles au milieu de l'année 2005. Son mandat a été renouvelé jusqu'au mois de février 2006, comme on s'y attendait. Même dans ces conditions, les agences des Nations Unies ne commencent que graduellement à coordonner leurs activités. Plusieurs membres du personnel de la MINUSTAH ont été tués dans les six derniers mois.³ L'insécurité omniprésente reste un obstacle à la mobilité et à l'investissement: la plupart des ONG opèrent dans un environnement extrêmement volatile et sont régulièrement évacuées des zones affectées. Alors qu'il serait indispensable d'investir dans la sécurité pour obtenir une reprise durable, les services publics et l'économie sont toujours en ruine.

Le présent rapport donne un aperçu général de la crise de la sécurité humaine à laquelle est confrontée Haïti. Il a été préparé à la demande du département suisse des Affaires étrangères (DFAE); ses résultats ont valeur d'illustration et portent principalement sur les effets de l'escalade de la violence armée sur la population civile, la répartition et la dynamique des bandes armées, le commerce des armes en Haïti et les expériences relativement récentes de DDR et de réforme du secteur de la sécurité. Il ne reflète en rien les vues ni les intentions du DFAE. En insistant sur le volume considérable d'armes disponibles et l'ampleur des abus auxquels elles donnent lieu dans le pays, et en soulignant les difficultés

que rencontrent l'aide humanitaire conventionnelle et l'aide au développement, il invite à un effort concerté de DDR et de réforme du secteur de la sécurité. Cela pour aider Haïti à négocier sa transition.

Résultats

Environ 1,600 personnes sont mortes de mort violente depuis le départ du Président Jean-Bertrand Aristide en février 2004, et la violence armée risque de s'accroître à la veille des élections. La consultation de la presse et des rapports et témoignages recueillis par des organisations de droits de l'homme ainsi que celle des données collectées par le Comité international de la Croix-Rouge, les morgues et les hôpitaux privés sur les patients non hospitalisés révèlent que près de 900 personnes ont été tuées entre février et mars 2004 et au moins 700 mortellement blessés entre septembre 2004 et juin 2005. Sur la même période, on estime à un nombre au moins de trois à quatre fois supérieur le nombre de personnes ayant subi des blessures non mortelles d'armes à feu. Selon une étude qualitative portant sur un échantillon de données d'un hôpital privé, les groupes les plus fréquemment blessés par arme à feu sont les jeunes (4–30 ans) suivis par la police, les hommes d'affaires et le personnel de sociétés de sécurité privées. On observe en outre au cours de la période une transformation qualitative du type de blessures infligées: à mesure que la violence s'intensifiait, les blessures aux membres ont été supplantées par les blessures à la poitrine et au crâne. Il est vraisemblable que la violence armée empirera à la fin de l'année 2005, à moins que le gouvernement de transition et la MINUSTAH ne déploient une action concertée plus énergique pour mettre un frein aux activités des éléments armés et pour négocier une solution politique à cette crise persistante.

La violence armée ne se traduit par que par des blessures corporelles, elle compromet également la sécurité humaine de la population civile. Les attaques à main armée, la piraterie routière, les viols, les demandes de rançon, les enlèvements et le harcèlement sont également monnaie courante. Ces persécutions ont toute une série d'effets mesurables sur la mobilité de la population civile et ses moyens d'existence, sur l'accès aux marchés et aux services publics, les prix des marchandises et des services, ainsi que sur l'investissement d'origine nationale

comme étrangère. La longue tradition de recours à l'activisme politique militarisé et à la justice rétributive compromet d'ores et déjà la liberté et l'honnêteté des élections municipales et présidentielles qui doivent bientôt se tenir.

Les actions humanitaires et de développement butent régulièrement sur la violence armée. Les zones périphériques de Port-au-Prince (comme Cité Soleil, Bel Air, etc.) et de nombreuses régions au nord et au sud sont souvent rendues inaccessibles par la menace que posent les éléments armés. Les ports et les voies de circulation sont peu sûrs et échappent fréquemment au contrôle de l'État. Les convois sont régulièrement attaqués, les personnes qui les composent agressées, voire tuées. L'anarchie généralisée dans l'ensemble du pays empêche d'investir convenablement dans l'infrastructure matérielle et sociale, et freine surtout la croissance commerciale. L'aide conventionnelle et les activités de développement sont ainsi entravées par les difficultés d'accès et la précarité de la sécurité, ce qui prive des centaines de milliers de civils de bien-être et de moyens d'existence, tout particulièrement ceux vivant dans les régions touchées violemment par les inondations saisonnières (mai–novembre). Près de 3 000 Haïtiens ont péri dans les inondations et les glissements de terrain provoqués par le cyclone Jeanne en septembre 2004. Le personnel humanitaire ne cesse de signaler que l'insécurité—particulièrement les attaques et le harcèlement à l'arme à feu—demeure l'obstacle majeur au déploiement de l'aide. UNICEF, par exemple, a signalé les multiples négociations qui ont été nécessaires à la distribution de biens de première nécessité.

La sécurité humaine et la sécurité nationale sont compromises par de très nombreux groupes armés non étatiques opérant dans l'ensemble du pays. On compte au moins une douzaine de catégories distinctes de groupes armés possédant des quantités variables d'armes légères de différents calibres: organisations populaires (OP), *baz armés*, zenglendos, anciens membres des FADH, anciens paramilitaires (du FRAPH), anciens membres de la garde présidentielle, prisonniers évadés, groupes criminels organisés, milices d'autodéfense, sociétés de sécurité privées, particuliers et membres de la classe politique. Chacun de ces groupes puise dans un riche vivier de soutiens locaux. Les alliances entre groupes sont instables, et les motivations complexes reflètent un mélange d'attitudes prédatrices et protectrices—elles-mêmes fortement liées à des intérêts

locaux. De plus, nombre de ces groupes ont consolidé leur assise entre février et décembre 2004.

Ces groupes armés sont enchâssés dans les communautés et bénéficient d'un solide soutien local. De nombreux membres des communautés de résidents ainsi que beaucoup des groupes militaires et criminels qui entretiennent l'insécurité sont solidement armés. Les élites civiles et des segments des communautés plus pauvres détiennent d'importantes quantités d'armes—même si c'est pour des raisons très différentes souvent. Des éminences grises locales—fréquemment liées à des groupes armés au sein de communautés plus pauvres—n'hésitent pas à recourir à la violence armée pour défendre leurs intérêts. Le monopole local de la violence est devenu un signe de vrai pouvoir. Les stratégies de lutte contre la violence armée et d'élimination permanente des armes dans la société devront donc adopter une approche localement adaptée à la dynamique politique, sociale et économique de communautés spécifiques, ce qui nécessitera de méticuleuses négociations avec les pouvoirs occultes, les personnalités religieuses et les chefs politico-militaires, ainsi que le recours à des incitations différenciées.

Les groupes armés non étatiques possèdent moins d'armes que les forces armées et internationales. Une première estimation donne à penser que les groupes armés non étatiques (dont les sociétés de sécurité privées) posséderaient jusqu'à 13,000 armes légères de calibres divers, en majorité des armes semi-automatiques (comme M16, M14, PMK, Uzi) et des pistolets (0,38, 0,45 et autres). Les armes de fabrication industrielle sont surtout détenues par les chefs des divers groupes armés, la plupart des hommes eux-mêmes possédant des armes artisanales ou "créoles". Le désarmement limité organisé depuis les années 90 a laissé un volume considérable d'armes aux mains de ces groupes. Quant aux membres de forces de sécurité étatiques ou anciennement étatiques, dont la MINUSTAH et les membres démobilisés de la FADH, elles n'auraient probablement pas plus de 27 000 armes. Malgré ce nombre relativement élevé d'armes à feu prétendument sous le contrôle de "l'État", des armes supplémentaires continueraient d'être souvent réclamées.

Les civils détiennent une part très importante des armes en Haïti. La Constitution garantit depuis 1987 le droit de posséder une arme en Haïti (pour la

protection personnelle dans sa résidence). Une grande partie des classes aisées et de la bourgeoisie possède donc des armes à feu dans l'ensemble du pays, mais surtout dans la capitale, Port-au-Prince. Des armes illicites sont également très répandues dans les couches plus pauvres de la société haïtienne. En 2001, la PNH avait enregistré pour l'ensemble du pays 20 379 armes à feu licites—devenues illicites en 2003. Fait alarmant, il semblerait bien que de nouveaux permis aient été délivrés au début de l'année 2005, malgré l'absence de tout système formel de réglementation. La présente étude estime que le nombre réel des armes détenues par les civils est en fait nettement supérieur et pourrait atteindre 170 000 armes légères, surtout des pistolets (38,9 mm) et des revolvers (5,56 mm et 7,62 mm) également en possession de civils (ce qui englobe des armes créoles), avec même des fusils d'assaut (7,62 mm). La réglementation de la possession d'armes et de leur utilisation est laxiste, et il n'existe actuellement aucun registre authentique des permis de détention légitime d'armes.

Les transferts et le trafic sont courants sur le marché gris et le marché noir, mais il est difficile d'en vérifier les tendances et les constantes. Les embargos multilatéraux et unilatéraux sur les armes décrétés au début et au milieu des années 90, ainsi que l'incapacité du pays à fabriquer industriellement ses propres armes ont fait des transferts clandestins et illicites une pratique répandue. On connaît bien les filières de contrebande entre Haïti et les États-Unis (Floride), et des armes automatiques et semi-automatiques arrivent par ailleurs dans le pays depuis la République dominicaine, le Brésil, la Jamaïque, l'Afrique du Sud, Israël et l'Amérique centrale.

La PNH et l'appareil pénitentiairesont affaiblis et ont besoin d'investissements considérables. Selon de récentes estimations de la MINUSTAH et du gouvernement de transition, les effectifs de la PNH seraient retombés de quelque 6 300 en 2003 à 5 000 policiers. La police civile des Nations Unies (CIVPOL) demande qu'ils soient portés à 6 500—soit un agent pour 1 200 civils. De plus, sur les 189 postes de police, prisons et autres lieux de détention, 125 ont été détruits après le départ du président Aristide, en février 2004; 75 autres ont besoin de réparations. Même si 1 600 prisonniers évadés ont été repris, il y en a encore au moins autant en liberté, relâchés en février 2004. Il faut également souligner qu'un nombre considérable d'armes de petits et gros calibre, ainsi que des

munitions, des uniformes de police et du matériel ont également disparu pendant tout le début de l'année 2004. Des efforts sont en cours pour assurer une nouvelle formation aux agents de la PNH, rétablir les infrastructures et remettre en place une administration et une infrastructure pénitentiaires fonctionnelles. Mais il faut plus longtemps que prévu pour former une police légitime et crédible; et l'on craint souvent que la PNH ne devienne elle-même de plus en plus une source de violence criminelle plutôt qu'une institution luttant efficacement contre le crime et garantissant la sécurité publique.

Les précédents efforts de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des groupes armés n'ont eu qu'un succès limité. Moins de 4 265 armes ont été récupérées dans le cadre de remises volontaires depuis le milieu des années 1990. Bien qu'un nombre important en ait été collecté par les Marines américains au milieu des années 1990, moins de 2 500 (soit moins de 12 %) ont été détruites. Des efforts concertés pour désarmer les divers groupes ont commencé avec l'intervention américaine de 1994 et se sont poursuivis jusqu'à présent. Ils se sont concentrés sur le "rachat" d'armes, la fourniture de crédits de transition de courte durée, avec un suivi limité. La plupart se sont bornés à la collecte des armes, sans aucune extension vers la réconciliation, la lutte contre la violence et la restauration de la paix. Pratiquement tous les efforts de désarmement ont échoué en Haïti. Peu d'armes ont été récupérées ou détruites, et la plupart des armes restantes ont finalement été redistribuées dans la population. Bien que les gouvernements haïtiens précédents aient soutenu diverses conventions sur le désarmement aux Nations Unies et par le canal de l'OEA, les instruments normatifs internationaux correspondants ont été signés, mais ne sont toujours pas ratifiés.

La mise en œuvre du DDR des FADH est une priorité: bien que quelque 4 800 soldats haïtiens aient été démobilisés par le Bureau d'Initiatives de Transition de l'Agence américaine pour l'aide au développement (USAID-OTI) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) au milieu des années 90, nombreux sont les membres des Forces armées d'Haïti (FADH) qui continuent de jouir d'une légitimité constitutionnelle *de jure* et restent *de facto* présents dans l'ensemble du pays. Leur influence semble s'être même accrue, en particulier dans les parties du pays où l'autorité de l'État reste limitée. La collusion

apparente entre le gouvernement de transition et les cadres des FADH semble avoir engendré le désir croissant de restaurer une force de sécurité ou force auxiliaire composée d'anciens soldats. Les conséquences de la reconstitution d'une telle armée sur la sécurité humaine et nationale demeurent difficilement prédictibles.

Les récentes campagnes de désarmement ont été bien moins efficaces qu'on ne l'avait espéré. Entre mars et octobre 2004, la Force d'intervention multinationale (MIF) et la MINUSTAH ont récupéré 200 armes environ. Malgré des campagnes de désarmement forcé, la création de postes de contrôle et divers programmes non coercitifs, le gouvernement de transition et les Nations Unies ne sont pas parvenus à ponctionner de grandes quantités d'armes légères. Ont été collectées des armes lourdes automatiques et semi-automatiques, ainsi que des pistolets et des munitions. La plus grande partie de ce matériel (60 % environ) a été remise à la PNH; le reste a été restitué aux propriétaires ou détruit. Il est urgent de mettre sur pied une stratégie plus globale.

Recommandations

Les acteurs impliqués doivent adopter des stratégies claires et précises de désarmement, de démobilisation et de réintégration des éléments armés à risque. Le gouvernement de transition et la MINUSTAH se sont mis d'accord sur une plate-forme de redressement et de reconstruction. La communauté internationale s'est engagée à fournir 1,085 milliard de dollars à cet effet, qu'elle ne peut toutefois verser en l'absence de propositions concrètes ni d'analyse de l'ampleur et de la répartition des besoins⁴. Le DDR et RSS sont à l'évidence des priorités en matière de sécurité humaine. Il est urgent de disposer d'indications sur le nombre et la répartition des armes, le profil de leurs utilisateurs, de créer des incitations convenables à la réintégration et de mettre en place les capacités d'absorption nécessaires. Mais des questions aussi élémentaires que la définition précise des groupes à désarmer, à démobiliser et à réintégrer, l'implication spécifique des FADH dans le processus, le dispositif de poursuite des auteurs de violations des droits humains et de crimes contre l'humanité, et la volonté politique de participation de certains

groupes n'ont même pas été vraiment abordées. La claire présentation d'indications, de priorités et de stratégies d'intervention constitue la base, pour ne pas dire la condition *sine qua non*, d'une conception et d'une mise en œuvre efficace de l'ensemble.

Le gouvernement de transition haïtien doit faire preuve d'une claire volonté politique de DDR; une Commission nationale sur le désarmement doit préparer un plan de mise en œuvre cohérent, qui sera déployé avec l'assistance technique de la MINUSTAH. Une Commission nationale de désarmement (CND) a été créée par décret présidentiel au début du mois de février 2005; elle s'efforcera de mettre en place une direction stratégique, de clairs canaux de communication entre les parties intéressées, ainsi que la budgétisation transparente du processus. Elle comprend des représentants de haut niveau du bureau du Premier ministre, du ministère de la Justice, du ministère de l'Intérieur et de la PNH; le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) de la MINUSTAH y a statut d'observateur et consultatif. Toutes les activités de DDR doivent passer par elle, qui confèrera une cohérence et une transparence maximales au processus. Chose peut-être plus importante encore, la communauté internationale et le gouvernement haïtien doivent adopter une position claire sur le rôle à venir et la composition des FADH. Même si la reconstitution d'une armée relève en fin de compte de la souveraineté nationale, la persistance de l'ambiguïté sur ce point fait obstacle au redressement politique et économique, ainsi qu'au DDR.

La section DDR intégrée MINUSTAH-PNUD doit former la base de l'organe technique et de mise en œuvre de la CND. Elle va bientôt disposer d'un effectif de plus d'une cinquantaine de spécialistes et volontaires, et devra s'affirmer dans son approche du DDR en se concentrant sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration des éléments "à risque" des FADH et des paramilitaires du FRAPH, tout en démilitarisant des groupes armés comme les Chimères et les groupes d'opposition, et *en mettant leurs armes hors d'usage*. Il faudra en priorité veiller à l'équité et à ménager les diverses attentes. Ce processus nécessitera au minimum: 1) de procéder à une étude socio-économique complète et à une enquête de référence sur les armes légères dans les zones concernées des provinces affectées, et de définir des seuils et des indicateurs locaux convenables en ce

qui concerne la réintégration⁵; 2) de développer une présence crédible, proactive et opérationnelle; 3) de procéder à des campagnes d'information du public et de proximité; 4) de concevoir avec la CIVPOL des structures efficaces de maintien de l'ordre au sein des communautés; 5) de mettre en place des systèmes vraiment opérationnels de conseil et d'orientation ainsi que de gestion intégrée (SIG); 6) de renforcer les capacités de soutien des acteurs locaux au DDR⁶; 7) de concevoir une structure efficace de réglementation du désarmement; 8) de mener un dialogue régulier avec la CND et les donateurs internationaux.

Le DDR peut être soutenu par des ONG internationales et locales. La section DDR intégrée MINUSTAH/PNUD a proposé une conception du DDR mettant l'accent sur la création d'incitations au développement visant les communautés, dans le but de lutter contre la violence armée. Cette stratégie consiste à accroître la valeur réelle et relative des armes (par des interventions conduites par la MINUSTAH et la CIVPOL) tout en jouant sur les préférences culturelles et sociales en matière de détention individuelle et collective d'armes. En obtenant la remise des armes par une combinaison d'actions dissuasives, la mise en place d'incitations, l'aménagement d'espaces de sûreté et l'instauration d'un authentique dialogue au niveau local, cette approche table sur la démilitarisation des communautés autant que sur celle des individus. Les stratégies de communication devraient s'appuyer sur des stations de radio (impartiales) locales et communautaires, la presse écrite, des musiciens, des artistes et des organismes influents ou des manifestations importantes—comme les carnivals. L'assistance à la réinsertion (micro-crédits, bourses, formation professionnelle, mais aussi développement de l'infrastructure sociale et matérielle) pourrait être canalisée par les ONG—sous l'autorité de la CND. La section DDR doit susciter une ample collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, le gouvernement de transition et des organismes non gouvernementaux de façon à rendre cette approche cohérente.

Le DDR des FADH et d'autres groupes armés doit se dérouler de façon coordonnée et transparente. Le gouvernement d'Haïti a jusqu'à présent traité la question du désarmement et de la démobilisation des FADH comme distincte de celle du désarmement et de la démobilisation des bandes armées et autres OP. Pour garantir l'équité du processus et réduire le risque de retour à

la violence armée, il convient de mettre en place un cadre intégré et coordonné de DDR—plaçant tous les groupes armés sur un pied d'égalité: aucun groupe ne doit être favorisé, ni le DDR être détourné à des fins politiques pour bénéficier à tel ou tel acteur. Il y a actuellement un réel danger de voir le DDR détourné à des fins politiques, certaines factions armées (FADH) recevant un traitement préférentiel par rapport à d'autres (Lavalas et Chimères). Si le processus de DDR n'est pas équitable, il pourrait accroître les tensions et continuer à éroder les possibilités de transition vers la stabilité et le redressement.

Au sein du processus politique, le DDR doit être mis en œuvre avec détermination, en saisissant toutes les occasions, d'une façon décentralisée et avec un maximum de souplesse. La formule habituelle utilisée dans les pays sortant de la guerre ne convient pas à la situation actuelle en Haïti. Il ne saurait s'agir d'une opération technique reprenant des recettes toutes faites, et le DDR ne permettra pas de faire l'économie d'une véritable réforme politique. En fin de compte, la mise en place d'un cadre politique et institutionnel (la CND) représente une composante essentielle du processus. Concrètement, le DDR doit viser large, sans se limiter exclusivement aux individus. Dans chaque région concernée, la stratégie devra être réceptive, et se concentrer sur les auteurs de troubles, les éminences grises, les agents de la réconciliation et les autres parties prenantes. L'effort de DDR ne connaîtra le succès que si l'on comprend la dynamique de la communauté et si l'on fait preuve d'esprit d'innovation en concevant des réponses privilégiant de véritables possibilités de développement. Une approche "top-down" est nécessaire mais ne parviendra pas à faire bénéficier la base d'avantages suffisants. Il sera d'ailleurs indispensable de recourir aux organismes locaux pour obtenir une communication efficace et une bonne acceptation locale.

Le DDR doit être complété par des efforts parallèles de renforcement du dialogue politique, de réforme du système judiciaire, de promotion de la réconciliation et de consolidation du secteur de la sécurité. La campagne de DDR doit être accompagnée d'une stratégie de lutte contre l'impunité et de renforcement du système judiciaire. Les violations telles que les exécutions sommaires, l'assassinat de manifestants pacifiques et autres violations des droits humains et du droit international humanitaire doivent faire l'objet d'enquêtes,

et leurs auteurs présumés être traduits en justice dans des procès indépendants et honnêtes. Les accords à venir ne doivent en outre pas comporter d'amnistie générale de crimes punissables en droit international—dont les violations des droits humains. Il faut de même soutenir la justice, particulièrement la formation des spécialistes chargés de recueillir et d'archiver les preuves documentaires, les témoignages et les conclusions des expertises médico-légales, de mener l'accusation, de mettre en place les mécanismes de transparence et de faire respecter l'État de droit. Pour que le DDR connaisse le succès, il faudra aussi mettre l'accent sur le maintien de l'ordre à l'échelon de la communauté dans la restructuration de la PNH. L'OEA et la CIVPOL collaborent actuellement avec la PNH pour enregistrer, recruter, former et consolider les forces de police. Il sera essentiel, dans ce contexte, de procéder à un filtrage soigneux, ainsi que de veiller à l'encadrement et à la formation aux droits humains.

La communauté internationale doit s'engager à long terme. Comme l'a noté le Secrétaire général des Nations Unies, le DDR, la restauration de l'État de droit, la restauration et la réforme des institutions prendront des années, voire des décennies. La réalisation des Objectifs du Millénaire—dont la lutte contre la pauvreté et la réduction de la mortalité infantile—exigera un investissement colossal à long terme. Les donateurs internationaux doivent accorder la priorité à la promotion de la sécurité—surtout en soutenant le processus intégré de DDR, et de RSS d'une façon plus générale. Il est impossible, dans les conditions actuelles, de mener des actions traditionnelles de soutien intense au développement, car elles n'auraient pas d'effet durable. Il faut donc en priorité travailler à la réconciliation et à l'instauration d'un authentique dialogue politique, ainsi qu'à la réforme électorale, promouvoir la réforme du système judiciaire et carcéral, former et soutenir la PNH, mais aussi investir dans une campagne durable de DDR. 🗣️



I. Contexte

Haïti n'est pas en état de guerre civile ni en situation postconflit⁷. Mais plus de dix ans après la dernière intervention militaire sanctionnée par l'ONU, la violence armée est de nouveau très répandue dans le pays, qui reçoit une aide étrangère massive⁸. Confronté à ce qu'il faut bien appeler un état de guérilla urbaine, Haïti est un État déstructuré par excellence. Pour faire obstacle à un effondrement plus complet encore ainsi qu'à la déstabilisation de la région, le Conseil de sécurité a adopté récemment deux résolutions autorisant des interventions au titre du chapitre VII⁹. La première (résolution 1529) demandait le déploiement d'une force multinationale conduite par les États-Unis, le Canada et la France, de mars à juin 2004, chargée de stabiliser le pays. La seconde (résolution 1542) créait une Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)¹⁰ plus fournie, chargée d'accompagner le passage du régime Aristide au gouvernement de transition¹¹. Le mandat de la MINUSTAH a été prolongé jusqu'à février 2006, et il n'existe pas d'accord de paix formelle ou légitime montrant la voie du redressement. Néanmoins, un "cadre de coopération intérimaire" (CCI) a été rapidement concocté pour inciter les donateurs à la coopération. Malgré les quelques améliorations survenues fin 2004, la sécurité continue de se détériorer rapidement dans l'ensemble du pays.

Quelques représentants de la communauté internationale se sont mobilisés pour soutenir la transition en Haïti, même si d'autres—tels que l'Union africaine, la Communauté Caribéenne (CARICOM), Cuba, et le Venezuela—continuent de contester la légitimité du gouvernement de transition récemment mis en place. Ainsi, bien que ce dernier manque de légitimité et que des efforts considérables doivent encore être mis en œuvre pour organiser des élections libres et honnêtes, le Cadre de coopération intérimaire (CCI) approuvé par la communauté internationale vise à coordonner les investissements et le redressement¹². Quoique la société civile haïtienne et des donateurs internationaux aient à maintes reprises appelé à un ample "dialogue national" visant à une large participation au processus CCI, le gouvernement de transition continue de ne rien

faire et de perdre de sa crédibilité. Le CCI manque en outre cruellement de capacités de mise en œuvre du fait que 20% seulement des 1,085 milliard de dollars promis pour restaurer la paix ont été versés¹³. Les parties concernées s’impatientent et il importe de remédier rapidement à la situation¹⁴.

Haïti est prise dans une instabilité politique chronique. Pendant ces deux dernières années au moins, la société et l’État ont implosé, tandis que des pouvoirs armés s’implantent à la périphérie. Pour certains observateurs, une tradition de pouvoir local (par opposition à national) s’est consolidée dans les années 90, sous le régime Aristide, puis dans les années qui ont suivi son élection et son retour en 2001. Dans certaines communautés, des chefs locaux religieux, administratifs, voire criminels, en sont arrivés à exercer une mainmise de plus en plus ferme sur le pouvoir militaire, économique et politique. Contrairement à l’élite militaire et économique nationale, qui ne se préoccupe que d’intérêts commerciaux étroits, les leaders locaux prétendent souvent agir au nom de la population locale. Leurs allégeances nationales sont labiles, variant au gré des avantages matériels que leur confère le rapprochement avec tel ou tel parti national. Beaucoup d’entre eux ont émergé à la faveur de la phase de violence des années 90 et doivent leur crédibilité au fait d’avoir été rejetés par l’ancienne junte militaire du Général Raoul Cédras (1996–2000).

La situation économique actuelle est précaire¹⁵. Les gouvernements successifs ont été aux mains d’une élite non représentative, corrompue, qui a largement recouru à la force pour faire valoir ses intérêts. Les activités commerciales en Haïti sont très monopolistiques, à telle enseigne que *Transparency International* a placé le pays en tête de son palmarès de la corruption dans son étude portant sur 146 pays en 2004¹⁶. Parmi les pays les moins avancés (PMA), Haïti est le seul de l’hémisphère occidental¹⁷; la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont à plusieurs reprises reporté les discussions visant à renouveler ses financements, en raison de l’insécurité qui règne dans le pays¹⁸. Le budget national est presque intégralement financé par les donateurs extérieurs, les versements continuant de représenter 40% du produit intérieur brut¹⁹. Il n’est donc pas surprenant que les services publics soient inexistantes ou considérés avec méfiance par la société civile. Les terribles inondations qui ont ravagé les Gonaïves en septembre 2004 ont encore détérioré considérablement la situation économique²⁰. En plus de l’effondrement quasi général des programmes d’aide

économique et sociale, l’aide d’urgence et l’investissement dans le développement continuent d’être entravés par la persistance de l’insécurité.

Le présent rapport aboutit à la conclusion que la société haïtienne est surarmée et très militarisée. Les groupes armés foisonnent dans l’ensemble du pays— depuis les anciennes Forces armées d’Haïti (FADH) jusqu’aux sociétés de sécurité privées, en passant par les groupes paramilitaires (FRAPH), les bandes armées, les groupes d’opposition et les milices populaires. Le recrutement se poursuit dans les communautés, et les chefs locaux de divers groupes armés consolident leur pouvoir. De plus, les civils ont depuis la fin des années 80 le droit constitutionnel de posséder des armes à feu de divers calibres; en effet, les élites de la capitale haïtienne ont publiquement réclamé l’autorisation de posséder des armes automatiques et de créer leurs propres milices privées. Si beaucoup de ces armes ont été acquises légalement à Haïti, ou passées en fraude depuis les États-Unis, la majorité des armes semi-automatiques et automatiques détenues par des civils semblent toutefois provenir en sous-main de stocks et de dépôts “officiels”.

Notre rapport arrive également à la conclusion que le pays est extrêmement sensible aux transferts d’armes et à leur commerce illicite à travers ses frontières. Il est urgent de réduire, voire de supprimer la dissémination des armes, tout en se dirigeant vers une réglementation des fournitures d’armes à des destinataires gouvernementaux ou non et le désarmement permanent de la population civile. La sécurité doit être considérée comme une priorité absolue si l’on veut organiser des élections libres et honnêtes, lancer un authentique dialogue national, encourager la probité fiscale, réformer le système judiciaire et la police, favoriser une culture du respect des droits humains et promouvoir des moyens d’existence durables. Toute intervention devra impérativement comporter en son centre un élément très développé de DDR et de RSS. ▣

II. Les groupes armés et leurs armes

Il existe en Haïti un pullulement de groupes armés qui possèdent et trafiquent des armes de toutes sortes. Même si le pays possédait déjà une longue tradition de politiques répressives et de violences causées par des milices, l'usage des armes à feu s'est encore nettement répandu à la fin des années 80. On distingue divers types de groupes armés—avec des regroupements et des interconnexions. Beaucoup d'entre eux sont apparus dès le début des années 90, après l'élection du président Aristide. D'autres ont consolidé leur pouvoir pendant l'intermède Cédras. On compte notamment parmi eux les FADH²¹, comportant dans leurs rangs des militaires endossant un rôle de policiers²² des pompiers, du personnel pénitentiaire et ses "attachés" ou auxiliaires civils; les célèbres chefs de la police rurale ou *chefs de sections*²³; et, depuis 1993, des organisations paramilitaires comme le FRAPH²⁴. L'annexe 1 décrit brièvement leurs principales motivations et leurs origines. Le tableau 1 donne des estimations d'effectifs, un coefficient multiplicateur d'armes par membre et un total estimé d'armes détenues.

Il est extrêmement difficile de déterminer le nombre absolu d'armes légères en circulation en Haïti (dont les armes à feu détenues par des civils)²⁵. Tout d'abord, il n'y a pas de registre à jour. La PNH aurait enregistré 20 379 armes à feu "licitement" en possession de civils en 2001²⁶. Mais le système d'enregistrement s'est effondré et, malgré la suspension de l'octroi de nouveaux permis, il n'existe actuellement aucun registre. Il est évident que le nombre absolu d'armes licites et illicites dont disposent les civils et les groupes armés est en réalité bien supérieur à ce qui avait été avancé officiellement.

Même s'il est pratiquement impossible de retrouver tous les réseaux d'approvisionnement et les chaînes de distribution opérant dans le pays, on peut fournir des estimations approximatives de quantités plausibles d'armes légères et de petit calibre disponibles en Haïti. En se fondant sur diverses sources d'information et en recourant à des coefficients multiplicateurs prédictifs, on obtient pour l'ensemble du pays—compte tenu des quantités détenues par

Tableau 1
Groupes armés et armes en circulation (janvier 2005)

	Groupes	Nombre estimé	Coef. multip.	Quantité estimée
Forces armées non gouvern.	Front révolutionnaire du Nord	500–1,000	0.5–1	250–1,000
	Ex-USGPN (garde présidentielle) ^a	700	2	1,400
	Ex-FADH/FRAPH	1,500–2,000	0.5–1	750–2,000
Groupes politiques non gouvern.	Organisations populaires (OP) ^a dont Brigades Vigilance	2,000 (10–50 membres par OP)	0.5	1,000
	Groupes d'opposition	–	0.5	–
	Milices d'autodéfense des élites bourgeoises	200–300	1.5	300–450
Groupes criminels non gouvern.	Armées Baz (bandes criminelles) (10–30 par Baz)	2,000	0.5	1,000
	Bandes organisées criminelles (dont trafic de drogue)	–	0.5	–
	Zengledos (petits délinquants) ^b	–	0.5	–
	Prisonniers évadés	1,500	0.2	300
	Personnel des sociétés privées de sécurité	6,000	1	6,000
Total groupes non gouvern.				11,000–13,150
Groupes civils	Haute bourgeoisie, classes moyennes, habitants des bidonvilles	8,500,000 (1,7 million de foyers)	0.1	170,000 ^c
MINUSTAH	Argentine (1 BTN, 2 COY) ^d		2	12,400
	Brésil (2 BTN, 5 COY)		2	
	Chili (1 BTN, 2 COY) ^e		2	
	Guatemala (MP, 1 COY)		2	
	Jordanie (1 BTN, 4 COY)		2	
	Népal (1 BTN, 4 COY)		2	
	Pérou (1 COY)		2	
	Espagne/Maroc (1 BTN, 2 COY)		2	
	Sri Lanka (1 BTN, 4 COY)		2	
	Uruguay (1 BTN, 3 COY)		2	
QG		2		

Gouvern.	HNP	5,000 ^f	1	5,000
	Membres démobilisés des FADH et de l'IPSF	5,482 (1994–96)	1.5	8,220
	MIPONUH dissoute	285 (2000)	1.5	430
	Marine (garde-côtes)	30	2	60
	Aviation dissoute	– (1995)	–	–
	PNH renvoyée	500–1,000 (2003–04)	1	500–1,000
Total gouvern.				26,610–27,110
Total général				207,610–210,260

Types d'armes détenues par les groupes étatiques: pistolets (comme Beretta 951 9 mm, M19.45), mitraillettes (Uzi 9 mm, Thompson 0,45), fusils (Galil 5,56 mm, M16 5,56 mm, G3 7,62 mm, Garand M1 0,3), mitrailleuses (comme M60 7,62 mm, Brownings 0,30, M19) et armes de soutien rapproché (M79), mortiers (M2 60 mm, M1 81 mm) et missiles anti-tanks (RCL M18 57 mm et RCL M40 106 mm).

a: Milices gouvernementales, localement nommées "Chimères" composées de membres des Baz armés, d'organisations populaires armées et de l'Unité de sécurité présidentielle (USGPN).

b: Les zengledos ont surtout tendance à utiliser des armes "créoles".

c: La PNH a enregistré quelque 20 379 armes détenues par des civils en 2001.

d: 1 AV UNIT (28) et 1 HOS LEV II (57)

e: 1 AV UNIT (93) et 1 ENG COY (150)

f: La PNH indiquait compter 6 130 agents de police en novembre 2004, mais la plupart des fonctionnaires de l'OEA et de la MINUSTAH estiment que ce nombre ne dépasse probablement pas les 5 000.

des entités non gouvernementales, civiles et la MINUSTAH—un total actuel estimé qui pourrait atteindre 210 000 armes légères et de petit calibre. Le tableau 1 propose une estimation préliminaire de la distribution des armes entre les groupes armés.

Il est possible de ventiler la distribution de ces armes à feu par groupes armés non étatiques, détenteurs civils et acteurs internationaux et gouvernementaux. Cette étude révèle, par exemple, que les groupes armés non étatiques—qu'il s'agisse d'OP ou de groupes révolutionnaires—possèdent relativement moins d'armes légères qu'on ne l'avait pensé auparavant: moins de 13 000²⁷. La distribution de ces armes est probablement hétérogène, les modes de détention et de stockage variant considérablement. Cela est dû aux différences de structures de commandement et de contrôle, depuis les hiérarchies relativement strictes et les claires chaînes de commandement des ex-FADH jusqu'aux triades et aux collectifs informels comme les Baz armés dans les régions périphériques

de Port-au-Prince. Cette dernière catégorie table énormément sur le recrutement de civils, et comme dans beaucoup de pays affectés par une violence armée endémique, la distinction s'estompe entre acteurs armés et civils.

L'enquête constate toutefois que la population civile haïtienne et les propriétaires de logements—en particulier la haute bourgeoisie—possèdent le gros du stock national (jusqu'à 170 000 armes selon les estimations). Les ménages de classe moyenne et du haut de l'échelle sociale pourraient posséder chacun plusieurs armes, beaucoup acquises de façon licite aux États-Unis puis importées en Haïti. La majorité de ces détenteurs n'appartiendrait en fait ni à des groupes Baz ni à des forces militaires. En revanche, la MINUSTAH possède un maximum de 12 400 armes depuis l'arrivée du contingent complet. Si l'on exclut la MINUSTAH, l'État (PNH) et les anciennes forces armées détiendraient moins de 15 000 armes—mais ce nombre risque fort d'augmenter en l'absence de contrôle²⁸.

Les bandes armées menacent en permanence la sécurité humaine à Port-au-Prince et dans d'autres grandes villes des dix provinces du pays. À la fin de l'année 2004, la MINUSTAH indiquait qu'une trentaine au moins de bandes armées opéreraient dans la capitale, sans toutefois compter les sous-groupes plus petits qui n'ont pas été clairement identifiés²⁹. Outre ces bandes armées, on constate l'existence d'éléments armés d'OP favorables à Aristide—dont les Chimères³⁰—ainsi que des *zenglendos*³¹, des rebelles des FADH dans toute la capitale³². Les alliances au sein de ces groupes et entre eux ont toujours été fluides et dynamiques; elles résultent en majeure partie des efforts de contrôle de chacun sur sa communauté locale. Depuis le départ du président Aristide, des groupes armés précédemment "politisés" sont revenus à des formes plus traditionnelles d'extorsion, comme le vol de voitures avec violence, l'enlèvement et l'attaque à main armée³³. Ces bandes utilisent des armes variées: AK-47, M16, M4, T-65³⁴, M50 et Uzis, ainsi que divers types de pistolets (annexes 4 et 5). Ni la FML, ni la MINUSTAH n'ont découvert de caches d'armes importantes, mais on pense qu'il y en aurait dans les montagnes entourant la capitale.

L'organisation et la structure des bandes (localement souvent désignées comme "clans") a fait l'objet d'un certain nombre d'études (Calpas 2004, Skrzyerbak et Demetriou 2004). Chacune consisterait d'une vingtaine à une quarantaine de membres armés possédant des armes à feu et des machettes. Ses chefs con-



Les chefs masqués de la "Base Cameroun", un groupe armé qui prétend lutter pour le retour de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide, portent le cercueil d'un membre du gang au cours de funérailles publiques dans le quartier de Bel-Air à Port-au-Prince en décembre 2004. © REUTERS/Daniel Morel

trôlent souvent un petit arsenal d'armes de type militaire et commercial (Uzis, 0,38 special, revolvers 45 mm) confiées aux membres selon le besoin. Lorsque les hommes eux-mêmes possèdent une arme, il s'agit de modèles à un coup fabriqués par des forgerons locaux. La propriété collective et individuelle des armes est un phénomène complexe au sein des bandes; les chefs choisissent souvent leurs armes préférées en signe de leur pouvoir. Dans certains cas, le nom du chef est associé à une arme particulière—d'habitude de gros calibre. Beaucoup de ces clans, tels que l'Armée Cannibale à Gonaïves, ou l'Armée Rouge et l'Armée sans Mère (*Lamé San Manman*) à Port-au-Prince, sont soutenus par des factions politiques; ils revendiquent souvent publiquement des attentats à l'encontre d'adversaires politiques. D'autres, tout particulièrement à Port-au-Prince, travaillent de manière indépendante ou fournissent des "hommes de main" à des clans plus petits.

Les types d'armes varient dans l'ensemble. Au dire d'anciens membres de bandes, ce sont en général pour les groupes armés des pistolets (0,38 par exemple) et des revolvers (9 mm par exemple), ainsi que des fusils de sport et d'assaut (T-65 et M16 par exemple) ainsi que des mitraillettes (Uzi et M60 par exemple). Bien qu'il y ait peu d'armes lourdes en circulation (mitrailleuses lourdes ou lance-missiles portatifs par exemple), il semblerait que les grenades et les explosifs soient relativement fréquents (voir figure 1 et tableau 2). Deux mitrailleuses calibre 50 (12,7 mm) ont disparu du dépôt présidentiel au départ du président Aristide; l'une a été récemment retrouvée au Bel-Air. Comme l'indique la section suivante, on observe un foisonnement d'armes en provenance des États-Unis, d'Europe et d'Amérique du Sud, et un nombre relativement faible d'armes de l'ère soviétique provenant d'Amérique centrale ou d'autres pays de la Caraïbe³⁵. 📄

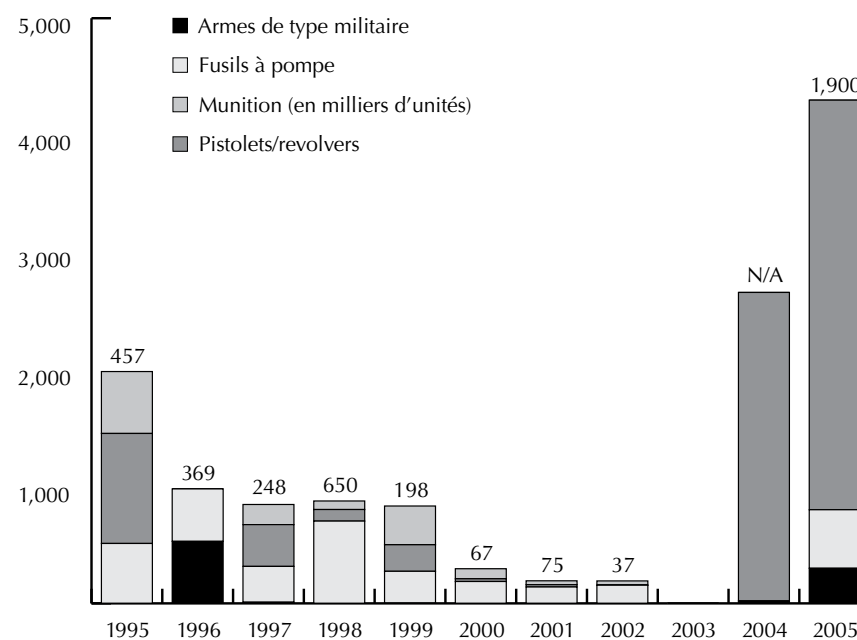
III. Le commerce et le trafic des armes

On ne sait trop comment distinguer entre la réalité et les on-dit ou les anecdotes en ce qui concerne le commerce, la distribution et l'origine des armes légères en Haïti. Il est déjà difficile d'obtenir des informations fiables et vérifiables sur le commerce des armes même dans les pays les plus transparents, mais on peut tout de même se faire une idée des flux d'armes entrant en Haïti et en sortant. D'une façon très générale, les armes légères passent par des réseaux variés—licites, clandestins et illicites—opérant à l'échelon international, régional et national. Le commerce licite et illicite se justifie par l'incapacité d'Haïti à fabriquer industriellement ses propres armes à feu, même si les armes de fabrication artisanale ("créoles") sont répandues³⁶. Ce commerce n'est guère réglementé et évolue en parallèle avec l'accroissement du nombre de victimes. Si Haïti reçoit d'importantes livraisons licites ou illicites, on observe quelque temps après des flambées de violence. Comme l'ont noté des fonctionnaires de l'ATF américaine (*Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives*): "Nous observons soudain de gros achats d'armes . . . dans le sud de la Floride. Un mois ou deux après, . . . il y a un coup d'État en Haïti"³⁷. Nous allons nous attarder un peu plus longuement dans les lignes qui suivent sur les volets licite, clandestin et illicite de ce commerce.

Ces deux dernières décennies, diverses sanctions de l'OEA, de l'ONU et des États-Unis ainsi que la modestie des besoins des forces armées ont relativement limité les exportations licites d'armes légères vers Haïti. L'OEA, par exemple, a décrété un embargo sur les armes entre 1991 et 1993—première période pendant laquelle le président Aristide avait été évincé³⁸. Les Nations Unies, pour leur part, ont mis en place un embargo en 1993, et l'ont levé en 1994, au retour d'Aristide (UN 1996)³⁹. Les États-Unis ont rapidement suivi l'exemple de l'OEA en décidant un embargo unilatéral sur les armes, modifié au début de l'année 1994 dans le sillage de l'embargo des Nations Unies. Cet embargo américain reste en vigueur, bien que son texte permette quelques exceptions à considérer au cas par cas⁴⁰.

Une de ces exceptions concerne la livraison de 6 957 armes à feu aux forces de sécurité haïtiennes en 2004 et 2005. Le département d'État américain a en effet confirmé que des surplus d'armes ont été transportés à Haïti en août 2004, avec pour objectif le soutien au déploiement et à l'entraînement de la PNH⁴¹. Quelque 2 657 armes ont été transférées dans le premier lot (dont 1 916 revolvers .38, 493 pistolets 9mm, 23 pistolets .45, 204 revolvers d'entraînement, 8 mitraillettes et 13 fusils M-14). Le département d'État a également informé le Congrès

Figure 1
Exemple de transferts présumés d'armes légères des États-Unis vers Haïti (1991–2005*)



Source: rapports annuels des États-Unis et données COMTRADE (années diverses) fournis par NISAT (2004) et un entretien avec des représentants du Département d'État américain (2005)

* Ce tableau présente des données qui sont disponibles publiquement. Le nombre sur chaque colonne indique la valeur en dollar US ('000).

1991: munitions militaires jusqu'à 22 mm (26 225 dollars); 1996: munitions, "bombes" et grenades (165 944 dollars); 1997: munitions jusqu'à 22 mm (39 522 dollars); 1998: munitions jusqu'à 22 mm, munitions anti-émeutes (100 507 dollars); 1999: pièces détachées et accessoires pour armes militaires et munitions jusqu'à 22 mm (4 478 dollars); 2001: "bombes", grenades et mines anti-personnelles (3 900 dollars); 2004: dont une livraison qui aurait été reçue en août 2004; 2005: dont des armes qui auraient été réclamées par le Congrès en 2005.

à la mi-2005 de son intention d'autoriser des sociétés américaines à vendre pour 1,9 million de dollars de matériel, dont 3000 revolvers .38, 500 pistolets 9mm, 500 fusils de combat (12 gauge), 200 fusils mini-14, 100 carabines M5, ainsi que des équipements antiémeutes⁴². Bien qu'une facture pour un chargement bien plus conséquente ait été reçue en novembre 2004 par de hauts fonctionnaires haïtiens, le Département d'État américain et l'ambassade d'Amérique en Haïti ont nié l'existence de ces armes en avril et mai 2005 et refusé d'indiquer où elles se trouvaient⁴³. Les livraisons d'armes des États-Unis à la PNH ont donné lieu à de violentes polémiques et à de nouveaux appels à la transparence au Sénat des États-Unis (Buscombe 2005; Lindsay 2005a; 2005b; 2005c)⁴⁴. Malgré les débats sur les récentes livraisons d'armes à Haïti, des informateurs au Département d'État américain ont signalé que les États-Unis avaient encore approuvé une dizaine de livraisons d'armes à la PNH depuis 1991⁴⁵.

Plusieurs pays ont exporté légalement des armes vers Haïti ces dix dernières années. Malgré les diverses sanctions mentionnées ci-dessus, ainsi que les instruments internationaux tels que les *Principes régissant les transferts d'armes classiques*⁴⁶, et le *Document sur les armes légères et de petit calibre*⁴⁷ de l'Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe (OSCE), le *Code de conduite* de l'Union Européenne⁴⁸ et l'*Accord de Wassenaar*⁴⁹, les ventes licites d'armes à Haïti persistent. Entre 1999 et 2001, par exemple, on sait que le Brésil a donné son accord à l'exportation de plus de 392 000 dollars de fusils de sport et de chasse. L'Italie a également approuvé l'exportation de plus de 92 000 dollars de munitions en 1991; les gouvernements néerlandais, suisse, français et britannique ont quant à eux sanctionné le transfert de plus de 26 000 dollars de pistolets et de revolvers, de munitions, de grenades et de mines antipersonnel entre 1993 et 1998.

Malgré les sanctions sur les ventes d'armes, les États-Unis semblent avoir été le plus gros fournisseur d'armes licites et clandestines depuis les années 80, même si l'on n'en retrouve que peu de traces⁵⁰. En plus des transferts d'armes décrits précédemment, les États-Unis ont supervisé l'exportation d'au moins 542 armes de type militaire, 2 723 fusils de chasse, 1 667 pistolets et revolvers, 1 260 000 cartouches et pour plus de 2 millions de dollars d'armes et de munitions entre 1991 et 2002—tout cela en dépit des embargos multilatéraux et unilatéraux mentionnés ci-dessus⁵¹. Des armes de type militaire et du matériel

Tableau 2

Exemple d'indications de transferts d'armes légères vers Haïti (1990–2005)

Date	Source	Statut	Quantité estimée
1990	Suisse	Licite	15–20 pistolets 9 mm SIG Saur pour la PNH
1990–98	U.S.A.	Licite	Matériel militaire et formation pour la PNH
1993–94	U.S.A.	Cland.	5–10 000 revolvers .38, fusils automatiques 9 mm, pistolets mitrailleurs M-3, mitraillettes Thompson, revolvers Smith et Wesson .38 et grenades à fragmentation
1995	U.S.A. (Floride)	Illicite	260 armes à feu, 15 000 cartouches
1996	U.S.A. (Floride)	Illicite	Au moins 12 pistolets .45, munitions
1998	U.S.A. (Floride)	Illicite	78 fusils d'assaut M16, 9 000 cartouches
2000	U.S.A.	Licite	187 fusils de chasse, 20 pistolets, 86 000 cartouche Pour 2 000 dollars de pistolets
2001	Brésil	Licite	Pour 36 977 dollars de fusils de chasse
2001	U.S.A. (Floride)	Illicite	5–10 pistolets .38 et .45
2001–04	U.S.A.–Rép. dom.	Cland.	M16, munitions et équipement
2001	U.S.A.	Licite	150 fusils de chasse, 20 pistolets, 33 000 cartouches, pour 31 199 dollars de bombes, grenades et munitions, pour 3 800 dollars de munitions
2002	U.S.A.	Licite	155 fusils de sport, 1 pistolet, 36 000 cartouches
2004	Afrique du Sud	Cland.	150 fusils R1, 5 000 cartouches, grenades, etc.
2004	U.S.A.	Licite	1916 revolvers .38, 493 pistolets 9 mm, 23 pistolets .45, 204 revolvers d'entraînements, 8 mitraillettes 13 fusils M14 et munitions
2005	U.S.A.	Licite	3 000 revolvers .38, 500 pistolets 9 mm, 500 fusils de chasse 12, 200 fusils mini-M14, 100 carabines M5 et d'autres équipements

Source: divers articles de presse, UN (2005), NISAT (2004)

auraient été fournis à la PNH sous le couvert de programmes de formation de la police (ICITAP) jusqu'en 1998 (Richardson 1996; Nairn 1996)⁵². Le transfert de ces armes s'est brusquement arrêté à l'interruption officielle du programme ICITAP, lorsque les services d'espionnage américains ont été accusés d'infiltrer et de miner le programme.

Une partie du marché clandestin des armes aurait opéré directement depuis les États-Unis, les livraisons entrant en Haïti par la République dominicaine. Avant le retour au pouvoir du président Aristide, en 1994, de grandes quantités d'armes auraient été transférées des États-Unis aux FRAPH. Entre cinq et dix mille articles d'armement destinés à la PNH auraient été reçus entre 1993 et 1994 malgré les embargos en place à l'époque (Nairn 1996). En novembre 1993, une information de la DIA observait que les paramilitaires des FRAPH avaient nettement accru leurs capacités, leurs hommes "ayant l'impression de pouvoir que confère la faculté d'arpenter les rues d'une ville en arborant une arme automatique en toute impunité" (Nairn 1996: 14). Entre 2000 et 2004, des groupes d'opposition auraient également reçu des armes des États-Unis par le biais d'exportations licites à des tiers⁵³.

Des éléments aux États-Unis auraient aussi fourni à divers partis anti-Lavalas, depuis la réélection du président Aristide en 2001⁵⁴, des soutiens combinant assistance financière et militaire clandestine. Selon de fréquentes rumeurs, plusieurs centaines de Bérets verts ont participé à la formation d'un certain nombre d'anciens membres des FADH dirigés par Guy Philippe en République dominicaine⁵⁵. Du matériel et des fournitures militaires auraient été transférés par la police et les autorités militaires américaines à des membres de l'ancienne armée haïtienne stationnée en République dominicaine⁵⁶. Qui plus est, au milieu de l'année 2003, un certain nombre de citoyens des États-Unis ont également été accusés par les autorités haïtiennes d'expéditions illicites d'uniformes militaires, d'armes d'assaut, de munitions et de lance-grenades—sous le couvert d'organisations non gouvernementales protestantes—mais leurs liens avec le gouvernement des États-Unis n'ont pas été prouvés⁵⁷.

En partie du fait de diverses sanctions frappant les ventes d'armes et de secousses dans les approvisionnements licites en armes légères et de petit calibre, les gouvernements haïtiens successifs ont exploré le marché noir. Comme on pouvait s'y attendre, les embargos les ont poussés à des acquisitions clandestines et illicites. S'appuyant sur un certain nombre d'intermédiaires connus, le gouvernement a acquis des armes de divers pays—dont l'Afrique du Sud⁵⁸ (tableau 2). Dans l'incapacité de se procurer des armes de façon licite, le président et l'ancien ministre de la Justice du gouvernement de transition ont également prévenu à plusieurs reprises que l'Administration s'efforcerait de

trouver des armes sur le marché noir si elle ne pouvait en obtenir par les réseaux licites⁵⁹. Des médias ont indiqué qu'une transaction de ce type avait déjà été tentée début 2005⁶⁰. De plus amples enquêtes ont révélé qu'en mai 2004, un certain nombre de notables haïtiens et de citoyens américains avaient négocié les détails de livraisons d'armes à Haïti⁶¹. Un courtier reconnu aurait reçu un chèque de 1 million de dollars pour acquérir des armes à feu en décembre 2004. Ces efforts menés par le gouvernement de transition pour se procurer illégalement des armes semblent s'être poursuivis aussi récemment qu'en mai 2005⁶².

Le marché noir persiste, et il existe entre Haïti et ses voisins des Caraïbes un "commerce de fourmis" des armes—particulièrement des pistolets et des revolvers. Les armes illicites proviennent depuis le début des années 90 de Jamaïque, de Colombie, du Brésil et de la République dominicaine, mais aussi d'Amérique centrale (Richardson 1996; Nairn 1996; Mustafa 2004; Small Arms Survey 2005)⁶³.

La principale source de pistolets, de revolvers et d'armes automatiques illicites demeure toutefois les États-Unis, et surtout la Floride. Selon l'ATF, un quart des armes au moins passées en contrebande depuis Miami, Pompano Beach et Fort Lauderdale au cours de ces deux dernières années étaient destinées à Haïti. Beaucoup de ces armes sont entrées par la péninsule de la Guajira, Cap Haïtien, Miragoane, Jacmel et le port des Gonaïves⁶⁴. Les membres des élites du pays introduisent régulièrement en contrebande des pistolets et des revolvers des États-Unis⁶⁵. Les armes—des pistolets .45 et des MAK-90⁶⁶—ont pu être ingénieusement cachées dans des boîtes de tomates (1996), des bacs à langoustes (1998), des dindes surgelées (2001) ou des conteneurs de produits en vrac (textiles ou vêtements usagés, par exemple).

Les transferts illicites d'armes se poursuivront tant que l'instabilité durera en Haïti. Le goût prononcé de cette société pour l'autodéfense et les comportements prédateurs nourrit indéniablement la demande. De plus, le fait que le pays accueille aussi le transbordement de 8 % à 10 % de la cocaïne colombienne à destination des États-Unis fournit les ressources nécessaires à l'acquisition de nouvelles armes⁶⁷. Les transferts illicites et le trafic sont facilités par des frontières poreuses et mal gardées ainsi que des services douaniers corrompus⁶⁸. Quelque 500 officiers de la police et de l'armée haïtiennes revenant de République dominicaine et de la Jamaïque après le départ du président Aristide, au

début de l'année 2004, avaient par exemple conservé leurs armes. La Jamaïque a fort opportunément attribué la récente flambée de violence à la police haïtienne ainsi qu'à l'insécurité dont souffre le pays (AP 2004).

Les fuites d'armes légères et de petit calibre et de munitions de stocks nationaux sont également fréquentes. Des armes à feu sont régulièrement subtilisées dans les dépôts de la police par des "initiés" corrompus et transférées à des OP ou à des milices du même bord, voire à des bandes criminelles des centres urbains. Selon d'anciens gardes du Palais, par exemple, au moins 4 000 armes (fusils d'assaut, pistolets et revolvers) ont été fournies par l'ancien président Aristide aux Chimères—dont des armes prétendument fournies par l'Afrique du Sud⁶⁹—dans les jours qui ont précédé son renversement, au début de l'année 2004⁷⁰. Même si cela a été rarement prouvé, le rôle du précédent gouvernement Aristide, d'officiers de la PNH et de magistrats dans la distribution d'armes à des milices du même bord ou à des organisations criminelles a été largement documenté⁷¹. L'analyse des armes récupérées par la FMI et la MINUSTAH depuis mars 2004 montre que de nombreuses armes remises à d'anciens agents de la PNH ont été récupérées—même si la plupart d'entre elles ont ensuite été restituées à la PNH (tableaux 8 et 9). ▣

IV. Maintien de l'ordre, administration pénitentiaire et rôle de l'armée

Cela fait longtemps que l'État haïtien n'est plus en mesure d'assurer la sécurité de ses citoyens. Depuis 1994, la PNH a été la seule force investie d'une mission de maintien de l'ordre public et de sécurité. Tout de suite après la dissolution de l'armée haïtienne, à la fin de l'année 1994, le *décret présidentiel 103* (du 28 décembre) définissait les grandes structures de la nouvelle PNH placée sous l'autorité du ministère de la Justice⁷². Elle était censée surveiller et réglementer le passage des frontières (garde-côtes et douanes), malgré l'existence d'un code douanier distinct. À son effectif maximum, en 2003, elle comptait quelque 6 300 agents en service actif, répartis sur 189 commissariats et sous-commissariats disséminés dans le pays⁷³.

Très largement accusée de corruption, la PNH a connu ces dernières années un déclin dramatique et profond⁷⁴. Ses effectifs sont par exemple retombés en dessous de la barre des 5 000 à la fin de l'année 2004 à la suite de la purge à laquelle avait procédé le directeur général après le départ du président Aristide. Beaucoup d'autres de ses membres ont quitté leur poste au cours de la même période⁷⁵. Depuis mars 2004, plus de 350 autres agents ont été renvoyés de la PNH sans être désarmés, dont 150 membres de la garde du Palais (ICG 2004). Au mois de janvier 2005, la CIVPOL, l'OEA et la PNH n'étaient pas en mesure de confirmer le nombre total des agents inscrits, malgré de constants efforts d'analyse des besoins⁷⁶. De plus, le gouvernement de transition et la PNH ont été inondés de cadres des ex-FADH. Beaucoup d'officiers de la PNH ainsi que de conseillers à la sécurité du gouvernement de transition viennent de l'ancienne armée. Bien que des renvois récents semblent encourageants, la procédure de sélection des membres de la PNH reste floue. Tendance inquiétante, il semble également que la police emploie des armes militaires dans des simulations de combat rapproché.

L'infrastructure de la police est en ruine. Quelque 125 commissariats et sous-commissariats ont été entièrement détruits au début de l'année 2004 et 75 autres

ont besoin de réparations. Des activités quotidiennes—comme la surveillance des frontières—ne sont pratiquement pas assurées faute de matériel convenable et de personnel. Le CCI indique que quelque 225 commissariats et sous-commissariats seront nécessaires en tout pour couvrir l'ensemble des zones urbaines et rurales. Le Commissaire de la Police des Nations Unies a indiqué à la fin de l'année 2004 qu'il y aurait un effectif final d'environ 6 500 agents de la PNH, soit un agent pour 1 300 civils⁷⁷. Certains observateurs estiment que même avec l'accroissement prévu d'effectif, la nouvelle police ne suffira pas à garantir la sécurité des civils dans les zones urbaines et rurales en même temps⁷⁸.

La loi charge la PNH de contrôler et de réglementer les armes légères et de petit calibre dans le pays. Les articles 7 et 8 du décret présidentiel de 1994 soulignent le rôle de contrôle que doit assumer la police en ce qui concerne les armes sur l'ensemble du territoire national, ainsi que sur les activités des sociétés privées de sécurité. En théorie, le contrôle et l'enregistrement des armes à feu relèvent de la Direction centrale de la police administrative (DCPA); mais rien n'a été fait depuis 2002. Le Bureau de renseignements judiciaires (BRJ) et le Bureau de la police scientifique et technique (BPST), rattachés à la Direction centrale de la police judiciaire, doivent aussi surveiller les permis et suivre les crimes impliquant des armes légères—mais ils n'ont eu pratiquement aucune activité depuis 2002. Le gouvernement haïtien a suspendu les délivrances de permis de port d'armes nouveaux et le renouvellement des permis existants en 2003, or il semble que de nouveaux permis soient apparus parmi des membres des anciennes FADH. Ce qui veut dire que la plupart des armes jusque-là licites sont en principe devenues illicites en Haïti.

Malgré une longue tradition judiciaire de plus de deux cents ans, le système législatif et administratif du pays s'en remet exagérément à l'exécutif et est paralysé par l'incompétence. Des efforts ont été faits pour lutter contre la corruption et restaurer la confiance du public dans la loi, comme en témoigne la création d'une école de la magistrature avec l'aide du gouvernement français⁷⁹ et l'aide à la formation de personnel judiciaire ; mais la justice haïtienne continue de souffrir d'une pénurie chronique de ressources budgétaires et humaines et d'être privée d'un équipement de base. La flambée de violence armée de 2004 a encore détérioré la situation: huit tribunaux au moins ont été détruits⁸⁰ et peu de juges assument leurs fonctions.

L'absence ou la faible présence policière dans beaucoup d'agglomérations, ainsi que la fermeture ou la destruction de prisons début 2005 paralysent aussi les tribunaux. Beaucoup de juges nommés dans les cinq dernières années continuent toutefois d'exercer leurs fonctions contre vents et marées.

Les prisons constituent une autre source persistante d'insécurité humaine dans le pays. Les bandes armées, les prétendus fronts de résistance et les OP contiennent une forte proportion de prisonniers évadés au fil des ans—souvent mélangés à des éléments corrompus de la PNH et de l'administration pénitentiaire (ICG 2005). En 2003, il y avait 21 centres pénitentiaires dans le pays, dont deux prisons. L'OEA estime qu'ils employaient 600 gardiens—dont 52 femmes—et accueillaient plus de 3 800 prisonniers, dont plus de 80% étaient considérés comme en attente de procès. Début 2005, seulement 13 des 21 établissements pénitentiaires—un peu plus de la moitié—étaient en fonctionnement. Les cellules de la police étaient surpeuplées et formaient souvent le seul centre de détention dans certaines régions. La quasi-totalité des quelque 2 000 détenus évadés début 2004, pour la plupart en attente de procès, n'ont pas été repris⁸¹.

Les prisons et l'administration pénitentiaire sont dans un état inquiétant. Malgré les formations fournies par les Nations Unies et l'OEA aux gardiens et aux éducateurs et les travaux de remise en état des prisons effectués au milieu des années 90, divers rapports du CICR, de l'OEA et d'Amnesty International (AI) parlent de "surpeuplement". En janvier 2004, le CICR a eu accès à des prisonniers politiques (qui représenteraient 5% du total). Mais tout de suite après le renversement du président Aristide, toutes les prisons se sont vidées⁸². Fin 2004, la PNH était parvenue avec la MINUSTAH à reprendre la moitié environ des détenus en fuite⁸³.

Néanmoins, les informations fondées rapportant des massacres en prison, dont seraient accusés des membres de la PNH, sont de plus en plus alarmantes⁸⁴. En février 2005, par exemple, un groupe d'hommes armés non identifiés a pénétré dans le centre pénitentiaire national de Port-au-Prince et permis à 493 détenus de s'évader. Le gouvernement de transition a immédiatement renvoyé deux hauts responsables du centre pénitentiaire et mis en détention huit gardes pour complicité présumée dans cette évasion (UNSC 2005)⁸⁵.

Le rôle actuel et futur des membres de l'ancienne armée (FADH) est une véritable épée de Damoclès. Les FADH ont été officiellement dissoutes en 1994



Décembre 2004. Un ancien membre des forces armées démantelées d'Haïti braque son arme, après avoir entendu des rumeurs selon lesquelles les forces de maintien de la paix des Nations unies étaient sur le point de déloger le groupe d'anciens soldats de leur quartier général improvisé au Petit Goave. © REUTERS/Daniel Morel

et leurs soldats “démobilisés” entre 1994 et 1996; elles n’en restent pas moins perçues par leurs membres comme possédant une légitimité constitutionnelle⁸⁶. Qui plus est, elles semblent s’être étoffées depuis, de nouvelles recrues ayant rejoint leurs rangs. Alors qu’une armée représente une dépense somptuaire et ne semble avoir qu’une utilité stratégique limitée dans le contexte haïtien, et bien que l’armée haïtienne ait été très impliquée dans des violations systématiques et fréquentes des droits humains, il semble bien que de nombreux membres de l’actuel gouvernement de transition et de l’élite économique souhaitent qu’elle soit rétablie⁸⁷. Quoiqu’il en soit, les 1 500 à 2 000 membres mobilisés des FADH (compte tenu de ceux qui ont été recrutés depuis 1995) font peser une menace très réelle sur la sécurité nationale et humaine.

Un secrétaire à la sécurité nationale a été nommé à la fin de l’année 2004, sans doute pour se pencher sur les intérêts spécifiques des FADH. Le gouver-

nement de transition a simultanément formé trois commissions distinctes pour examiner les revendications de l’ancienne armée. Le Bureau de gestion des soldats démobilisés (trois personnes, rattaché au Conseil supérieur de la police nationale) constitué à la fin du mois d’octobre 2004 est censé réinsérer les soldats démobilisés dans la vie civile. Il a annoncé son intention de fournir des “indemnités” et des “pensions” à quelque 5 000 membres légitimes des FADH pendant l’année 2005, mais nul ne sait vraiment comment sera financée cette enveloppe estimée à 29 millions de dollars⁸⁸. Le ministère de la Justice n’a rien fait pour clarifier les choses en demandant à plusieurs reprises, à la fin de l’année 2004, au cours de réunions avec des donateurs et des hauts fonctionnaires, la création d’une “entité de sécurité privée” composée d’anciens soldats⁸⁹. Qui plus est, début 2005, la CIVPOL a avancé en privé l’idée d’une “force auxiliaire” placée sous le contrôle de la MINUSTAH et chargée de compléter la PNH. Quoiqu’il en soit, la forme et le rôle futurs des FADH continuent d’alimenter les débats et doivent être élucidés de toute urgence. 🗨️

V. Les effets de la violence armée et de l'insécurité

Les civils haïtiens sont exposés à des menaces de différents ordres, visant autant leur bien-être que leurs moyens d'existence. Les indicateurs de l'insécurité des personnes vont des blessures mortelles et non mortelles aux peurs qui sont très largement répandues, des restrictions dans les déplacements aux enlèvements et aux intimidations, de la violence électorale ciblée au blocage de l'activité économique au niveau de la société, de la capitale et des familles. Souvent, ces effets ne sont pas signalés. Ce ne sont que rumeurs et conjectures. Malgré tout, les groupements humanitaires et les défenseurs des droits humains luttent pour promouvoir une culture de la justice basée sur la preuve.

La présente section de l'étude procède à une rapide évaluation des indicateurs de l'insécurité des personnes en Haïti. On ne saurait trop encourager la récolte de nouvelles données solides, longitudinales et comparatives. Ces données pourraient être utilisées, entre autres, pour contrôler les effets sectoriels des initiatives prises pour réduire la violence—tels le DDR, le maintien de l'ordre public et la réforme du secteur de la sécurité. Sans ces données, les discussions sur l'amélioration de la sécurité des personnes resteront marginales et parcelaires. La présente analyse est à considérer comme une étude préliminaire. Si l'on veut évaluer valablement les interventions, il est urgent de procéder à une analyse de base plus complète, portant sur les armes disponibles et sur le profil socio-économique des communautés et des personnes concernées.

Mortalité et blessures

Aux yeux de beaucoup, la sécurité passe pour une priorité absolue chez les Haïtiens. Or, en dépit des interventions, passées et présentes, de l'ONU, c'est l'insécurité qui est la norme. Un bon indicateur de l'insécurité est le taux élevé de la mortalité, dû autant aux morts directement liées à la violence intentionnelle qu'aux effets indirects de causes typiques, dites «banales», telles que diarrhées,

maladies respiratoires ou tuberculose, elles-mêmes consécutives à de mauvaises conditions de vie ou à un accès limité aux soins primaires de santé.

Même si les registres sont incomplets, on peut estimer avec une certaine fiabilité que la violence armée a tué au moins 1600 personnes depuis le départ forcé d'Aristide au début de 2004. Ce chiffre inclut 900 morts par violence intentionnelle qui ont été enregistrées par la morgue de la capitale entre février et mars 2004⁹⁰ et au moins 700 cas de mort par balle recensés entre septembre 2004 et juin 2005. Étant donné les difficultés d'accès aux zones concernées, et la fluctuation de la violence de mois en mois⁹¹, ce chiffre de 1600 ne représente probablement qu'une fraction de toutes les morts qu'a entraînées l'instabilité de l'environnement de l'après-Aristide. Le chiffre réel pourrait être de deux à quatre fois plus élevé.

Il faut savoir qu'il y a beaucoup de difficultés à surmonter pour enregistrer les décès et les blessures par balle. Parmi les victimes des blessures par balle, beaucoup ne vont pas consulter un médecin ou un dispensaire pour la simple raison qu'ils sont morts sur le coup. Si c'est le cœur ou une artère qui est touchée, la mort est instantanée, et le blessé meurt du traumatisme, du choc et de l'hémorragie. Ceux dont les blessures ne sont pas mortelles mettent plus de temps à mourir—des organes vitaux ont été perforés, le foie, les intestins—et lentement ils vont se vider de leur sang. La chirurgie pourrait sauver des vies, encore faudrait-il pouvoir intervenir à temps, avoir accès aux établissements de soin et disposer de l'équipement nécessaire et du personnel qualifié.⁹² Certains blessés par balle qui souffrent de fractures pourront continuer à vivre, sans recevoir de soins, mais au prix d'une invalidité de longue durée.

Les blessures par balle donnent malgré tout d'utiles informations sur l'insécurité qui règne en Haïti. Les blessures intentionnelles qui n'ont pas une issue fatale ne sont certes pas enregistrées dans une morgue comme les décès. Comme le Ministère de la santé n'a pas de système centralisé de l'information ou de la surveillance, les données sont très limitées. On peut dégager certaines tendances à partir des registres de l'Hôpital général de Port-au-Prince réunis par la Coalition nationale pour les droits des Haïtiens (NCHR) qui a son siège aux États-Unis. L'analyse des dossiers des patients à laquelle s'est livrée la NCHR montre que 170 civils sont morts de leurs blessures et que 241 ont survécu à leurs blessures entre septembre et octobre 2004. Ces chiffres sont difficiles à

vérifier et la Coalition reconnaît avoir été “dans l’incapacité” de pénétrer dans des banlieues telles que Cité Soleil et Bel Air où ont eu lieu la plupart des massacres (NCHR 2004). Selon les données recueillies, au plus fort des tensions de janvier 2004, juste avant le départ forcé du Président Aristide, le rapport blessés / tués, était de 6:1 dans les régions septentrionales telles que les Gonaïves, alors qu’il atteignait 15:1 à Port-au-Prince.⁹³

Étant donné que beaucoup des blessés ne peuvent pas être hospitalisés dans les établissements publics, il est également utile d’analyser les chiffres fournis par d’autres organismes. En décembre 2004, par exemple, MSF Espagne a installé dans la capitale un centre de traumatologie de 42 lits, dans l’ancien hôpital St Joseph. Entre janvier et mars 2005, les équipes médicales et chirurgicales de MSF font état de plus de 1000 patients qui ont été traités, dont presque 250 pour blessures par balles (MSF, 2005c). Ils ont également rapporté que, durant cette période, à Port-au-Prince, des combats intenses se sont déroulés dans plusieurs quartiers populaires très peuplés. À la suite de leurs visites périodiques à la morgue, les médecins MSF ont estimé à une centaine le nombre mensuel des tués, entre septembre et décembre 2004, en grande partie à cause de la violence armée entre gangs de Cité Soleil et de Bel Air.

Les médecins de MSF rapportent:

Nous voyons environ trois blessés par balles chaque jour, et peut-être une ou deux personnes présentant des fractures que nous devons réduire au bloc opératoire. À peu près deux fois par semaine, nous devons faire une laparoscopie. Quand un patient a été blessé au thorax, le sang se répand dans le thorax ou le poumon ne fonctionne plus, il faut poser un drain pulmonaire. Entre 50 et 60 patients viennent chaque semaine pour faire changer leurs pansements. (MSF, 2005b).

Les représentants de MSF ont également observé, depuis fin 2004, un changement dans la nature des blessures par balles:

Avant, nous voyions des balles de calibre 38, qui ne causent pas beaucoup de dommages internes. Maintenant, c’est quelque chose qui éclate à l’intérieur. Auparavant, il y avait une forte criminalité. Chaque jour, nous recevions un ou deux blessés par balle. Maintenant, nous en avons 3 ou 4, ou davantage. Avant, c’était essentiellement de la criminalité, mais maintenant, il s’agit davantage de

Tableau 3

Profil des blessures par arme à feu enregistrées à Port-au-Prince, sept. 2003–avril 2004

	Sep. 03	Oct. 03	Nov. 03	Déc. 03	Jan. 04	Fév. 04	Mar. 04	Avr. 04	Total
Traumatisme	0	2	0	1	0	1	4	7	15
Violences traumatiques	20	10	18	18	2	12	19	10	109
Armes blanches: blessures	6	6	14	37	36	24	35	21	179
Armes à feu: membres	1	2	2	15	45	22	34	15	136
Armes à feu: corps	9	2	1	4	13	23	21	6	79
Armes à feu: tête	2	0	0	1	7	20	11	1	42
Armes à feu: Décès	2	1	1	0	8	1	3	0	16
Autres patients hospitalisés	88	86	105	8	17	3	47	67	421
Total des patients hospitalisés	119	109	141	84	128	106	174	127	988

Source: Dossiers de l’hôpital Canapé-Vert 2004

Traumatisme: symptômes psychologiques

Violence traumatique: blessures physiques et asphyxie

Arme blanche blessure: plaies multiples (crâne, corps ou autre)

Arme à feu membre: blessures aux bras ou aux jambes

Arme à feu corps: blessures abdomen, thorax ou fessier

Arme à feu tête: blessures crâne, cou

Arme à feu mort: blessures entraînant la mort

Autres patients hospitalisés: Cardiologie, maladies infectieuses et non infectieuses, grossesse, etc.

violence politique. Elle n’est pas dirigée contre des groupes donnés, comme en cas de persécution, mais tout le monde est touché dans le pays (MSF, 2005b).

L’identité des coupables et l’origine de ces blessures fait l’objet de vifs débats. On a souvent parlé d’enfants qui étaient armés (surtout revolvers et pistolets) en violation des normes internationales sur les enfants soldats et les droits des enfants (AI, 2004a; 2004b). En outre, des rapports ont fréquemment décrit

l'usage excessif de la force par la police nationale haïtienne, incluant l'usage abusif des fusils d'assaut M16 contre la population civile et l'usage mortel des gaz lacrymogènes et des armes anti-émeutes utilisées à bout portant.⁹⁴ Malgré l'absence actuelle de relevés sûrs et réguliers sur la mortalité, la description des blessures externes associées à la violence armée corrobore ces affirmations. (Cf. Tableau 3).⁹⁵

Les violences sexuelles sont des causes supplémentaires de blessures mortelles et non mortelles. Les femmes—et en particulier les jeunes femmes et les jeunes filles—sont particulièrement exposées à la violence armée. Bien qu'il n'existe pas en Haïti de système indépendant de recensement des violences sexuelles ou des violences basées sur le genre, les témoignages sont nombreux et éloquents. Ainsi, Livia Gayraud, coordinatrice à Port-au-Prince du centre de traumatologie depuis octobre 2004, a traité au moins 20 patientes victimes d'agression et de violences sexuelles. Les plus jeunes avaient 10 ans. Avant d'être enlevées et violées, beaucoup d'entre elles avaient eu un de leurs parents tués. Les viols eux-mêmes étaient brutaux, et les femmes et jeunes filles disaient craindre pour leur vie si l'on venait à apprendre ce qui s'était passé (MSF, 2005b). L'institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti, organisation indépendante de défense des droits humains, a recensé, depuis septembre 2004, plus de 80 cas de femmes et de jeunes filles, dont certaines n'avaient que 13 ans, qui ont été violées par des gangs à Cité Soleil⁹⁶.

Une des raisons pour lesquelles la violence armée tend à être si meurtrière en Haïti est l'extrême faiblesse de l'infrastructure des services publics, et particulièrement de la santé publique et de la police. En dépit des investissements considérables consentis aux niveaux multilatéral et bilatéral pour les infrastructures sanitaires au cours des dix dernières années, les services de santé publique tant nationaux que municipaux et les services de maintien de l'ordre sont peu nombreux et de qualité médiocre⁹⁷. Ni le secteur public ni les secteurs non gouvernementaux n'ont une solide tradition de collecte systématique des données objectives en vue d'un monitoring social⁹⁸. Les systèmes d'information de la police haïtienne ayant été détruits début 2004, la criminalité n'a pas laissé de traces. Qui plus est, la recherche qualitative elle-même fait défaut, en raison des difficultés d'accès à de nombreuses régions du Nord et de l'Est, entre 2003 et 2004.

Plus inquiétant, les services de santé et de maintien de l'ordre ont subi une politisation accrue et sont devenus le lieu d'une violence armée considérable. Dans les mois qui ont précédé et suivi le départ d'Aristide, les mises à mort extrajudiciaires et les fusillades étaient fréquentes. Les patients hospitalisés pour blessures—surtout s'il s'agissait de gendarmes, de policiers ou de membres d'autres groupes armés—devenaient régulièrement la cible d'attaques, à l'instar du personnel médical. Cependant, tout au long de 2004 et de 2005, les partisans de Lavalas ont été particulièrement visés par l'ex-FADH et la PNH⁹⁹. Dans l'hôpital général de Port-au-Prince et dans celui des Gonaïves, par exemple, des atrocités telles que l'exécution extrajudiciaire de gendarmes ou de civils blessés, étaient courantes. D'autres patients ont été blessés, certains mortellement, lors des échanges de coups de feu ou pendant des prises d'otages à l'intérieur des murs de l'hôpital. Les insuffisances constatées dans le stockage et dans la gestion des données s'expliquent par les hésitations des médecins à soigner les combattants et le refus des blessés de se faire enregistrer pendant les situations d'urgence¹⁰⁰. Ainsi, en raison de la confiance limitée dans les services du secteur public et du climat de crainte associé aux hôpitaux, il est difficile de se fier au peu de données que fournissent ces établissements.

Les forces de sécurité, publiques et privées, sont de plus en plus impliquées dans la violence politique. La riposte a été une militarisation générale qui a contribué à donner l'impression d'une sécurité qui s'est affaiblie encore davantage depuis l'arrivée de la MINUSTAH. Ainsi, début juillet 2004, environ 400 forces du maintien de la paix de la MINUSTAH, réparties dans 41 véhicules blindés et hélicoptères, et plusieurs dizaines de gendarmes haïtiens, ont conduit une opération dans Cité Soleil, le plus grand bidonville d'Haïti, voulant ostensiblement venir à bout des clans armés. Si cette démonstration de force a été bien accueillie dans certains quartiers, elle aurait cependant abouti à des meurtres extrajudiciaires, entre 25 et 40, dont des femmes et des enfants (Buncombe 2005b). Des soldats de l'ONU ont été également visés, et trois d'entre eux ont été tués par balles (Weissenstein 2005).

Malgré tous les efforts déployés par le CICR, le MSF et d'autres organismes, le Service national de la santé publique et les organisations humanitaires internationales n'étaient pas préparés à faire face à une violence armée atteignant l'intensité et l'extension enregistrées ces deux dernières années en Haïti. Si le

Encadré 1

Coût médical direct des blessures par armes à feu

Il est extrêmement difficile d'évaluer le "coût" total des blessures par armes à feu. De plus, le sujet est très controversé. Sil est possible de calculer les coûts financiers et les coûts de productivité liés aux blessures, personne, par contre, n'est en mesure de chiffrer les coûts intangibles que sont les répercussions émotionnelles et psychologiques des blessures sur les personnes et les familles. Les entretiens avec des chirurgiens et avec les administrateurs des différentes cliniques privées de Port-au-Prince en 2004 ont donné un premier aperçu préliminaire de la charge financière immédiate que représentent les blessures par armes à feu.

Même pendant les périodes de relative stabilité, de nombreux civils—dont les plus pauvres—doivent recourir aux services privés en raison de la décrépitude de l'infrastructure de la santé publique. Les services sanitaires gérés par l'État étant souvent peu sûrs ou inaccessibles, les populations pauvres des campagnes ont tendance à recourir à la médecine traditionnelle, elle-même hors de prix, dans bien des cas. Les tarifs de la santé publique étant prohibitifs, les Haïtiens renoncent souvent à se faire soigner.

Avec un revenu annuel moyen d'environ 350 dollars US par habitant, et malgré les fonds fournis par la diaspora et les revenus non déclarés, peu de gens ont accès aux services de santé (privés) pour y recevoir des soins réguliers et suffisants, un traitement d'urgence ou une rééducation de longue durée. La minorité de la population qui a accès à une assurance maladie paye environ 60 dollars US par mois, avec une franchise d'environ 1800 dollars US. Dans la plupart des institutions médicales, les victimes qui sont hospitalisées doivent, sauf si ce sont de grands traumatisés, verser un dépôt de 200 dollars US pour pouvoir recevoir les premiers soins.

Le coût des traitements varie en fonction de la gravité des blessures. Une salle d'opération coûte environ 100 dollars US par jour. Les médicaments, y compris les anesthésiants (700 à 1000 dollars US), les antibiotiques (50 à 200 dollars US), ainsi que les frais de laboratoire (100 à 150 dollars US) et de radiologie (20 à 30 dollars US) sont à la charge du patient. Les chirurgiens sont contactés à titre privé en fonction des besoins, les honoraires varient selon les spécialités. Les tarifs s'échelonnent entre 2000 et 5000 dollars US pour les blessures par balle à l'abdomen, pour les fractures des membres ou du crâne. Si le patient doit être évacué aux États-Unis, les frais peuvent s'élever jusqu'à 11,000 dollars US. Le prix de journée étant de 40 à 150 dollars US, les blessés ne peuvent se permettre que des hospitalisations de 3 à 7 jours.

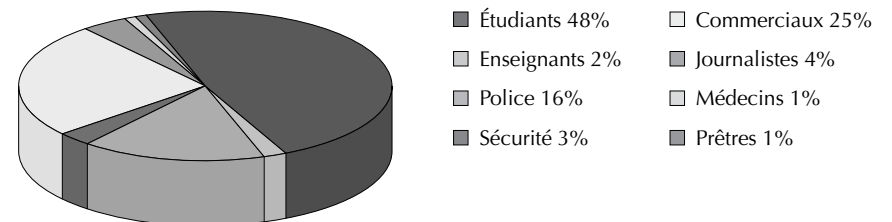
Avec ces tarifs, en comptant 5 jours d'hospitalisation, et à condition qu'il n'y ait pas de complication, une blessure par balle coûte près de 5.170 dollars US à un patient blessé à un membre. Les frais peuvent dépasser 8680 dollars US pour des blessures plus graves, à l'abdomen ou à la tête. La charge financière totale s'élève à plus de 20.000 dollars US si l'état du patient nécessite une évacuation sanitaire et des soins aux États-Unis. Le coût total des blessures par armes à feu qui ont été traitées à l'Hôpital Canapé-Vert entre septembre 2003 et avril 2004 se serait élevé à 2.703.400 dollars US¹⁰¹. *Médecins sans frontières* et *Médecins du monde* ont fourni des services de réanimation post-opératoire, comprenant un approvisionnement régulier en lits, du matériel de traction et des médicaments. Mais la plupart des blessés n'en ont pas profité. Enfin, on ne sait rien sur les souffrances liées aux blessures, ni sur la perte de productivité due à des années de vie active perdues, ni sur les handicaps à vie, ni sur l'incidence sur l'espérance de vie.

Ministère de la santé et l'École de médecine ont bien organisé un séminaire, en juin 2004, pour former des chirurgiens à la polytraumatologie, l'équipement logistique des services chirurgicaux et hospitaliers sur le terrain était insuffisant pour faire face à l'afflux massif des blessés de guerre. En fait, entre novembre 2003 et mai 2004, les services chirurgicaux de Port-au-Prince ont été quasiment inopérants. Les deux hôpitaux publics de la capitale (800 lits) et la douzaine des cliniques privées étaient fermés. L'ancien hôpital militaire, rouvert par des médecins cubains engagés pour soutenir le Ministère de la santé, fut le seul à rendre quelques services symboliques au plus fort de la crise.

Le CICR aussi a activement contribué à la prise en charge des traitements des victimes de la violence armée. L'hôpital privé Canapé-Vert, subventionné temporairement par le CICR pour soigner toutes les victimes de guerre, est resté ouvert à Port-au-Prince pendant les affrontements (voir encadré 1). Le CICR a établi qu'il était impossible d'accueillir et de traiter un afflux de blessés de guerre sans matériel supplémentaire, blocs opératoires et banques de sang. Afin de protéger l'hôpital pendant les incidents, les bâtiments furent entourés de barbelés, des murs furent construits et on fit appel à des troupes françaises¹⁰². Dans le Nord, deux hôpitaux privés sous direction américaine, l'hôpital Pignon et l'hôpital Albert Schweitzer, ont continué à fonctionner pendant la crise. Leur circonscription s'étendait jusqu'aux Gonaïves et au Cap Haïtien.

Figure 2

Blessures par armes à feu selon les professions: septembre 2003–avril 2004 (n=988)



Source: d'après les dossiers des consultations ambulatoires à l'Hôpital Canapé-Vert (octobre 2004)

Le dépouillement des dossiers des patients ambulatoires à Canapé-Vert, seul hôpital opérationnel à Port-au-Prince entre septembre 2003 et avril 2004, fait apparaître un certain nombre de schémas importants. Par exemple, sur les 988 cas enregistrés pendant ces 8 mois, plus de 58 *pour cent* avaient été victimes de violence armée intentionnelle. Plus d'un quart de toutes les victimes (27 *pour cent*) étaient traitées pour blessures par balles. Sur ce nombre, un cas sur quatre avait des blessures aux membres, un sur dix souffrait de blessures par balle dans les membres, et sept sur cent étaient blessés à la tête. Plus d'un pour cent des patients admis au bloc opératoire sont morts de blessures liées à des armes à feu. La majorité des blessés par armes légères étaient des étudiants et des jeunes de moins de 18 ans (48 *pour cent*), suivis par les représentants du secteur commercial (25 *pour cent*) et par la police (16 *pour cent*) (figure 2)¹⁰³.

Les perceptions de l'insécurité

Le vécu subjectif des individus et des familles met en perspective certaines des données objectives mentionnées ci-dessus. La perception de l'insécurité influe sur le comportement et, en tant que telle, elle sera un facteur clé dans la future stabilisation du pays. En fait, la façon dont la violence et l'insécurité sont ressenties a des répercussions sur un ensemble d'activités—les déplacements de nuit, l'école, le travail et le comportement électoral—mais aussi l'entrée dans une milice ou dans un gang armé. On a observé qu'un seul coup de feu pouvait provoquer la fermeture des écoles et créer des embouteillages sur les routes—la population se déplaçant pour chercher refuge—la fermeture des marchés, l'absentéisme et une baisse d'activité et de productivité dans les usines, dans les ports et dans les services de base.

Les enquêtes effectuées récemment en Haïti sur la façon dont l'insécurité est perçue permettent de dégager certaines tendances. En 2004, une enquête a été menée au niveau national, sous l'égide de l'ONU. Sur plus de 1000 personnes interrogées, près des deux tiers des habitants des villes disaient avoir peur quand ils sont chez eux, contre 15 à 20% dans les zones rurales. Presque la moitié (45%) des citadins—soit deux fois plus que les ruraux—redoutaient de se rendre à la ville voisine ou au marché en voiture. L'ONU avait alors noté les répercussions “cachées” de ces peurs, par exemple, sur l'assiduité à l'école,

sur l'activité économique et sur le développement d'un sentiment de désespoir (UNDP 2004c).

Une autre enquête, davantage centrée sur les ménages, a été effectuée fin 2003 à Carrefour-Feuille, un bidonville relativement non-violent de Port-au-Prince. Portant sur un échantillon de 800 ménages dans quatre secteurs de la communauté, l'enquête a évalué les différentes manifestations de la violence et sa répartition selon les quartiers (Calpas 2004). Quelque 40 % des personnes interrogées ont vécu des affrontements de rue avec recours à des armes à feu, et mises en joue (33 %), un fort pourcentage a connu des vols à main armée (26 %), de la violence domestique (24 %) et des viols. Un quart de toutes les personnes interrogées disaient qu'un membre de leur famille avait été victime de violence armée récemment et la moitié d'entre elles connaissaient quelqu'un qui avait été tué ou blessé dans une fusillade¹⁰⁴.

Politique militarisée

Sur la scène politique haïtienne, la détention d'armes et le mauvais usage des armes sont une tradition aussi ancienne que généralisée. L'arme à feu a une puissante et féroce valeur symbolique pour les Haïtiens. La légende populaire veut que, lors de l'indépendance en 1804, 30,000 fusils à silex aient été distribués aux esclaves libérés et, depuis lors, la détention d'une arme à feu est indissociable de la notion populaire de la “liberté”¹⁰⁵. Le recours aux armes à feu pour faire progresser des objectifs ostensiblement populistes ne tarda pas à faire partie intégrante du paysage politique. Au cours des premières décennies qui ont suivi l'indépendance, la politique allait être puissamment militarisée et des milices (par exemple les “*cacos*”) étaient levées pour consolider le pouvoir détenu par les nouvelles élites (Blumenthal 2004).

L'usage de la force coercitive pour consolider l'avantage politique acquis s'est poursuivi au cours du XXe siècle. L'occupation américaine en 1915 avait introduit un programme de désarmement des milices. Peu de temps après, une armée nationale et une force de gendarmerie étaient constituées et entraînées. Cependant, après le retrait des États-Unis en 1934, les milices seront réarmées par les politiciens et par les élites. L'usage de la violence pour obtenir des avantages personnels et politiques culmine sous la dynastie des Duvalier,

dont les *TonTon Macoutes* n'auraient été que trop fameux. Cette milice du régime aurait compté plus de 300,000 hommes en 1986¹⁰⁶.

Élu sur un programme populiste en 1990, le Président Aristide sera renversé seulement sept mois plus tard, en septembre 1991. Durant ce court mandat et pendant tout le régime militaire qui suivit, le FADH a recruté une série de milices, les "attachés". Cette période connut une forte croissance de la criminalité armée attribuée aux "zenglendos", des gangs armés criminels¹⁰⁷. Le parti Lavalas du Président s'est par la suite impliqué dans la violence armée, souvent contre les escadrons de la mort paramilitaires et les forces organisées contre Aristide. Malgré l'introduction d'une opération de *Vérité et Réconciliation*, le climat d'impunité va subsister¹⁰⁸. Éloigné temporairement du pouvoir et forcé de quitter le pays dans le début des années 1990, Aristide reprend le pouvoir en octobre 1994 à la suite de la mission américaine "Soutenir la démocratie"¹⁰⁹. Il dissout aussitôt l'armée, cherche à démanteler les escadrons de la mort et les "attachés" et concentre l'autorité dans les mains de la Police nationale et de ses propres gangs armés. Pour la population haïtienne, ces troupes armées pro-Aristide étaient de plus en plus présentes en 1995 et leur influence se développera encore sous son successeur, René Préval (1996–2000). Ces gangs pro-Aristide et autres gangsters à la solde des politiciens allaient se regrouper sous le nom de "chimères" vers la fin du mandat de Préval¹¹⁰.

Des acteurs extérieurs ont contribué de manière significative à la volatilité de la vie politique haïtienne. L'IRI (International Republican Institute), basé aux États-Unis a, par exemple, contribué dans une large mesure au développement des partis d'opposition pendant et après les élections législatives et présidentielles de 2000. L'"Espace de Concertation"¹¹¹ et la "Convergence démocratique"¹¹² sont deux alliances disparates constituées de divers partis anti-Aristide, créées pour s'opposer à Lavalas, le candidat pro-Aristide. Malgré le fait que plus de 60% des électeurs inscrits ont finalement voté pour Lavalas et que peu de violences aient été signalées pendant les élections législatives, l'Organisation des États américains et le gouvernement américain ont dénoncé avec insistance ces élections, comme truquées et frauduleuses¹¹³. L'opposition allait prétexter ces supposés truquages pour boycotter les élections présidentielles de novembre 2000¹¹⁴. Le président Aristide fut néanmoins élu, à une majorité qui sera contestée.

À côté de la Convergence Démocratique qui représentait des partis d'opposition, le Groupe des 184, se prétendant les représentants de la "société civile", s'est constitué en 2002. Adoptant un programme d'opposition résolument modéré au départ, le Groupe des 184 et ses alliés commencent à réclamer la démission d'Aristide vers la fin de l'année 2003. Pendant ce temps, à la fin 2002, un groupe d'ex-membres de la Force Armée d'Haïti lance une attaque surprise près de la ville frontalière de Pernal (Belladere)¹¹⁵. Dès 2003, les insurgés consolident leur position dans les zones frontalières du bas Plateau Central, à partir desquelles ils lancent des attaques contre les fonctionnaires de Lavalas et la police. En février 2004, avec l'ancien commissaire de police Guy Philippe à sa tête, ce groupe d'insurgés rejoint officiellement les autres forces anti-Aristide, il précipitera la démission d'Aristide et son départ, le 29 février 2004. Malgré l'installation d'un gouvernement provisoire¹¹⁶ et l'arrivée de forces d'intervention internationales, la majeure partie du pays est aujourd'hui sous le contrôle effectif du FADH, ainsi que d'anciens chefs paramilitaires, de gangs armés et de détenus évadés (Kovats-Bernat, à paraître). Le désarmement de ces groupes à haut risque est donc un préalable absolument indispensable à des élections libres et justes¹¹⁷. 🗳️

VI. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans la pratique: 1994–2005

Des acteurs nationaux et internationaux ont déployé divers efforts de désarmement à petite échelle depuis le milieu des années 80. Beaucoup se sont appuyés sur des stratégies à caractère contraignant, d'autres sur un mélange de rachat et de remise volontaire. Les tentatives effectuées à la fin des années 1990 pour institutionnaliser le processus par des campagnes de sensibilisation publique à petite échelle et la constitution d'un pôle national sur les armes légères ont échoué¹¹⁸. Toutes actions confondues, il y a eu moins de 4 265 armes de récupérées depuis le milieu des années 90. Ce nombre monte à 19 501 si l'on inclut l'opération coercitive américaine 1994–1995. Les documents disponibles confirment seulement la destruction de 2 435 seulement (moins de 12%) d'entre elles. Étant donné le nombre et la répartition des armes légères en Haïti, il est urgent d'adopter de nouvelles approches innovantes et souples du désarmement.

Il est encourageant de constater que le CCI prévoit une approche du désarmement nationale sur plusieurs fronts¹¹⁹. Les Nations Unies soutiennent cette stratégie et envisagent une approche intégrée du DDR confiée à la CND. La section DDR intégrée MINUSTAH-PNUD prévoit avec la CIVPOL et les ministères haïtiens de la Justice et de l'Intérieur un mélange de confiscations et de remise volontaire d'armes liée à la réintégration socio-économique, au développement des communautés et à des activités de réconciliation (PNUD 2004b, 2005). Avec le PNUD, l'équipe DDR consolide aussi les moyens législatifs et administratifs actuels de réglementation et de restriction de la possession et du commerce des armes, en préparant une nouvelle législation à l'intention du parlement¹²⁰.

Avant d'aborder les activités récentes de la MINUSTAH, il est utile de rappeler les actions précédentes de DDR en Haïti. La plus importante sans doute a suivi l'opération "Restaurer la démocratie" conduite par les États-Unis en 1994: elle a comporté une large campagne de désarmement entre septembre 1994 et mars 1995. Ce programme avait pour buts: 1) de réduire le nombre des armes en circulation; 2) de promouvoir la stabilité; 3) de mettre en place des incitations

Tableau 4
Opérations enregistrées de collecte d'armes (1995–2004)

Opération	Date	Type	Zone	Armes collectées	Armes détruites
Armée USA	1994–95	Forcée	Nationale	15,236*	2,088
Armée USA	1995	Rachat	Nationale	3,684**	NA
Ratissage PNH	1995	Forcée	Nationale	NA	NA
PNH	2002	Forcée	Port-au-Prince	51	–
Opération "Ouragan" PNH	2002	Forcée	Nationale	5	–
Opérations PNH	2002	Forcée	Port-au-Prince	37	–
PNH et OEA	2003	Forcée	Nationale	233	233
PNUD—Carrefour	2003	Volontaire	Port-au-Prince	55	55 sous contrôle de l'ONU
MIF	2004	Forcée	Nationale	135	39
MINUSTAH	2004	Forcée	Nationale	65	20 sous contrôle de l'ONU
Total				19,501	2,435

* Quelque 15 236 armes auraient été saisies, dont 2 961 fusils d'assaut, 1 446 mitraillettes, 7 450 fusils, 604 fusils de chasse, 2 413 pistolets, 5 pièces d'artillerie M5 pour tanks, 1 pistolet mitrailleur M3A1, ainsi qu'un assortiment de munitions V150 anti-tanks, de mortiers, d'Howitzer, AAA, RR, B399 et automatiques.

** Quelque 10 196 "articles" ont été récupérés, dont 3 389 ont été classés comme armes légères et de petit calibre (US 1996).

financières poussant les citoyens haïtiens à le soutenir. Le programme contenait aussi un élément de coercition, avec saisie de dépôts clandestins et fouilles de porte à porte; au total, 15 236 armes ont ainsi été confisquées (tableau 4)¹²¹.

La 10^e Mountain Division américaine a procédé à la collecte—initialement lancée comme une campagne de rachat—de 10 196 articles, dont 3 684 armes légères et de petit calibre. La gestion et le stockage des armes collectées durant

la campagne de rachat ont été contestés (Mendiburu et Meek 1996). Selon le porte-parole des États-Unis de l'époque, le colonel Barry Willey, l'armée américaine remettait les armes à la police haïtienne, qui en laissait repartir la plupart (Preston 1995). D'autres armes auraient été entreposées dans des véhicules militaires pour être envoyées aux États-Unis afin d'y être détruites (Letterkenny, Pennsylvanie) ou déposées dans des musées¹²². De bons informateurs de la Cité Soleil ont indiqué qu'un certain nombre de ces véhicules avaient été arraisonnés par des bandes en 1994, mais que les représentants des États-Unis avaient fermé les yeux.

La campagne de rachat américaine a été finalement considérée comme un échec. Dès le départ, elle se concentrait sur les caches d'armes militaires et les

armes collectives plutôt que sur les stocks d'armes individuels. Son approche était extrêmement sélective (Nairn 1996, p. 12)¹²³. Même les commandants de l'armée américaine ont qualifié le programme d'échec total en ce qui concerne la réduction du nombre d'armes en circulation et la mise en place d'un environnement sûr et stable (US 2000; Harding 1994)¹²⁴. Il y avait aussi des problèmes institutionnels colossaux. Par exemple, les États-Unis et les Nations Unies ont été en désaccord à plusieurs reprises sur l'ampleur et l'efficacité de l'opération (Preston 1995)¹²⁵. Du coup, il n'y a jamais eu de claire volonté politique de désarmement national. Tout au long de la campagne de rachat, des voix se sont fait entendre pour critiquer son efficacité. Par exemple, il semblait en général que les armes étaient de très mauvaise qualité, les meilleurs atterrissant dans le programme de formation de la police ICITAP du Département de Justice des États-Unis. Ces derniers ont été également critiqués pour n'avoir pas convenablement investi dans les renseignements locaux (pour déterminer l'emplacement des grosses caches d'armes). Des soldats américains ont affirmé à l'époque que les rachats avaient créé un "marché" des armes, les nouvelles étant importées en contrebande par la République dominicaine ou les ports haïtiens (O'Connor 1996).

La campagne de rachat aurait coûté 1 924 950 dollars en tout, soit 522 dollars par arme remise¹²⁶. Mais au lieu d'instaurer une culture de désarmement, elle aurait considérablement enrichi une petite minorité de membres des FADH, du FRAPH et d'organisations criminelles (comme des intermédiaires)¹²⁷. Nombreux sont ceux qui ont profité de la campagne de rachat pour se débarrasser de matériel inutilisable et racheté avec l'argent ainsi reçu des armes en état sur le marché noir. Selon certains informateurs opérant en Haïti à cette époque, les armes remises étaient souvent apportées par des personnes d'apparence aisée conduisant de coûteux Toyota Land Cruiser (O'Connor 1996). De plus, il y aurait eu ensuite des fuites et des armes réintroduites dans les circuits. Selon divers articles de presse, des roquettes, des munitions de canon, des grenades et des fusils auraient disparu pendant ou après les opérations militaires en Haïti, mais on ne connaît pas les chiffres absolus (Freedberg and Humburg 2003).

Des efforts ont été entrepris, parallèlement à cette campagne de rachat d'armes, pour démobiliser et réintégrer les soldats haïtiens. La campagne de démobilisation et de réinsertion des FADH a été supervisée par le Bureau des initiatives

Tableau 5

Rachat d'armes par les États-Unis (1994–95)

Types d'armes*	Restituées	Valeur unitaire**	Valeur approximative
Pistolets	1,516	200	283,200
Fusils d'assaut	504	800	403,200
Mitraillettes	401	800	320,800
Fusils de chasse	152	400	60,800
Fusils	1,097	400	438,800
Fusils L-G	21	800	16,800
Mitrailleuses	1	1,200	1,200
Pistolets lance-fusée	2	100	200
Total armes légères et de petit calibre	3,684		1,525,000
Explosifs et dispositifs chimiques	6,512		399,950
Total avec explosifs	10,196		1,924,950

* Pistolets: calibres 0.38, PT 92, calibres 0.32 et 0.45 Fusils: M1, Monesverg, Flintlock, Percussion Armes automatiques: U21, Gaul, M16, AR18, FNFAL, FNFAP, M14 Armes lourdes: MG calibre 30, M240 COAX.

** La valeur d'échange de ces armes a évolué au cours de l'intervention. Selon O'Connor (1996) et Richardson (1996), le montant offert pour les armes restituées avait été réduit de 50% à la fin de l'année 1995.

Tableau 6

Démobilisation des FADH (1994–1996)

État	Nombre	Proportion (%)
Nombre d'hommes estimé*	6,250	100% du group cible potentiel
Enregistrés auprès de l'OIM	5,482	88% du groupe cible
Formations acceptées	5,204	95% des personnes enregistrées auprès de l'OIM
Abandons	337	6% des formations acceptées
Certificats	4,867	94% des formations acceptées
Outils reçus***	4,734	97% des certificats
Recours à l'ORS	4,572	94% des certificats délivrés
Employés (par l'intermédiaire de l'ORS)	304	6% des certificats délivrés

* On ne dispose pas de chiffres fiables sur le nombre de membres des FADH avant l'intervention de 1994 conduite par les États-Unis. Ces statistiques sont fondées sur les estimations des États-Unis et de l'ONU, qui ne dépassent pas 7 000.

** Les outillages se composaient d'outils de base permettant d'exercer le métier choisi par les membres des FADH titulaires du certificat; leur valeur unitaire était estimée à 120 dollars.

*** ORS—Opportunity and Referral Service (Service de placement et d'orientation)

de transition (*Office of Transition Initiatives*, OTI, d'USAID) et l'OIM. Cette action poursuivait un but politique (plutôt que socio-économique): neutraliser les fauteurs de troubles et mettre en place les bases de la réintégration des anciens soldats des FADH dans la société haïtienne¹²⁸. Le Programme de démobilisation et de réintégration (DRP) a enregistré quelque 5 482 ex-soldats des FADH entre septembre 1994 et novembre 1996 (tableau 6). Sur ce nombre, 200 environ ont été directement intégrés dans la PNH, dont l'effectif atteignait alors quelque 5 300 agents. Tous les soldats démobilisés étaient admis à participer au programme; ils devaient commencer par s'inscrire auprès de l'OIM. Ils recevaient une formation professionnelle et d'autres formes de perfectionnement, ainsi que des bourses de six mois et l'assistance d'un service de placement et d'orientation (*Opportunity and Referral Service*, ORS). Le coût total du programme a avoisiné les 8,6 millions de dollars (Dworken et al 1997: 21).

Le programme DRP adoptait un format conventionnel. Il consistait d'abord en diverses formations professionnelles et stages offerts aux anciens membres

des FADH. Une évaluation indépendante révèle que les anciens soldats ont choisi la mécanique automobile (37%), l'électricité (14%), l'informatique (12%), la plomberie (11%), la soudure (7%), la maçonnerie (7%), la charpenterie, la mécanique générale et la réfrigération. Les soldats démobilisés recevaient en outre un traitement mensuel de 100 dollars pendant une période de "transition" maximum de six mois, ce qui équivalait à la solde que leur versait l'armée (Dworken et al., 1997)¹²⁹.

Rappelons que le programme DRP n'était pas centré sur la collecte et la destruction d'armes détenues auparavant par d'ex-membres des FADH. Il n'y a pas de trace de désarmement des 5 482 anciens soldats enregistrés pour la démobilisation, et l'on peut penser que la plupart d'entre eux ont conservé des armes de type militaire dans des caches privées. La campagne parallèle

Tableau 7

Centres de démobilisation des FADH (1994–1996)

	Région	Démobilisation FADH	Démobilisation IPSF	Total
Port-au-Prince	Croix de Bouquets	222	24	246
	Casernes Dessalines	958	–	958
	District de Carrefour	736	–	736
	Corps des Pompiers	–	497	497
	Casernes de la Police	445	1,622	2,067
Départements	Nord-ouest	38	–	38
	Nord	27	–	27
	Centre	101	113	214
	Artibonite	131	82	213
	Nord-Est	128	90	218
	Grande-Anse	50	–	50
	Sud	116	–	116
	Sud-Est	192	–	192
Total		3,054	2,428	5,482

Source: Dworken et al. (1997)

de rachat devait théoriquement permettre de récupérer ces armes, mais il n’y a pas eu d’évaluation indépendante de son efficacité (Hayes and Weatley 1996; O’Connor 1996). Il semble néanmoins que le programme ait aidé à “protéger les forces militaires américaines et contribué à préserver un environnement sûr et stable” (Dworken et al 1997).

Plus récemment, l’OEA a vigoureusement appelé au désarmement. Des efforts, sanctionnés par diverses résolutions (806 et 822, par exemple), se sont concentrés sur la sensibilisation du public, la remise volontaire d’armes et le tri entre armes licites et illicites en circulation (par exemple celles qui n’étaient pas couvertes par les dispositions de la Constitution). Mais les opérations nationales de désarmement, même quand elles sont soutenues par des organismes multilatéraux, passent toujours par le canal du gouvernement haïtien et de la PNH. Celles de l’OEA se sont heurtées à la réticence du gouvernement haïtien à désarmer ses propres électeurs et ses milices. Selon des informateurs de l’OEA, les campagnes de rachat—la formule préférée des précédents gouvernements haïtiens—ont en général été mal conçues et ont échoué. Malgré la déclaration unilatérale faite par exemple par le président Aristide de payer deux fois le prix initial des armes à l’occasion de diverses campagnes menées en 2002, il n’y a finalement pratiquement pas eu d’armes récupérées (OEA, 2002; 2004a).

Dans le sillage de la résolution 822 de l’OEA, la PNH a lancé une série de campagnes de confiscation à la suite de la réélection du président Aristide, en 2001. Diverses opérations menées en juillet 2002, par exemple, auraient permis de récupérer 51 armes à Port-au-Prince (6 conventionnelles et 2 créoles), à Delmas (14 conventionnelles et 11 créoles), à Cité Soleil (10 conventionnelles, 6 créoles), à Carrefour (1 conventionnelle), à Pétionville (1 conventionnelle). Des munitions auraient également été récupérées en août, dont 720 cartouches de T-65 (5.56), 980 de Galil (5.56), 432 d’Uzi, 68 de fusils, et 300 balles 9 mm. L’opération Ouragan II lancée ultérieurement la même année s’est traduite par la collecte de 5 armes légères, pour plus de 1 480 interrogatoires et des centaines de fouilles de bateaux et de véhicules, de perquisitions et de saisies de drogue. Des perquisitions menées dans des zones à risque, au mois d’octobre, ont permis de confisquer 37 armes de types divers à Cité Soleil et ailleurs (OEA 2002).

Le PNUD a également lancé un projet expérimental d’évaluation des avantages des projets à base communautaire de lutte contre la violence et de désarmement

Tableau 8

Collectes d’armes FMI et MINUSTAH (mars–octobre 2004)

	Région	MIF	Mars–juin	MINUSTAH	Juin–octobre
Capitale	Port-au-Prince	Canadiens, USA, Chili	91	Canadiens, USA, Chili, Brésil, Argentine, Népal	53
Départem.	Artibonite	Français	31	Argentine, Uruguay	3
	Nord-Est	Français		–	–
	Nord	Français		Chili	9
	Nord-Est	–	–	Espagne	–
	Centre	Chili	13	Népal	–
	Grande-Anse	–	–	–	–
	Sud	–	–	Pérou	–
Sud-Est	–	–	Jordanie	–	
Total			135		65

Source: Basé sur les entretiens de l’auteur avec des représentants de la FMI et de la MINUSTAH (2004)

(UNSC 2004; 2004e; PNUD 2004b). Il a commencé en avril 2003 à Port-au-Prince, et cherché à renforcer la capacité des communautés à améliorer la sécurité locale par des projets de développement spécialisés s’attaquant aux “racines” ainsi qu’aux effets de la violence. Il visait aussi à promouvoir le règlement non violent des conflits et la réconciliation locale, et à offrir des moyens d’existence autres que la violence par la réintégration socio-économique et l’assistance à des jeunes à risque et à des membres de bandes, en contrepartie de la remise volontaire de leurs armes et de la dissolution des bandes (Skzryerbak et Demetriou 2004; Calpas 2004). Le projet a donné des résultats mitigés. Il devait initialement toucher 200 membres de bandes armées, mais a finalement disposé d’un financement permettant la réinsertion d’une cinquantaine de jeunes seulement. Pour soutenir leur réintégration, le PNUD a financé plusieurs petites entreprises (évaluées à 1 800 dollars chacune) que devaient gérer des groupes de bénéficiaires (PNUD, 2004a; 2004b). Au total, quelque 55 armes (créoles

Tableau 9

**Analyse des armes collectées par la FMI et la MINUSTAH
(mars–octobre 2004)**

Type	Qualité		Destination			
	Bonne	Mauvaise	Restituées aux propriétaires	Transmises à la PNH	Conservées par la MINUSTAH	Détruites ou inutilisables
Lourdes	2	1	–	2	–	1
Automatiques	23	15	–	19	10	9
Fusils	36	14	–	34	2	14
Pistolets	89	15	15	69	9	11
Créoles	–	1	–	–	1	–
Munitions	4	–	–	–	–	4
Autres	5	–	–	2	–	3
Sous-total	154	46	15	123	20	39
Total	200		200			

Source: Dossiers (confidentiels) de la FMI et de la MINUSTAH

pour plus de la moitié) ont ainsi été récupérées et transmises à la MINUSTAH sur l'ensemble de cette action.

Depuis le départ du Président Aristide, en février 2004, la réduction du nombre d'armes est une priorité pour les Nations Unies et la communauté internationale. Depuis mars 2004, la FMI et la MINUSTAH ont procédé avec la PNH à des collectes d'armes, qui ont malheureusement donné des résultats très décevants. Sur une période de trois mois, la FMI a récupéré quelque 200 armes ainsi que du matériel et des munitions (tableau 8 et 9). L'analyse de ces armes fournit cependant des renseignements intéressants sur les opérations de désarmement. Par exemple, elles ont été en majorité récupérées dans des zones urbaines de Port-au-Prince (plus de 70% au total), tandis qu'aucune n'a été récupérée dans le Sud (départements du Sud, du Sud-Est et de Grande-Anse), bien que les armes y soient très répandues. Ceci reflète à la fois la répartition démographique de la population haïtienne et de la violence armée, ainsi que l'intensité relative du déploiement de la FMI et de la MINUSTAH.

Une analyse des types, de la qualité et de la destination des armes récupérées fait ressortir d'autres phénomènes. Par exemple, 18% de toutes les armes récupérées par la FMI et la MINUSTAH étaient automatiques (M16, Uzi, M50 et T-65). Il s'agissait pour une bonne part de pistolets et de revolvers (52% du total). Même si les forces internationales ont finalement détruit quelque 20% d'armes (de mauvaise qualité), 60% de l'ensemble des armes récupérées ont été restituées à la PNH. De plus, malgré l'effondrement du système haïtien d'enregistrement et de délivrance des permis de port d'armes, 10% des armes à feu collectées ont été rendues à leurs propriétaires civils.

Après presque une année de préparatifs, la MINUSTAH a adopté en 2005 une approche plus ferme de la sécurité et du désarmement des clans armés et des membres des ex-FADH. Bien que le financement du DDR démarre seulement, la MINUSTAH, CIVPOL, la section DDR de la CND, et la PNH ont commencé à prendre des mesures concrètes pour faire avancer les choses¹³⁰. Le CND, par exemple, a finalement préparé au mois de mai 2005 un programme national de DDR, près d'un an après l'arrivée de la MINUSTAH. Le président du Comité a souligné la volonté du gouvernement de faire réussir le processus.

Sur le terrain, la MINUSTAH a intensifié ses activités visant à créer un espace aux programmes DDR. Entre janvier et mars 2005, la MINUSTAH et son unité civile de police—CIVPOL—ont lancé plusieurs opérations visant des groupes armés formés principalement de membres des ex-FADH et d'insurgés de Petit-Goave et de Plateau-Central¹³¹. En juin 2005, plus de 340 membres des ex-FADH étaient soutenus par le bureau pour la gestion des militaires désarmés de Port-Au-Prince. Bien que la majorité de ces anciens soldats aient été encore peu disposés à se plier au processus de DDR, tous recevaient des indemnités du gouvernement¹³². Des négociations parallèles ont été simultanément ouvertes avec les commandants et les hommes des ex-FADH à Ouanaminthe (nord-est), Mirabalais et Hinche (Plateau Central) et St Marc (sud). À la MINUSTAH, beaucoup pensent que les programmes DDR vont certainement décoller après la mort du chef rebelle Rémissainthe Ravix¹³³.

À la suite d'une visite du Conseil de sécurité de l'ONU en avril 2005, la MINUSTAH a également lancé des opérations intenses dans les banlieues pauvres de Port-Au-Prince. Bien que des bandes organisées « dures » résistent avec succès aux forces de la MINUSTAH et de la PNH, des clans plus modérés

envisagent le DDR comme une porte de sortie et se préparent à négocier. Un certain nombre de programmes ont déjà été lancés pour désarmer, démobiliser et réintégrer de jeunes membres de bandes armées à Port-au-Prince; il est toutefois trop tôt pour se prononcer sur leur succès¹³⁴. La situation est loin d'être claire. En effet, la violence va vraisemblablement s'intensifier dans les mois précédant les élections, et pourrait également s'installer, selon la légitimité et la crédibilité du vainqueur. Qui plus est, l'ICG a averti à plusieurs reprises que la multiplication des incursions de la MINUSTAH pourrait monter les communautés locales contre l'ONU (ICG, 2005). Un certain nombre de membres de clans auraient d'ailleurs informé la section DDR de la MINUSTAH qu'ils interrompraient les négociations si leur sécurité n'était pas convenablement garantie.

Pour la MINUSTAH, les deux types d'interventions DDR—sur les membres des ex-FADH et sur les clans armés—exigent une stratégie innovante d'information du public ainsi que d'amples efforts de réintégration. Sa campagne d'information combine, par exemple télévision, radio et presse écrite pour décrire la stratégie DDR, avec les délais et les incitations prévus. Cette campagne est complétée par un programme de mobilisation de la communauté conçu avec l'appui d'une ONG brésilienne, Viva Rio, et du ministère brésilien de la Culture¹³⁵. On s'accorde à reconnaître, au moins en théorie, que pour être efficace, le DDR appelle des alliances porteuses avec des ONG haïtiennes progressistes ainsi qu'avec les organisations de défense des droits humains, afin d'obtenir la légitimité nécessaire auprès de la communauté. De plus, afin de ne pas répéter les erreurs du passé, le DDR doit faire une plus large place à la réintégration—ce qui englobe de véritables programmes d'alphabetisation et d'éducation¹³⁶, ainsi que des offres d'emplois acceptables.

Mise en œuvre des normes applicables au désarmement

Les contrôles de mise en œuvre des normes sur les transferts, la possession et l'utilisation abusive des armes sont essentiels si l'on veut que les programmes de DDR aient des effets durables. Il existe en Haïti un certain nombre de prescriptions de droit international, national et coutumier régissant la possession, le commerce et l'utilisation des armes. Tous les traités et conventions interna-

tionales signés et ratifiés y ont force de droit. Une série d'actions internationales et bilatérales—en particulier les embargos décrétés par les États-Unis, les Nations Unies et l'OEA entre 1991 et 1994 ont également visé à réduire les flux licites et illicites d'armes dans le pays. Mais la capacité du pays à codifier et assurer la surveillance et l'application des normes nationales et internationales relatives aux armes à feu et aux munitions est érodée par l'extrême faiblesse du système législatif et judiciaire et une capacité limitée à faire respecter la loi. Selon des membres de l'ambassade de France, la mise en œuvre de ces actions bute sur l'insuffisance générale de la formation, la corruption, le népotisme, des salaires de misère, des habitudes de représailles politiques et l'immobilisme: "En fin de compte, c'est un système paralysé par l'incompétence et la médiocrité".

Comme on l'a vu, l'OEA a déclaré et mis en œuvre un embargo sur les armes contre Haïti après le coup d'État du 30 septembre 1991. Le gouvernement des États-Unis a mis en place des sanctions contre le pays quatre jours plus tard (US 1991)¹³⁷. Le même jour, l'OEA adoptait une résolution demandant la suspension de toute "assistance militaire, policière ou de sécurité de quelque nation que ce soit, ainsi que la prévention de fourniture d'armes, de munitions ou de matériel au pays, publique ou privée, de quelque façon que ce soit". L'embargo a été étendu par le gouvernement des États-Unis en 1994, dans le sillage de la modification de l'ITAR (126) demandant le rejet de toutes les demandes de licences et autres autorisations d'exportation ou de transferts de matériel et de service de défense vers Haïti, même destinés à la police¹³⁸. Les détails des embargos des Nations Unies sur les armes ont été abordés précédemment dans le présent rapport.

Haïti est partie à un certain nombre d'instruments internationaux de réglementation et de contrôle des flux illicites d'armes. Le pays a par exemple signé le 14 novembre 1997 la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes, de même que, le 15 décembre 2000, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole sur les armes à feu. Haïti est enfin également signataire du Programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects adopté en 2001. D'une manière générale, la Convention interaméricaine fournit au gouvernement haïtien le cadre normatif qui lui permettrait de se concentrer

sur les flux d'armes régionaux. Elle ne peut toutefois pas être ratifiée en raison du statut du gouvernement de transition. Quoiqu'il en soit, le ministère de la Justice affirme travailler à mettre en œuvre ses principales dispositions et à la rendre utilisable contre la menace "terroriste". Il est possible que la législation nécessaire prenne la forme de "décrets présidentiels", en l'absence de pouvoir parlementaire.

Il faut rappeler que le port d'armes est un droit constitutionnel des Haïtiens¹³⁹. Il s'agit d'un droit civil inspiré par le système américain au sein d'un système juridique de type français (code Napoléon), ce qui ne laisse pas de susciter des contradictions. L'article 268.1 de la Constitution de 1987 stipule par exemple que "tout citoyen a droit à l'autodéfense armée, dans les limites de son domicile". Bien que ce droit figure expressément dans la Constitution, le Code pénal haïtien ne mentionne que rarement les armes. La Constitution de 1987 n'a jamais précisé les calibres et types d'armes admis pour un usage civil. Du coup, la définition des armes légères ou de petit calibre reste ambiguë, et la terminologie prête à confusion. On a tenté en 1988 et 1989 de clarifier les types d'armes auxquels pouvaient accéder les civils et les sociétés de sécurité privées. Le décret présidentiel 41-A (du 1^{er} juin 1989) modifie le décret présidentiel 4 (du 14 janvier 1988) en ce qui concerne le calibre des armes autorisées aux civils en vertu de la Constitution (0,38, 9 mm et 7,62 mm), les armes plus lourdes et les explosifs étant interdits. De plus, si la possession au domicile est maintenue, il faut un permis spécial pour porter l'arme en dehors de chez soi. Le décret présidentiel 39 (du 22 mai 1989) permettait aussi à l'État de déléguer à certains organismes privés, nommés "agences de sécurité de l'État", des activités liées à la sécurité¹⁴⁰.

La communauté internationale a souligné à de multiples reprises l'importance du désarmement des groupes armés en Haïti et du renforcement de la réglementation intérieure de contrôle des armes (UNSC 2005a, 2005b, 2004a, 2004b, 2004c, 2004d, 2004e; OEA 2002). Le désarmement est un principe fondamental des actions de l'OEA en Haïti, comme le soulignent ses résolutions 806 et 822. Le "Prior Action Plan" adopté par la CARICOM en définit aussi les éléments centraux : programme national de désarmement et projets pilotes (OEA 2004b). Avec le PNUD, l'OEA a en outre soutenu la préparation d'une nouvelle législation sur les armes à soumettre à la Chambre des députés haïtienne. Bien

que le projet ait été préparé avec l'aide de représentants d'Haïti, il n'a jamais été mis au vote en raison de la flambée de violence de la mi-2003. La section DDR intégrée MINUSTAH-PNUD soutient actuellement l'actualisation de ces textes, dans le but éventuel de les soumettre à nouveau au gouvernement de transition. 🗨️

VII. Conclusions

La sécurité humaine arrive au premier rang des priorités des Haïtiens. Tant qu'ils ne se sentiront pas en sécurité et ne le seront pas réellement, toute réforme politique, juridique et économique restera impossible, le pays ne pourra pas rebondir. Aujourd'hui, l'assistance humanitaire et l'investissement dans le développement sont très entravés par la présence de bandes armées et l'impunité générale. Comme l'ont souligné des observateurs à l'intérieur comme à l'extérieur d'Haïti, la communauté internationale et le gouvernement de transition doivent agir sans attendre. Le vide sécuritaire s'accroît, il est urgent que l'État retrouve une présence claire et légitime. Tout au long de l'année 2005, des groupes armés se sont engouffrés dans ce vide ; les FADH et des bandes armées pourraient bien récupérer ce besoin de sécurité, avec des effets dévastateurs.

Il convient de procéder à un authentique arbitrage entre les attentes des parties impliquées—particulièrement celles de la société civile, des groupes armés, du gouvernement de transition et de la communauté internationale. Les conséquences économiques et politiques du CCI sont en général bien connues, tout comme les ressources à lui affecter. Les donateurs internationaux, le gouvernement de transition et les parties prenantes ont tous un certain nombre d'idées sur la façon dont le processus devrait se dérouler. Mais les donateurs sont sur leurs gardes, tout comme d'autres groupes: ils se sont déjà trouvés dans la même situation par le passé. Cela dit, il n'y aura pas de remède miracle pour Haïti, il faut prendre et tenir des engagements sur le long terme.

En fin de compte, le gouvernement de transition et le futur gouvernement élu, la société civile haïtienne et la communauté internationale doivent mener de concert le processus de DDR. Les actions passées de désarmement des groupes armés et des civils n'ont obtenu que de modestes résultats du fait qu'elles étaient mal acceptées par les Haïtiens eux-mêmes. Il faut donc que le DDR jouisse au plus haut niveau d'un soutien politique solide et clair. Que des plans et des stratégies standardisés soient nettement formulés et fassent l'objet d'un clair consensus parmi les donateurs et les premières parties concernées.

La MINUSTAH doit redoubler d'efforts pour faire connaître et promouvoir les stratégies coordonnées. Les donateurs et acteurs multilatéraux (Banque mondiale, BIAD, ONG, agences multilatérales de l'ONU, etc.) et les donateurs bilatéraux doivent impérativement adopter une approche cohérente visant à faire pression sur le gouvernement de transition et sur de potentiels auteurs de troubles. Cette cohérence interne est indispensable si l'on veut que des engagements soient finalement pris. Cette approche doit en même temps sans faute tenir compte des réalités, des normes et des opportunités locales.

Le DDR des FADH est une pressante priorité. La démobilisation menée par USAID et l'OIM entre 1994 et 1996 est restée incomplète et n'est pas parvenue à disperser les FADH ni à désarmer vraiment leurs anciens soldats. Même si l'on ne peut attendre de la section DDR de la MINUSTAH qu'elle règle les graves problèmes politiques créés au milieu des années 1990, les éléments des FADH encore "mobilisés" doivent être désarmés, démobilisés et réintégrés par le Programme National pour le DDR, moyennant l'aide technique de la section intégrée DDR de la MINUSTAH. Le DDR ne saurait être une récompense accordée aux anciens hommes des FADH, c'est une façon de neutraliser les auteurs de troubles et de permettre le développement. Le programme DDR des FADH doit avancer en parallèle avec les programmes DDR et les efforts de réduction de la violence visant d'autres groupes armés. On pourrait en outre créer un organisme de sauvegarde des droits humains chargé de vérifier la transparence et la légitimité de la sélection des candidats, de sorte que les violations des droits humains ne restent pas impunies. De plus, les aides financières versées aux membres de la famille et aux personnes à charge de ces candidats doivent être évaluées avec prudence. Enfin, les armes doivent être détruites publiquement, ce qui inspirera confiance à la société civile dans son ensemble.

Seules des garanties permanentes, crédibles et irréfutables de sécurité permettront de ménager un espace suffisant au DDR pour qu'il soit efficace. Il est essentiel que les soldats de la paix de la MINUSTAH se consacrent activement à réunir les conditions initiales de participation des communautés au DDR. Le désarmement doit être rapide et convaincant si l'on veut réduire l'impact des armes et des groupes armés dans les zones affectées. Ces campagnes doivent démarrer le plus rapidement possible, bénéficier de ressources militaires durables, et chercher à rallier les communautés enclines à la violence. Il est

primordial aussi de mettre en place au sein des communautés un dispositif solide et durable de maintien de l'ordre, qui suscitera la confiance dans le DDR¹⁴¹. Ce processus sera conduit par la CIVPOL, avec une PNH reconstituée. Une surveillance active sur le terrain, un travail de proximité, la création de groupes de surveillance formés d'habitants de chaque quartier, de groupes d'activités de loisirs, voire des programmes innovants d'activités artistiques pourraient contribuer à la lutte contre la possession d'armes. Cette approche doit être convenablement soutenue par les donateurs et le gouvernement de transition, et renforcée par des formations assurées par la CIVPOL. Il est essentiel de mettre en place des projets de formation et de suivi individuel, et de définir de clairs itinéraires à l'intention des participants.

Le DDR des bandes armées, des Chimères, des prisonniers évadés et d'autres factions est primordial. Plusieurs milliers de membres d'OP et de Baz restent sans doute armés et disposent d'un pouvoir considérable au sein des communautés locales. Les campagnes de DDR doivent commencer dans au moins sept départements parallèlement aux interventions de l'armée et de la police¹⁴². La section DDR intégrée MINUSTAH-PNUD a préparé un ample modèle de DDR à partir de la base. Il s'appuie sur une équipe de 50 spécialistes du DDR, des volontaires des Nations Unies et du personnel national pour mettre en place des bureaux régionaux commençant à promouvoir le dialogue, à sensibiliser le public et à réaliser de petits programmes de désarmement de groupes mobilisés, ainsi que pour promouvoir la réconciliation dans les "communautés de retour". Le désarmement volontaire sera accompagné d'actions visant à offrir des solutions de substitution à la violence. Il convient de promouvoir la formation professionnelle, les projets à impact rapide et d'autres actions favorisant la réintégration dans la communauté et stigmatisant le recours aux armes. Il est important aussi de puiser dans les ressources locales, comme la radio¹⁴³, la télévision, les arts, la musique¹⁴⁴ et les grandes fêtes.

Enfin, le DDR doit se fonder sur une fine compréhension de la dynamique des communautés, doublée d'une bonne connaissance de la structure des bandes, de leur profil socio-économique, des échelles de valeurs dominantes et des préférences de la communauté en matière de possession d'armes. Il exige aussi une tentative concertée d'identification des facteurs et des agents de la paix, mais aussi de la violence. Il est essentiel de soutenir constamment les dirigeants

locaux ainsi que les personnalités influentes honnêtes. Les leaders urbains et de base ont une contribution indispensable à apporter à son succès. Comme le savent très bien tous ceux qui travaillent à la restauration de la paix, le renforcement de la capacité de paix d'une communauté est un objectif ambitieux mais incontournable. Il faut aussi définir clairement des indicateurs et des références de mesure des résultats du DDR. C'est indispensable si l'on veut obtenir un processus transparent, dont il puisse être rendu compte au public. Les références de mesure doivent être définies avec la participation des communautés locales pour favoriser l'appropriation du processus; la surveillance et l'évaluation de sa mise en œuvre doivent puiser dans les capacités de la communauté elle-même.

La réforme de la justice et du système de sécurité, système pénal compris, conditionne par ailleurs le caractère durable du DDR¹⁴⁵. La réforme de la législation doit absolument mettre en place un cadre solide de réglementation de la possession d'armes par les civils et les organismes de sécurité privés. Mais il faut par ailleurs de toute urgence clarifier les normes légales actuelles régissant la possession d'armes par des civils. Les règles en vigueur doivent être appliquées. Les armes détenues par des civils ou l'État étant régulièrement volées ou transmises clandestinement à des éléments armés, toute stratégie de lutte contre la violence doit prévoir un système efficace d'enregistrement, doublé de contrôles réguliers.

Enfin, la campagne de DDR doit accompagner le processus politique. Elle ne saurait à elle seule assurer la transformation politique et économique d'Haïti. Mais elle pourrait fort bien être détournée à des fins politiques. Pour pallier ce risque, le CND et le Programme National pour le DDR doivent bénéficier d'un solide soutien, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Le DDR doit reposer sur l'équité et la transparence. En tout état de cause, il est impossible de concevoir, de mettre en œuvre et de surveiller une campagne de DDR dans un environnement où prévalent la confusion et la défiance—au risque de voir l'histoire se répéter, une fois encore, en Haïti. 🗣️

Annexe 1 Typologie des éléments armés en Haïti

Catégories	Principales motivations	Description
Organisations populaires	Politiques, socioéconomiques et prédatrices (gain matériel et subsistance)	Les OP sont des organisations implantées dans une communauté et entretenant d'habitude des liens étroits avec des leaders politiques, redistribuant les ressources, obtenant des voix d'électeurs et organisant des brigades d'autodéfense. Les "Chimères" sont les plus connues de ces dernières; elles sont liées au Fanmi Lavalas, le parti d'Aristide
Baz armés (bandes de jeunes)	Socio-économiques et prédatrices, mais utilisées par des groupes politiques comme les OP	D'habitude formés de jeunes chômeurs non qualifiés, et souvent directement chargés par la direction des OP d'exécuter des actes de violence et d'intimidation. Beaucoup de ces bandes se joignent aux "brigades" mentionnées ci-dessus, d'autres opèrent de façon autonome.
Bandes criminelles organisées	Extorsion, exploitation et accumulation de biens et de revenus illicites	Ces groupes se livrent généralement au trafic de drogues et d'armes et organisent les bandes de jeunes à des fins défensives et commerciales. "Dread Mackenzie" était le chef d'un groupe de ce type à Cité Soleil.
Fronts de résistance (anciens soldats et civils)	Groupes politiques d'opposition cherchant à contrôler l'État et à obtenir des revenus illicites	Il s'agit d'anciens soldats, policiers ou chefs, voire d'une élite éduquée, de déportés et de membres d'OP dans le cas du "Front révolutionnaire du Nord" et de l'ancienne "Armée cannibale" (années 90), ainsi que du "Front de résistance de l'Artibonite" (2002)

Groupes d'opposition	Politiquement affiliés aux groupes d'opposition et se procurant des revenus illicites	Il s'agit de groupes anti-Lavalas, réunissant souvent des membres des ex-FADH, du FRAPH ou de groupes d'opposition politique qui les soutiennent, comme "Convergence démocratique" ou le "Groupe des 184". Exemple: RAMICOS, Saint-Marc.
Ancienne USGPN (garde présidentielle)	Gardes triés sur le volet pour protéger Aristide.	Gardes ayant un vernis de formation policière et spécialisés dans la protection des sites. La plupart soutiennent Aristide et ont été recrutés sur le critère de leur fidélité au parti Fanmi Lavalas dans les années 90 et au-delà.
Anciens membres des FADH (forces armées d'Haïti)	Groupes politiques d'opposition, faisant valoir des droits remontant aux années 1994 à 2004; auto-défense dans diverses régions.	Il s'agit surtout d'anciens combattants démobilisés entre 1994 et 1996 ou de membres du groupe paramilitaire FRAPH.
Escadrons de la mort paramilitaires	Milices d'obédiences politiques ou groupes paramilitaires opérant dans des zones urbaines et rurales.	Il existe des groupes paramilitaires depuis plus d'un siècle en Haïti, depuis le "Front Révolutionnaire Armé pour le Progrès d'Haïti" (FRAPH) créé en 1993 jusqu'au Bale Wouze, en passant par les Tontons Macoute du régime Duvalier, dans les années 70 et 80.
Zenglendos (petits délinquants)	Prédateurs, rançonnement dans les zones urbaines et rurales.	Brigands surtout formés de jeunes sans formation issus de quartiers pauvres. Cette catégorie contient des criminels "professionnels" et des "amateurs". Ils opèrent souvent pour le compte des Baz.
Prisonniers évadés*	Activités prédatrices et rançonnement dans des zones urbaines et rurales.	Groupe hétérogène, dont les membres ont un âge variable et pratiquent des exactions d'une gravité également variable. Beaucoup d'entre eux sont d'anciens membres des Baz.

Enfants soldats	Enrôlés de force, mais également participants actifs dans certains cas.	Nombre des groupes ci-dessus englobent un petit nombre d'enfants, souvent dans un rôle de "soutien", et ne possédant pas nécessairement d'armes à feu.
Groupes "Tolérance zéro"	Activités prédatrices, liés à des groupes politiques.	Ils n'appartiennent pas à la police et n'ont pas reçu de formation officielle dans une école de police. Ils font plutôt office d'unités spéciales de voyous civils armés, et opèrent depuis des postes de police de grandes agglomérations. Ils assurent souvent aussi une protection spéciale à des personnalités politiques.
Milices d'autodéfense	Autodéfense dans des quartiers riches	Ces groupes sont courants dans les quartiers aisés et commerciaux, où les résidents et les commerçants ont organisé eux-mêmes leur défense.
Sociétés de sécurité privées	Motivations socioéconomiques, mais également trafic d'armes.	Ces sociétés ne sont pas vraiment enregistrées et la réglementation permissive sur les armes à feu leur a permis de s'armer lourdement. Elles ont été légalisées en 1987 et 1988 par décret présidentiel.
Membres des PNH associés à des groupes criminels	Activités prédatrices et rançonnements, liens avec des factions	La PNH a été formellement reconstituée par décret présidentiel en 1994, à la suite de la démobilisation des FADH. La corruption y est notoire, et elle est régulièrement accusée de violations des droits humains et de parti pris politique.

Annexe 2 **Priorités sectorielles en Haïti***

Secteurs	Pôles non gouvernementaux	Services gouvernementaux	Membres bilatéraux et multilatéraux
Police, DDR et sécurité	MINUSTAH, CIVPOL	Justice, Intérieur, MENJS, Affaires sociales	France, Espagne, États-Unis, Brésil, ACIDI, Chili, MINUSTAH, PNUD, OEA, UE
Justice et droits humains	MINUSTAH	Justice	France, ACIDI, Brésil, Chili, États-Unis, UE, MINUSTAH, PNUD, UNICEF, OEA et OIT
Élections	MINUSTAH	CEP	France, Espagne, ACIDI, Brésil, États-Unis, UE, OEA, PNUD, OIT
Gouvernance économique	Banque mondiale et FMI	Finances	France, Brésil, États-Unis, ACIDI, PNUD, Banque mondiale, FMI, BIAD, FAO
Développement local, décentralisé	ACDI et BIAD	Plan	France, GTZ, ACIDI, UE, BIAD, FAO, PNUD
Développement urbain	EU	Plan	France, UE, ONU-HABITAT, BIAD, OMS
Protection sociale	OIT	Affaires sociales	OIT, OMS, Banque mondiale, PNUD, BIAD
Dimension genre	FNUAP, ACIDI	Condition féminine	Canada, FNUAP, UNESCO, FAO, OIT, UNICEF, OMS, PNUD, ONUSIDA, MINUSTAH
VIH-SIDA	OMS/OPS, ONUSIDA	Santé	France, Brésil, États-Unis, ACIDI, FNUAP, OMS, FAO, UNESCO, OIT, UNICEF, PNUD, Banque mondiale
Éducation, jeunesse et sport	UNESCO, EU	Éducation	Brésil, États-Unis, ACIDI, UE, France, UNESCO, IFO, OMS, UNICEF et Banque mondiale
Culture et communication	France	Culture	France, Brésil, États-Unis, ACIDI, FNUAP, PAM, FAO, UNESCO, UNICEF, Banque mondiale

Aide humanitaire	PNUD, OCHA	Intérieur	France, États-Unis, ACDI, UE, PNUD, OCHA, OMS, FAO, PAM, UNICEF
Eau potable, hygiène et gestion des déchets	BIAD, OMS	TPTC	France, Espagne, ACDI, UE, BIAD, Banque mondiale, UNESCO, OMS, ONU-HABITAT

Source: CCI (2004)

* Pour les abréviations, se référer à la liste placée au début de ce rapport.

Annexe 3 Transferts d'armes des États-Unis vers Haïti enregistrés entre 1991 et 2005

	Armes militaires	Fusils de chasse	Pistolets et revolvers	Munitions (x 1 000)	Valeur (en milliers de dollars)
1991	0	0	0	0	26
1992	0	0	0	0	0
1993	0	0	0	0	0
1994	0	0	0	0	0
1995	0	512	940	529	457
1996	530	448	0	0	369
1997	10	306	357	172	248
1998	0	703	99	73	650
1999	2	272	227	331	198
2000	0	187	23	86	67
2001	0	140	20	33	75
2002	0	155	1	36	37
2003	0	0	0	0	0
2004*	21	0	2,636	NC	NC
2005	300	500	3.500	NC	1.900

Source: compilations de rapports publiés par le gouvernement des États-Unis et par des organisations non gouvernementales

* Des rumeurs indiquent que 4.735 armes militaires, 700 MP5, 5.133 armes non militaires (pistolets, revolvers, fusils de chasse) et 1.000.000 de munitions d'une valeur de 6.95 millions de dollars US auraient été transférés au gouvernement de transition haïtien par l'organe Roman Associates basé aux États-Unis.

Annexe 4 **Armes récupérées (et détruites) par la FMI entre mars et juin 2004**

Calibre	État	Date récup.*	Source	Destination finale*
7.62 & 5.56	Passable	04-04-29	Conf.—Chiliens	Détruite 04-05-16
inconnu	Passable	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
calibre 12	Passable	04-04-30	Programme—Français	
7.62	Inutilisable	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
calibre 12	Passable	04-04-30	Programme—Français	
calibre 12	Inutilisable	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
calibre 12	Passable	04-04-30	Programme—Français	
calibre 12	Passable	04-04-30	Programme—Français	
calibre 12	Passable	04-04-30	Programme—Français	
calibre 12	Passable	04-04-30	Programme—Français	
calibre 12	Mauvais	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
16 ga	Mauvais	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
.38	Bon	04-04-30	Programme—Français	
.38	Inutilisable	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
.223	Inutilisable	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
.30	Passable	04-04-30	Programme—Français	
.30	Inutilisable	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
.308	Passable	04-04-30	Programme—Français	
.308	Passable	04-04-30	Programme—Français	
7.62	Passable	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
.30	Inutilisable	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
7.62	Passable	04-04-30	Programme—Français	
7.62	Inutilisable	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16

40 mm	Bon	04-04-30	Programme—Français	
7.62	Inutilisable	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
Pellet	Inutilisable	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
N/A	N/A	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
7.62 & .223	Passable	04-04-30	Programme—Français	Détruite 04-05-16
.45	Bon	04-03-25	Conf.—Coast Guard	Permis expiré
calibre 12	Mauvais	04-03-31	Conf.—Coast Guard	Détruite 04-05-16
9 mm	Excellent	04-03-30	Conf.—Coast Guard	Rendue au propriétaire autorisé 04-05-17
calibre 12	Passable	04-04-03	Conf.—Chiliens	PNH
Inconnu	Passable	04-04-04	Conf.—Coast Guard	
9 mm	Passable	04-04-15	Conf.—Chiliens	Rendue au propriétaire autorisé 04-05-26
N/A	N/A	04-04-03	Conf.—Chiliens	Détruite 04-05-16
9 mm	Bon	04-03-18	Conf.—USMC	Rendue au propriétaire autorisé 04-05-03
9 mm	Bon	04-04-03	Conf.—Canadiens	
.38	Bon	04-04-21	Conf.—USMC	
9 mm	Bon	04-04-13	Conf.—USMC	
9 mm	Inutilisable	04-04-07	Conf.—USMC	Détruite 04-05-16
.38	Bon	04-03-29	Conf.—Canadiens	Transférée à la MIF
.38	Passable	04-04-08	Conf.—USMC	
.380	Passable	04-04-09	Conf.—USMC	
.40	Bon	04-03-18	Conf.—USMC	Rendue au propriétaire autorisé 04-05-28
.38	Bon	04-03-29	Conf.—Canadiens	Rendue au propriétaire autorisé 04-05-14
.38	Passable	04-03-29	Conf.—Canadiens	
.38	Mauvais	04-04-21	Conf.—Canadiens	
9 mm	Mauvais	04-03-29	Conf.—Canadiens	Détruite 04-05-16
9 mm	Passable	04-04-13	Conf.—USMC	

.357	Excellent	04-04-13	Conf.—USMC	Rendue au propriétaire autorisé 04-05-15
.357	Excellent	04-04-07	Conf.—USMC	
.38	Passable	04-04-19	Conf.—USMC	
.40	Passable	04-03-02	Conf.—USMC	
.45	Bon	04-04-26	Conf.—USMC	
9 mm	Bon	04-04-02	Conf.—USMC	
9 mm	Passable	04-03-21	Conf.—USMC	
.38	Passable	04-03-29	Conf.—Canadiens	
.38	Passable	04-03-29	Conf.—Canadiens	
9 mm	Inutilisable	04-04-26	Conf.—USMC	Détruite 04-05-16
.45	Passable	04-03-29	Conf.—Canadiens	
calibre 12	Passable	04-04-08	Conf.—USMC	Inutilisable
calibre 12	Inutilisable	04-03-15	Conf.—USMC	Détruite 04-05-16
calibre 12	Inutilisable	04-03-29	Conf.—USMC	Détruite 04-05-16
calibre 12	Passable	04-04-03	Conf.—USMC	
calibre 12	Passable	04-04-07	Conf.—USMC	
calibre 12	Mauvais	04-03-15	Conf.—USMC	
calibre 12	Passable	04-04-07	Conf.—USMC	
calibre 12	Mauvais	04-04-07	Conf.—USMC	
calibre 12	Passable	04-04-07	Conf.—USMC	
calibre 12	Inutilisable	04-04-22	Conf.—USMC	Détruite 04-05-16
calibre 12	Passable	04-04-10	Conf.—USMC	Détruite
calibre 12	Passable	04-03-19	Conf.—USMC	Propriétaire membre de la PNH
calibre 12	Passable	04-04-22	Conf.—USMC	Propriétaire membre de la PNH
calibre 12	Passable	04-03-17	Conf.—USMC	
calibre 12	Bon	04-03-29	Conf.—USMC	Propriétaire membre de la PNH
40 mm	Bon	04-04-27	Conf.—USMC	

9 mm	Inutilisable	04-03-24	Conf.—USMC	Détruite 04-05-16
9 mm	Inutilisable	04-04-27	Conf.—USMC	Détruite 04-05-16
.30	Passable	04-04-07	Conf.—USMC	
5.56	Excellent	04-04-26	Conf.—USMC	
7.62	Bon	04-04-27	Conf.—USMC	
.38	Inutilisable	04-05-03	Conf.—USMC	Détruite 04-05-16
9 mm	Mauvais	04-05-04	Conf.—Canadiens	Détruite 04-05-16
.38	Mauvais	04-05-04	Conf.—Canadiens	Détruite 04-05-16
.38	Mauvais	04-05-04	Conf.—Canadiens	Détruite 04-05-16
9 mm & .38	Mauvais	04-05-04	Conf.—Canadiens	Détruite 04-05-16
calibre 12	Passable	04-05-07	Conf.—Canadiens	
.22	Inutilisable	04-05-07	Conf.—Canadiens	Détruite 04-05-16
9 mm	Passable	04-05-07	Conf.—Canadiens	
.38	Inutilisable	04-05-07	Conf.—Canadiens	Détruite 04-05-16
410 ga	Inutilisable	04-05-07	Conf.—Canadiens	Détruite 04-05-16
Plomb	Passable	04-05-07	Conf.—Canadiens	Détruite 04-05-16
calibre 12	Passable	04-05-10	Conf.—Chiliens	
9 mm	Bon	04-05-10	Conf.—Chiliens	Permis expiré et gardée par la MINUSTAH
.38	Passable	04-05-10	Conf.—Chiliens	
9 mm	Excellent	04-05-11	Conf.—Français	
.45	Inutilisable	04-05-11	Conf.—Français	Détruite 04-05-16
calibre 12	Passable	04-05-12	Conf.—USMC	Gardée par la MINUSTAH
calibre 12	Passable	04-05-12	Conf.—USMC	Gardée par la MINUSTAH
calibre 12	Passable	04-05-12	Conf.—USMC	Gardée par la MINUSTAH
.38	Passable	04-05-15	Conf.—Français	
9 mm	Passable	04-05-20	Conf.—Chiliens	

.38	Bon	04-05-20	Conf.—Canadiens	Gardée par la MINUSTAH
.38	Mauvais	04-05-20	Conf.—Canadiens	
.38	Excellent	04-05-20	Conf.—Canadiens	
calibre 12	Bon	04-05-21	Conf.—USMC	Rendue au propriétaire
.22 long	Bon	04-05-21	Conf.—USMC	Rendue au propriétaire
calibre 12	Bon	04-05-21	Conf.—USMC	Rendue au propriétaire
9 mm	Bon	04-05-21	Conf.—USMC	Gardée par la MINUSTAH
.380	Passable	04-05-26	Conf.—Chiliens	Gardée par la MINUSTAH
9 mm	Passable	04-05-27	Conf.—USMC	Gardée par la MINUSTAH
9 mm	Passable	04-05-27	Conf.—USMC	Rendue au propriétaire autorisé
9 mm	Bon	04-05-29	Conf.—USMC	
9 mm	Passable	04-05-27	Conf.—USMC	
9 mm	Mauvais	04-05-27	Conf.—USMC	Gardée par la MINUSTAH
9 mm	Excellent	04-05-31	Conf.—USMC	Gardée par la MINUSTAH
.38	Inutilisable	04-05-27	Conf.—USMC	Gardée par la MINUSTAH
.38	Bon	04-05-31	Conf.—USMC	
calibre 12	Passable	04-05-29	Conf.—USMC	Gardée par la MINUSTAH
5.56	Passable	04-05-27	Conf.—USMC	Gardée par la MINUSTAH
9 mm	Bon	04-05-27	Conf.—USMC	Gardée par la MINUSTAH
.38	Bon	04-06-01	Conf.—USMC	Rendue à la PNH
calibre 12	Mauvais	04-06-01	Conf.—USMC	

calibre 12	Mauvais	04-05-23	Conf.—Canadiens	
9 mm	Passable	04-05-23	Conf.—Canadiens	
.357	Bon	04-05-25	Conf.—Canadiens	Gardée par la MINUSTAH
9 mm	Bon	04-05-25	Conf.—Canadiens	Gardée par la MINUSTAH
.38	Excellent	04-06-05	Conf.—Canadiens	Rendue à la PNH
9 mm	Bon	04-06-05	Conf.—Canadiens	Rendue à la PNH
9 mm	Bon	04-06-05	Conf.—Canadiens	
9 mm	Passable	04-06-05	Conf.—Canadiens	
.223	Excellent	04-06-05	Conf.—Canadiens	
calibre 12	Excellent	04-06-05	Conf.—Canadiens	Gardée par la MINUSTAH
7.62	Passable	04-06-07	Conf.—USMC	Gardée par la MINUSTAH
9 mm	Passable	04-06-07	Conf.—Français	

Source: Unité de la collecte de l'information de la MINUSTAH, 2004-05

* Les dates dans ces colonnes se lisent année-mois-jour; 04-04-29 simplifie le 29 avril 2004

Annexe 5 Armes récupérées (et détruites) par la MINUSTAH entre juin et octobre 2004

Type d'arme	Serial no.	Date confisquée	Date remise à la PNH	Date détruite	Date rendue au propriét.	État	Pays	Remarques	Cartouches
M14		13-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	13
Revolver Special .38		13-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	13
UZIEWITH 9 mm		13-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	5
Remington Spec. 870		13-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	
Smith & Wesson		13-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	
Rugger		13-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	
Taurus 9 mm		13-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	
Taurus 9 mm		13-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	6
Smith & Wesson		13-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	
Revolver Special .38		15-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	5
Pistolet Colt .45		15-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	
Pistolet Colt .45		16-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	12

Revolver Special .38		16-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	5
Taurus 9 mm		16-jun-04			17-jun-04		Canada	MINUSTAH	
Magnum .357		16-jun-04			17-jun-04		Canada	MINUSTAH	30
Revolver Special .38		16-jun-04			17-jun-04		Canada	MINUSTAH	1
G Block 9 mm		16-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	
Taurus 9 mm		16-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	
M14		16-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	
T-65		16-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	60
Revolver Special .38		16-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	4
Revolver Special .38		16-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	6
Revolver Special .38		16-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	6
Revolver Special .38		16-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	6
Jenning Nine 9 mm		16-jun-04	18-jun-04				Canada	MINUSTAH	12
Pistolet 9 mm		17-jun-04	23-jun-04				Canada	MINUSTAH	
Smith & Wesson		24-jun-04	24-jun-04				Canada	MINUSTAH	12
Smith & Wesson .38		28-jun-04	28-jun-04				Canada	MINUSTAH	
M16		28-jun-04	28-jun-04				Canada	MINUSTAH	
Smith & Wesson .38		28-jun-04	28-jun-04				Canada	MINUSTAH	
Smith & Wesson .38		28-jun-04	28-jun-04				Canada	MINUSTAH	

Smith & Wesson 9 mm	28-Jun-04	30-Jun-04				Canada	MINUSTAH	
Fusil à pompe CI 12	2-Jul-04		2-Jul-04			Canada	MINUSTAH	
Fusil à pompe CI 12	2-Jul-04	29-Jul-04				Canada	MINUSTAH	
Handgun CI 22	8-Jul-04	29-Jul-04				Canada	MINUSTAH	
Smith & Wesson .38	9-Jul-04	9-Jul-04				Canada	MINUSTAH	17
Glock/Mag 9 mm	10-Jul-04	29-Jul-04				Canada	MINUSTAH	
Dagger 12 inch	11-Jul-04		29-Jul-04			Canada	MINUSTAH	
Security BADG	11-Jul-04		29-Jul-04			Canada	MINUSTAH	
Machete	11-Jul-04	29-Jul-04				Canada	MINUSTAH	
Smith & Wesson .38	14-Jul-04		14-Jul-04			Chili	MINUSTAH	
3-658-482-4								
Shotgun shells	15-Jul-04		19-Jul-04			Canada	MINUSTAH	25
Star Mag 9 mm	15-Jul-04	29-Jul-04				Canada	MINUSTAH	8
Dentonics .45	15-Jul-04		16-Jul-04			Canada	MINUSTAH	
Pistolet 9 mm	15-Jul-04		19-Jul-04			Canada	MINUSTAH	633
Gage shotgun CI 12	18-Jul-04	22-Jul-04				Canada	MINUSTAH	
Rugger P89 DC 9 mm	21-Jul-04	26-Jul-04				Canada	MINUSTAH	5
Mitrailleuse légère Uzi 9 mm	2-Août-04		3-Août-04			Chili	MINUSTAH	53
M1	7-Août-04					Chili	MINUSTAH/ en dépôt	7

Pistolet Colt .45	7-Août-04					Bon	Chili	MINUSTAH/ en dépôt
Pistolet 9 mm	14-Août-04						Argentine	MINUSTAH/ en dépôt
Revolver Special .38	2-Sep-04						Argentine	MINUSTAH/ en dépôt
Fusil 12.7 mm	7-Sep-04					Mauvais	Argentine	MINUSTAH/ en dépôt
Mitraillette Uzi 9 mm	15-Sep-04					Bon	Chili	MINUSTAH/ en dépôt
M16A2	16-Sep-04					Passable	Chili	MINUSTAH/ en dépôt
M1	16-Sep-04					Mauvais	Chili	MINUSTAH/ en dépôt
M1	16-Sep-04					Mauvais	Chili	MINUSTAH/ en dépôt
Fusil Mossberg	16-Sep-04					Passable	Chili	MINUSTAH/ en dépôt
Mitraillette Uzi 9 mm	16-Sep-04					Passable	Chili	MINUSTAH/ en dépôt
Pistol semi-automat.	16-Sep-04					Mauvais	Chili	MINUSTAH/ en dépôt
Rifle Glenfield .22	16-Sep-04					Passable	Chili	MINUSTAH/ en dépôt

Rifle 7.62	S/N	16-Sep-04	Mauvais	Chili	MINUSTAH/ en dépôt
Pistol 9 mm G Bl.	BGV 656	26-Sep-04	Bon	Brésil	9
Pistol 9 mm G Bl.	DH 725	26-Sep-04	Bon	Brésil	7
T-65; 5.56 mm	108335	2-Oct-04	Bon, neuf	Brésil	1,069
Pistol G Block .40	FPP100	5-Oct-04	Bon	Brésil	6

Source: Unité de la collecte de l'information de la MINUSTAH, 2004-05

Annexe 6 Population carcérale au 30 septembre 2004

	Prison	Total hommes (tout âge)	Total femmes (tout âge)	Grand total	Total non jugé/ en détention préventive	Total condamné
1	Anse-à-Veau	39	3	42	35	7
2	Aquin	0	0	0	0	0
3	Arcahaie	0	0	0	0	0
4	Cap Haitien	99	7	106	103	3
5	Carrefour	0	0	0	0	0
6	Cayes (Les)	70	4	75	68	7
7	Coteaux	12	0	12	12	0
8	Delmas	39	0	41	39	2
9	Fort Liberté	0	0	0	0	0
10	Fort National	0	0	0	0	0
11	Gonaïves	0	0	0	0	0
12	Gran. R. du Nord	34	1	35	32	3
13	Hinche	0	0	0	0	0
14	Jacmel	87	4	91	81	10
15	Jérémie	55	1	56	47	9
16	Mirebalais	0	0	0	0	0
17	Pénit. National	901	0	901	879	22
18	Pétionville	3	46	49	47	2
19	Petit Goave	0	0	0	0	0
20	Port-de-Paix	0	0	0	0	0
21	Saint Marc	92	3	95	79	16
	Total	1,431	69	1,503	1,422	81

Source: CICR 2004

Notes

- 1 Il y a eu un nombre important d'échanges tendus entre les représentants de la MINUSTAH et le gouvernement de transition Haïtien depuis le début de l'année 2004. Par exemple, en février 2005, l'ancien ministre de la Justice, Bernard Gousse, a souligné que « les restrictions imposées à la police par les Nations Unies sont illégales et usurpent les droits de l'État haïtien ». L'ICG a également mis en évidence d'autres tensions comme le refus du gouvernement de transition de mettre en oeuvre les recommandations de la MINUSTAH concernant l'organisation d'un nouveau cadre juridique électoral, ses difficultés à adopter un cadre solide de désarmement et de démobilisation dans sa planification de DDR, les détentions illégales de chefs Lavalas, et enfin l'absence de surveillance adéquate des activités de la Police Nationale (ICG, 2005, p. 19).
- 2 Selon la résolution 698 du Conseil de sécurité de l'ONU (août 2004), le financement du cadre de coopération intérimaire s'élève à 1.370 milliards de dollars US, dont 446 millions ont été fournis par des donateurs. Lors d'une conférence des donateurs sur Haïti à Washington, D.C, la communauté internationale s'est engagé à verser environ 1.085 milliards de dollars. Cet engagement a été réaffirmé lors d'une réunion à Montréal en juin 2005. Voir par exemple, ACDI 2005.
- 3 Selon UNSC (2005c), « la MINUSTAH a été directement visée à plusieurs occasions durant cette période. Trois soldats de la MINUSTAH—du Népal, des Philippines et du Sri Lanka—ont été tués durant des opérations de sécurité. De plus, des véhicules de la MINUSTAH transportant des employés civils et des contractuels ont été la cible des balles le 25 mars et le 8 avril ; une personne a été légèrement blessée lors du deuxième incident. Le 31 mars, un soldat a été visé alors qu'il surveillait les futurs quartiers généraux de la MINUSTAH ; il n'a pas été touché. Il s'en est suivi un échange de coups de feu autour du bâtiment. Les officiers de la police nationale ont été visés à plusieurs reprises et, selon le Directeur Général de la PNH, 45 officiers ont été tués dans l'année qui s'est écoulée ».
- 4 Bien que le gouvernement provisoire, la société civile haïtienne et la communauté internationale jugent, dans l'ensemble, prioritaire l'instauration d'un "dialogue national", sa forme et ses modalités n'ont toujours pas été précisées. Un rapport récent du Secrétaire Général de l'ONU souligne ci-après les récents développements : « Le 7 avril, le Président intérimaire, Boniface Alexandre, a lancé un 'dialogue national' qui, ainsi qu'il était dit dans un décret présidentiel, a pour but de réaliser un 'pacte de vouloir-vivre ensemble' à la suite d'un large processus intégrateur démarrant après les élections. A court terme, le dialogue permettrait de créer un environnement favorable aux élections et assurer ainsi que le pays pourrait être gouverné correctement après les élections. A long terme, le dialogue a pour but de favoriser la mise en œuvre d'une vision claire pour le développement national et de renforcer les mécanismes de bonne gouvernance. Le décret stipule qu'une commission préparatoire composée de 12 membres dont des leaders religieux, des personnalités politiques, des représentants de la société civile et de l'exécutif, assisterait le Président intérimaire dans l'établissement d'institutions menant au dialogue national. Il n'y a, cependant, aucune

indication des autorités haïtiennes quant à savoir quand ces organes vont commencer à fonctionner. » Voir, par exemple, UNSC (2005c).

- 5 Une telle enquête pourrait porter sur le nombre et le type des armes en circulation, les catégories d'armes détenues par les divers groupes, la dynamique des marchés locaux d'armes, les mouvements de prix, les cas de violence armée, les cas de déplacement, l'impact des armes légères sur les moyens d'existence dans les zones rurales, les filières d'approvisionnement. Qui plus est, il faudrait s'efforcer d'étudier l'histoire locale spécifique du conflit, la nature des traumatismes locaux, l'organisation (structures de commandement et de contrôle) des groupes armés et leurs modes de fonctionnement, l'attitude des femmes à l'égard des hommes armés, le profil familial, socio-économique et socioculturel des membres des groupes armés (et de leurs proches), la présence de déportés et d'anciens prisonniers, la présence d'enfants et les incitations au désarmement qu'il serait possible de mettre en place. Dans l'idéal, l'enquête serait longitudinale afin de permettre des comparaisons dans le temps et l'espace.
- 6 Dans le cadre de l'évaluation mentionnée ci-dessus, il conviendra de recenser les ONG locales et les organisations communautaires susceptibles de soutenir le DDR, les chefs religieux, les personnalités de confiance et les journalistes impartiaux.
- 7 La Banque mondiale déclare 'l'état de post-conflit' sur la base d'une évaluation standardisée fondée sur divers indicateurs comme le nombre (total) de morts violentes, le nombre de personnes déplacées et le niveau de destruction économique. Haïti n'a pas pu obtenir de prêt conventionnel ni de subventions en raison de la persistance de ses arriérés. L'Unité post-conflit a été considérée comme le vecteur possible d'un transfert de ressources au début de l'année 2004, mais rien n'a finalement été fait. Pour consulter les directives de la Banque mondiale, se reporter par exemple à : World Bank (1998).
- 8 Le 30 septembre 1991, M. Jean-Bertrand Aristide, nouveau Président élu, était renversé à la faveur d'un coup d'État conduit par le lieutenant général Raoul Cédras. Le 11 octobre 1991, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait sa résolution 46/7 condamnant le remplacement illégal du président Aristide. Un effort considérable de l'OEA a eu pour effet que la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) a été approuvée le 20 avril 1993 par la résolution 47/20B, et a été déployée au mois de mars. Une Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) a été rapidement mise sur pied par le Conseil de sécurité (résolution 867) pour lancer la réforme de la police et de l'armée en septembre 1993. Les missions ne parvenant pas à se déployer, le Conseil de sécurité a publié le 11 octobre 2003 une déclaration insistant sur le fait que les embargos précédents sur les armes et le pétrole seraient restaurés si le pays ne se conformait pas à la résolution. La MICIVIH, la MINUHA et d'autres catégories de personnes ont été évacuées en novembre 1993, et les sanctions restaurées. En juin 1994, le Conseil de sécurité notait qu'aucun progrès n'avait été obtenu dans la mise en œuvre de l'accord de Governors Island; la résolution 940 du 31 juillet 1994 autorise le recours à "tous les moyens nécessaires" pour faciliter le retour du président Aristide. À la suite de l'accord conclu entre des représentants des États-Unis et le président Cédras sur l'autorisation d'entrée de forces américaines, 20 000 soldats américains ont participé à l'intervention militaire en Haïti au sein de la force multinationale de l'opération « soutenir la démocratie ». Voir Muggah (2005a) pour l'inventaire des différentes missions de l'ONU depuis les débuts des années 1990.
- 9 Le chapitre VII de la Charte habilite le Conseil de sécurité à constater l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression, et à décider quelles mesures doivent être prises pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. Les décisions prises par le Conseil de sécurité au titre du chapitre VII engagent tous les membres des Nations Unies.

- 10 A la mi-février 2005, la MINUSTAH a enregistré plus de 5.991 militaires venus d'Argentine, Brésil, Chili, Équateur, Espagne, Guatemala, Maroc, Népal, Pérou, Philippines, Sri Lanka et Uruguay ainsi que 1.398 policiers du Canada, Chine, Jordanie, Népal, Pakistan et 29 autres pays, dont divers pays africains. Le Conseil de sécurité a fixé les effectifs à 6.700 troupes et 1.622 policiers civils. Voir UNSC (2004e).
- 11 Un budget de 379 millions de dollars a été soumis à l'Assemblée générale pour la période comprise entre mai 2004 et juin 2005; mais le coût total de cette intervention de deux ans a été estimé à l'origine comme dépassant les 1,3 milliard de dollars. Voir, par exemple, UNSC (2004c).
- 12 Le CCI a été conçu en six semaines par une équipe de quelque 300 techniciens et consultants, dont 200 venus d'organismes comme USAID (*US Agency for International Development*) et la Banque mondiale, le reste étant en majeure partie formé de cadres gouvernementaux.
- 13 Selon le UNSC (2005c) : « ... à partir de mars 2005, les dépenses ont atteint 266 millions de dollars US. 72 % des dépenses ont été alloués aux services de base, la gouvernance économique et le développement institutionnel ; 22 % ont été alloués à la gouvernance politique, le dialogue national et la reconstruction économique ; 6 % sont restés pour l'aide budgétaire, et à d'autres fonds non alloués. »
- 14 Voir, par exemple, *The Economist* (2005) et ACIDI (2005).
- 15 Selon Kovats-Bernat (à paraître) : « La crise économique profonde traversée par Haïti est liée au bout du compte à l'effondrement du secteur agricole qui a débuté dans les années 1980 et a résulté depuis dans un exode rural massif des paysans vers la capitale. La surpopulation urbaine qui s'en est suivie a débouché sur une situation critique d'accès aux besoins vitaux. Cela a également engendré une occupation urbaine de l'espace très particulière qui favorise l'instabilité sociale à Port-au-Prince. L'espace chaotique de la capitale contribue de manière significative à donner l'image d'une ville et de rues sans foi ni loi et nourrit la situation conflictuelle de ses habitants ». (Traduction de l'éditeur). Voir aussi Muggah 2005b pour un inventaire de la situation économique et de gouvernance.
- 16 Pour plus de détails, voir Corruption Perceptions Index 2004.
- 17 Au 153e rang sur 177, Haïti se place au bas de l'échelle de développement humain (ACDI 2004).
- 18 Ceci est dû en partie à l'embargo économique issu depuis 2000 à l'encontre du pays et qui a mené de nombreuses agences à suspendre leurs programmes qui avaient été auparavant approuvés. Les effets des embargos économiques sont bien connus et documentés ailleurs (UNDP 2004a; Gibbons 1999). Il est clair que, suivant en cela l'avis des États-Unis, de la France et de l'Union européenne, la Banque inter-américaine de développement et la Banque mondiale se sont abstenues de fournir des fonds au gouvernement haïtien. Quelque 150 millions de dollars US ne lui ont pas été versés en 2001, bien qu'ils aient été formellement inscrits au budget par la communauté internationale.
- 19 Les versements extérieurs privés seraient passés de 256 millions de dollars en 1997 à 931 millions de dollars en 2001, et auraient atteint 4 milliards de dollars en valeur cumulée ces dix dernières années (ICG 2004).
- 20 Entre 2 000 et 3 000 personnes auraient péri dans des inondations, dans le nord d'Haïti, après d'énormes pluies cycloniques en septembre 2004. Depuis, le Programme Alimentaire Mondial a distribué plus de 1 700 tonnes de produits alimentaires, surtout dans la région des Gonaïves, où l'on compte 200 000 sans-abri. Les stocks d'autres organismes d'entraide, comme Care International, étaient relativement bas. Le PAM nourrissait déjà plus de 500 000 personnes en Haïti avant le désastre, et a fourni des rations à plus de 100 000 personnes pendant cinq mois.
- 21 Les FADH étaient dirigées par le général Raoul Cédras, leur commandant en chef avant leur dispersion au milieu des années 90 (AI 2004a, 2004b).
- 22 En 1994, les FADH consistaient en une force militaire et policière, bien que la distinction était purement formelle puisque les deux agissaient comme une force domestique. Il y a bien eu des tentatives concertées pour séparer les deux forces ainsi que l'indique la Constitution de 1987 (ICG 2005).
- 23 Les chefs de section ont été désarmés et soumis à l'autorité civile par Aristide en 1994, mais leur statut leur a été rendu après le coup d'État. Cela vaut la peine de rappeler l'histoire de la Police Nationale. Selon Kovats-Bernat (à paraître) dans les rangs des forces de police d'État se trouvent un certain nombre d'unités quasi-militaires entraînées et armées comme des factions distinctes, chacune relevant d'une hiérarchie différente. En effet, le Service anti-gang (SAG) en offre une bonne illustration. SAG est techniquement une sous-unité de la Police Nationale, mais a toujours opéré avec un certain degré d'autonomie. En fait, SAG précède la Police Nationale de par sa création 7 années plus tôt. Ce service est un descendant du Bureau de recherche et d'identification des criminels (BRIC) formé en 1921 dans le but d'institutionnaliser les efforts de renseignements et services secrets de l'État. Bien qu'unité de police militaire et de ce fait sous la direction de l'Armée Haïtienne, le BRIC opérait néanmoins presque totalement en dehors des règles de l'Armée, relevant directement des plus échelons de l'État. Sous la dictature Duvalier, le nom de l'unité a été changé en Service d'Investigation et de Recherche Anti-Gang. En 1986, Anti-Gang s'est vu retiré quelques-unes de ses responsabilités lorsque le Ministre de l'intérieur créa le Service d'Intelligence Nationale dans le but de contrôler les efforts de renseignements à l'intérieur du pays, qui concernaient principalement la surveillance et le harcèlement des éléments anti-Duvalier. Anti-Gang resta basé dans les quartiers généraux de la police militaire jusqu'à la dissolution de l'armée en 1995 ; l'unité devint une force étatique paramilitaire démobilisée et ses bureaux ainsi que son centre de détention furent déplacés dans le quartier général actuel à Port-au-Prince. En Novembre 1994, le Parlement adopta une loi pour la création de la Police Nationale Haïtienne en anticipant la dissolution des FADH. Début 1995, en plus de la mise en place d'un Code de Conduite et d'un Inspecteur Général, une Force Publique de Sécurité Intérimaire (FPSI) fut formée et composée principalement d'anciens soldats et de réfugiés des camps d'entraînements rapides de la base navale américaine à Guantanamo Bay, Cuba. Sa mission était de rétablir rapidement l'ordre et la sécurité pendant que le pays démobilisait l'armée et ce jusqu'à que le premier contingent de la Police National soit formé et déployé. Tandis que les officiers de police ressortaient progressivement des cours de 4 mois de l'Académie Nationale de Police à Pétionville, des officiers de la FPSI étaient démobilisés ; dès que les rangs de la PNH ont été suffisamment garnis, la FPSI a été dissoute par décret présidentiel de décembre 1995. Durant leur démobilisation et dissolution, les officiers de la FPSI ont été réabsorbés dans les rangs d'une nouvelle unité spéciale, d'une part l'Unité de sécurité générale du Palais National, qui avec la Garde Présidentielle, était à l'origine constituée de 450 anciens soldats – et d'autre part dans le Corps de sécurité ministérielle, dont les commandants étaient tous d'anciens personnels militaires. Les 1.598 officiers de la FPSI restant ont été incorporés dans la PNH, et 600 d'entre eux étaient d'anciens soldats de la FADH (OAE 1997).
- 24 Le FRAPH a été décrit comme un groupe paramilitaire organisé pour mener les populations civiles par la force. Son armement est léger et dispersé, dans la plupart des cas une arme par tueur (Nairn 1996). Selon Kovats-Bernat (à paraître), les paramilitaires de la PNH ont été déployés contre les *zenglendos* mais avec peu d'impact tant les gangs *zenglendos* sont éparpillés.

- Ces sources de financement font l'objet de débats enflammés: Emmanuel Constant, chef du FRAPH, aurait lui-même, selon de nombreuses indications et à ses propres dires, été payé par la CIA pendant les années 1990. Il réside actuellement aux États-Unis (AI 2004). Il existe depuis le milieu des années 1990 des documents relatifs à des livraisons d'armes qui auraient été effectuées par la CIA et les Forces spéciales américaines au FRAPH; voir par exemple Kidder (1995).
- 25 Voir par exemple Mlade (2004), qui fournit un aperçu récent du désarmement en Haïti.
 26 Entretien avec Frank Skrzyerbak, novembre 2004.
 27 Ce résultat corrobore celui de l'étude antérieure de Neil O'Connor (1996), que ses entretiens avec l'ancien directeur adjoint du groupe d'investigation et l'ancien commissaire de police du groupe d'observateurs multinational de la police en Haïti avaient conduit à penser qu'il n'y a pas autant d'armes en Haïti qu'on le croit souvent, et que le taux de criminalité est en fait assez bas. (O'Connor 1996).
- 28 De récentes indications suggérant les transferts américains d'armes à des agents de la PNH conduisent à penser que le nombre des armes pourrait avoir augmenté (voir tableau 2).
 29 Les efforts précédemment consacrés à réduire le nombre des bandes armées et des groupes criminels dans la capitale ont eu peu de succès. À Cité Soleil, par exemple, on comptait en 2000 plus d'une trentaine de bandes criminelles organisées. L'opération "Tolérance zéro" lancée par la PNH en 2001 aurait réduit leur nombre de moitié au moins.
 30 L'expression « Chimères » est souvent évoquée par les représentants de l'élite et du gouvernement de transition de manière simplificatrice pour englober tous ceux qui appellent au retour du Président Aristide, aussi bien que les manifestants pacifiques qui sont régulièrement attaqués par la PNH.
- 31 Kovats-Bernat (à paraître) note que : "le mot [zenglendo] était utilisé à l'origine pour décrire les crimes extrajudiciaires de soldats de l'armée haïtienne [et] son utilisation s'est étendu depuis à toutes les formes de violence de rue excessive et criminelle. *Zenglendaïj*, est enraciné dans l'imaginaire collectif comme un fait social allégorisé en une menace folklorique. Le terme « *zenglendo* », est composé de « *zenglen* » (bouts de vitre brisée) et « *do* » (dos) et était utilisé à l'origine dans un ancien conte pour enfants qui raconte l'histoire de *djab*, le démon du folklore vaudou. Dans l'histoire, le *djab*, est décrit comme un être malicieux qui tourmente les enfants. Toujours en quête de moyens d'attirer les jeunes dans le désespoir, le *djab* prend l'apparence d'un ancien qui demande au jeune homme un massage des muscles fatigués de son dos. Quand l'enfant obéit et commence à masser le dos de l'ancien, le démon se transforme en un *zenglendo* : les muscles du dos de la créature se transforment en une multitude d'éclats de verres, qui blessent horriblement les mains de l'enfant. La morale de l'histoire est claire : parfois, ceux en qui nous avons confiance peuvent nous tromper avec malice. Durant le régime Cédras, les *zenglendo* ont souvent fonctionné en bandes organisées et recevaient la protection spéciale des militaires alors qu'ils commettaient des crimes contre la population civile. Beaucoup d'entre eux étaient d'anciens soldats des FADH. A cette époque, l'armée les encourageait à commettre ces crimes dans le but d'accentuer la déstabilisation des quartiers pro-démocratiques. De manière occasionnelle, les *zenglendo* agissaient en complicité avec des bandes voisines et des brigades vigilances et plongeaient la communauté et les villages dans un état de terreur en commettant des pillages, des viols et des assassinats. Certains *zenglendo* recevaient leurs armes directement des FADH et procédaient à des intimidations et à des assassinats extrajudiciaires au nom de l'armée, gagnant ainsi le titre d'*attachés*, c'est-à-dire d'hommes armés au service de l'armée haïtienne. » (Traduction de l'éditeur).
- 32 Beaucoup de ces groupes armés sont basés à Cité Soleil et Bel Air, mais aussi dans des zones plus aisées, comme Pétienville.
 33 Des témoignages indiquent des membres de la garde personnelle du Premier Ministre Intérimaire, Gérard Latortue, en font partie.
 34 Le T-65 est un fusil d'assaut de fabrication taiwanaise similaire aux AR15 et M16.
 35 Le CCI observe toutefois que "Depuis la crise de février 2004 ... les insurgés ont apparemment obtenu des armes à feu par des cargaisons en provenance de l'Amérique centrale et du Sud (notamment des armes du bloc de l'Est, y compris des kalachnikovs et des mitrailleuses PKM). Les groupes pro-Lavalas, quant à eux, auraient reçu plus de 4.000 armes à feu directement des dépôts du gouvernement (notamment des pistolets, des revolvers, des fusils M-1 et des fusils d'assaut) ». (CCI 2004).
- 36 Le travail du métal est une activité traditionnelle en Haïti. La production d'armes locales à partir de ferraille, de pièces de récupération et d'autres matériaux y est aisée.
 37 Cf. par exemple Bergman et Reynolds (2002).
 38 Pour plus ample information sur les résolutions successives de l'OEA concernant Haïti, consulter www.oas.org/legal/english/dukerev.doc.
 39 Le Conseil de sécurité (résolution 841, 16 juin 1993) a créé un comité des sanctions mais rapidement levé l'embargo (UNSC 861, 1993). L'embargo sur les armes a été restauré par la résolution 873 (1993) et finalement levé par la résolution 944 (1994) à la suite du retour du président Aristide (UN 1996).
 40 Voir: 1991 US Suspension of Munitions Export Licenses to Haiti (<https://www.pmdtc.org/docs/frnotices/56FR50968.PDF>). Haïti se trouve dans la liste suivante: 1994 amendment to International Traffic in Arms Regulation (ITAR) 126.1, a US Defense Trade Control that concerns 'Prohibited exports and sales to certain countries' (voir <https://www.pmdtc.org/docs/frnotices/59FR15624.PDF>). Pour plus d'informations, voir *US Department of State Directorate of Defense Trade Controls* sur <https://www.pmdtc.org/reference.htm#ITAR>. M. Bernard Gousse, ancien ministre haïtien de la Justice, a demandé que l'embargo soit levé pour faciliter les efforts de la PNH de lutte contre les bandes armées. Le gouvernement haïtien a également pris contact avec un certain nombre de gouvernements de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Canada; mis à part les transferts présumés des États-Unis, aucune opération n'a été confirmée. Consulter par exemple www.haiti-info.com.
- 41 Ces armes ont été transportées sous l'autorité du Département d'État américain pour transférer les articles en surplus conformément à la section 608 du 'Foreign Assistance Act' complété par l'Autorité Spéciale sur le Contrôle Internationale des Narcotiques et l'application de la loi 'Foreign Operations Appropriations Act.' Entretiens avec des membres du Département d'État, mai 2005.
 42 Grifon Inc. aurait obtenu, grâce à l'appui des États-Unis, des permis de ventes d'armes et aurait ainsi pu fournir des armes à feu à la PNH. Voir par exemple le communiqué de presse d'une membre du Congrès, Barbara Lee, des 9 et 28 juin 2005 (<http://www.house.gov/lee/press2005.htm>)
 43 La facture indiquait un transfert de 3635 fusils M14, 1100 Mini Galils, plusieurs milliers de revolvers 0.38, 700 MP5, et environ un million de munitions (d'une valeur de 6,95 millions de dollars US). L'information sur le transfert de ces armes par le courtier basé aux États-Unis (Roman Associates) a été fournie à l'auteur par des informateurs clés à Port-au-Prince en novembre 2004. Selon ces mêmes sources, les armes étaient déjà dans le pays alors que le chef de la police haïtienne déclarait n'avoir besoin que de 5000 revolvers .38, 1000 9mm

- et 300 M14. Il y aurait donc eu un surplus. De sources sûres, ces armes devaient être fournies à la police nationale de manière surveillée et contrôlée. Bien que les États-Unis nient ces allégations, ils ont admis que ‘durant l’exercice 2004, nous avons donné à Haïti 6 millions pour reformer la police nationale, ainsi que 2 600 armes d’occasion, des pistolets pour la plupart. Le Congrès a été consulté et informé de cette opération et un millier de ces armes, surtout des pistolets de calibre 38, sont utilisées à des fins d’entraînement’. (Reed 2005). (Traduction de l’éditeur).
- 44 En réponse à cela, des membres du Congrès dont Barbara Lee ont fait (2005) une demande d’amendement sur la loi Foreign Operations Appropriations qui fut approuvée et qui requiert une limitation de tous les transferts de surplus vers Haïti. Voir le communiqué de presse de Lee du 25 juin 2005 ; voir aussi les articles de Lindsay (2005a) et Buncombe (2005a).
- 45 Dans un entretien privé en avril 2005, un haut responsable du Département d’État américain a décrit la situation en ces termes : ‘Haïti demeure un pays [ITAR] 126.1, c’est-à-dire sur la liste des pays interdits. Mais ceci est une politique pas un règlement. À l’origine, Haïti a été placée sur cette liste à cause des embargos de l’OAE et de l’ONU. Ces derniers sont aujourd’hui levés [sic]. Alors, bien qu’il y ait en principe un refus d’exportation, 126.1 a toutefois été levé à quelques reprises (moins de 10). Ceci concernait des livraisons pour les forces de police d’Haïti pour leur entraînement et leur armement. Ces décisions se prennent au niveau de l’Assistant Secrétaire Adjoint et les ventes sont établies selon ce que les Haïtiens demandent et les besoins que nous estimons. L’INL (International Narcotics and Law Enforcement Affairs) a été très impliqué dans l’entraînement des forces de police et même si les armes ne viennent ni ne sont financées par l’INL, elles remplissent des besoins. Chaque vente fait l’objet d’un contrôle inter-agence et procède avec la plus grande prudence.’ (Traduction de l’éditeur).
- 46 Voir par exemple www.osce.org/documents/fsc/1993/11/460_en.pdf.
- 47 Voir par exemple www.osce.org/documents/sg/2000/11/673_en.pdf.
- 48 Pour une analyse complète du Code de conduite de l’UE, consulter Small Arms Survey (2001–2004) et www.nisat.org.
- 49 Consulter par exemple www.wassenaar.org/docs/best_practice_salw.htm.
- 50 Les combattants des FADH seraient équipés de M1 et M14 fabriqués aux États-Unis et fournis à Haïti dans les années 80. Des M1 et des M14 ont aussi été livrés au Front de résistance national de l’Artibonite, précédemment appelé ‘Armée cannibale’ pro-Aristide. Voir par exemple Mustafa (2004).
- 51 Il faut toutefois souligner que les États-Unis ne considèrent pas comme ‘matériel de défense’ les fusils non destinés au combat. Ils n’en ont pas moins pour politique de refuser les licences et autres autorisations d’exportation de matériel et de services de défense destinés à certains pays—dont Haïti (Voir note 40 ci-dessus). Mais si les licences sont refusées sur des critères spécifiques, il n’y a pas d’interdiction expresse de transfert d’armes légères. Selon leur ‘politique déclarée’, les États-Unis peuvent exporter des armes vers Haïti dès lorsque ces transferts sont compatibles avec les intérêts nationaux (notamment pour l’équipement des ‘forces de sécurité’ haïtiennes, la lutte contre le terrorisme et le maintien de l’ordre, par exemple). Qui plus est, l’ITAR 123.18 relatif aux ‘armes à feu destinées à l’usage personnel des membres des forces armées des États-Unis et des employés civils du gouvernement des États-Unis’ stipule que certaines armes à feu non automatiques peuvent être exportées ‘pour l’usage personnel et non dans un but de revente ou de transfert de propriété, à condition que ces armes à feu soient accompagnées d’une autorisation écrite du commandant’ ou du chef de la mission diplomatique américaine. Pour une analyse des critères d’embargo, consulter <http://pmdtc.org/country.htm>.
- 52 Comme on le verra ci-dessous, un certain nombre des armes récupérées par la 10e Mountain Division des États-Unis en 1994–1995 ont été remises en circulation dans le programme ICITAP (O’Connor 1996).
- 53 En janvier 2002, par exemple, les départements d’État et de la Défense américains ont autorisé en vertu du programme ‘Excess Defense Articles’ le transfert de quelque 20 000 M16 à la République dominicaine. La première livraison devait intervenir en mars 2004, mais a été retardée pour diverses raisons. Le département d’État américain a confirmé qu’une première livraison de 1 500 à 1 600 fusils automatiques était partie pour la République dominicaine en avril ou mai 2004. On pense en général qu’un certain nombre de ces armes étaient destinées à d’anciens membres des FADH et à des rebelles du FRAPH bien qu’aucune preuve ne puisse confirmer cela (Stohl, 2004; Mlade 2004).
- 54 La position des anti-Lavalas a été soutenue par divers groupes de réflexion, comme l’IRI basé à Washington, D.C, ainsi que par des sociétés nationales et d’expatriés associées à l’industrie textile du pays. Les efforts américains pour influencer la réforme démocratique sont passés par l’IRI (fondé en 1983), lui-même soutenu par un budget de 20 millions de dollars fournis par le *National Endowment for Democracy*, la *US Agency for International Development* ainsi que des groupes conservateurs et d’affaires. L’IRI soutient largement le Groupe des 184—une coalition de 600 acteurs de l’opposition issus de la ‘société civile’. Il a aussi joué un rôle de conseil (formation) auprès de la ‘direction’ du Groupe des 184 en République dominicaine. Le Groupe des 184 lui-même serait divisé en deux camps au moins : 1) l’‘aile constitutionnelle’ majoritaire, qui privilégie la diplomatie et la protestation pour obtenir le départ d’Aristide ; 2) une faction ‘dure’ prête à recourir à n’importe quel moyen pour l’empêcher de revenir.
- 55 Guy Philippe est un ancien officier de l’armée, qui a aussi été commissaire de la PNH. Il a été arrêté en République dominicaine en mai 2003, avec d’autres soldats connus pour appartenir au FRAPH ; ils étaient soupçonnés de préparer des actes subversifs. Ils ont été relâchés après plusieurs jours, la République dominicaine prétendant que les allégations n’avaient pas pu être prouvées. Voir par exemple www.democracynow.org/static/haiti.html, news.bbc.co.uk/1/hi/world/americas/3495944.stm et www.globalsecurity.org/military/ops/-haitio4.htm.
- 56 D’anciens combattants de l’armée auraient reçu des uniformes de l’armée dominicaine pour se fondre dans la population. Selon le Centre IA, des informateurs travaillant avec des ONG à la frontière Haïti/ République Dominicaine en novembre 2004 et des journalistes, les forces spéciales américaines entraînaient des paramilitaires haïtiens avec l’approbation de l’Ambassade américaine. Ces paramilitaires ont été intégrés par la suite dans les forces armées dominicaines à la base militaire de Constanza. Voir par exemple, http://www.iacenter.org/haiti_ustrained.htm and http://www.iacenter.org/haiti_coupexposed.htm.
- 57 Voir par exemple Miami Herald (2003). Un ancien agent de presse d’Aristide a également confirmé qu’un ‘chargement d’armes lourdes’ contenant des mitrailleuses avait été envoyé à une ‘organisation protestante’ en Haïti, cela apparemment avec l’autorisation du département d’État des États-Unis. Le chargement aurait été saisi en cours de transport vers Haïti, mais cela n’a pas été vérifié.
- 58 Un transfert portant sur la fourniture de matériel militaire et de maintien de l’ordre par les forces de défense d’Afrique du Sud aurait eu lieu au début de l’année 2004. Une enquête sud-africaine a révélé qu’un Boeing 707 avait été autorisé par le président Mbeki à transférer 150 fusils R-1, 5 000 cartouches, 200 grenades fumigènes et 200 gilets pare-balles à la fin du mois de février 2004—peut-être même le jour du départ du président Aristide—mais l’on ne sait pas si ces armes ont finalement été distribuées.

59 Selon des informations diffusées à la radio à la fin du mois d'octobre 2004. Consulter <http://www.haiti-info.com>.

60 Selon Buscombe (2005), «[L]es médias ont identifié plusieurs Haïtiens Américains prétendument impliqués dans une vente d'armes ; ceci permet de supposer que l'affaire a été organisée en privé et ensuite validée par les États-Unis, plutôt qu'une vente officielle d'armes par Washington. Un de ceux-ci, Joel Deeb, un „combattant de liberté“ autoproclamé, a déclaré au journal *The Independent on Sunday* qu'il avait été contacté par le neveu de Gérard Latortue, Youri, qui lui avait donné 500.000 dollars US pour acheter des armes. «J'ai reçu un demi million de dollars sous forme de lettre de crédit» a-t-il affirmé. «Mais il y a un embargo. L'affaire n'a pas encore été conclue. L'argent est gelé. Tout le monde dit que j'ai fait quelque chose avec l'argent, mais il est toujours là.» (Traduction de l'éditeur).

61 Joël Deeb et l'Haïtienne Américaine Lucy Orlando, ont tous deux affirmé que cette réunion s'est tenue à l'initiative de Youri Latortue, neveu et chef de la sécurité du premier ministre intérimaire Gérard Latortue. Entretien de l'auteur avec Anthony Fenton, juin 2005.

62 Selon Anthony Fenton, Joël Deeb se décrit comme un 'contractuel militaire' (military contractor) et a admis avoir eu connaissance d'un chèque de 1 million de dollars US qui a été établi à l'ordre de sa compagnie, Omega, en décembre 2004, par le bureau du premier ministre. Fenton souligne que Lucy Orlando affirme qu'elle était présente lorsque Deeb a reçu ce chèque. Sur l'insistance d'Henri Bazin, le ministre des finances intérimaire, les efforts en vue d'obtenir des armes ont continué aussi récemment qu'en mai 2005. Entretien de l'auteur avec Anthony Fenton, juillet 2005.

63 La Jamaïque a également été un pays de transit pour les armes destinées au FRAPH, de même que les îles Caïcos et Saint-Domingue.

64 Selon un informateur, le port des Gonaïves voit passer des livraisons considérables d'armes et de drogue. Avant mars 2004, il était entièrement sous le contrôle des frères Métayer. En janvier 2003, Butteur Métayer était directeur du port Lavalas, tandis qu'Amio/Cubain Métayer était chargé de la "sécurité". Tous deux ont avoué avoir eu la haute main sur les marchandises arrivant au port et le quittant, et avoir prélevé des taxes sur tous les chargements arrivant. Butteur a aussi résidé occasionnellement en Floride, et aurait envoyé des armes de Miami en Haïti. Après la mort de Cubain, Butteur et le Front de résistance des Gonaïves (FRG) ont conservé le contrôle du port, et d'insistantes rumeurs ont fait état d'expéditions d'armes.

65 En 1995, par exemple, quelque 260 armes à feu et 15 000 cartouches ont été saisies. Une autre saisie aurait porté sur 78 fusils d'assaut et 9 000 cartouches en 1998 (voir tableau 2).

66 Le MAK-90 utilise des cartouches de 7,62 mm, comme la AK47. Il peut être converti en arme entièrement automatique moyennant un savoir-faire mécanique rudimentaire, des sites Internet indiquant comment faire.

67 Haïti sert en fait depuis longtemps de point de transbordement de la cocaïne et de la marijuana destinées aux États-Unis et aux Caraïbes. Cf. par exemple USSenate (1988), DeRienzo (1994) et Weaver (2004).

68 Selon la CIVPOL, les frontières sont seulement surveillées par une "poignée" d'agents haïtiens. Les gardes-côtes haïtiens ne disposent que de deux bateaux pour surveiller des centaines de kilomètres de côte.

69 Selon des rapports de médias en Afrique du Sud, ces armes ne sont finalement pas arrivées à destination. Ainsi que l'observe Anthony Fenton, CARICOM, échouant lors d'une session spéciale du Conseil de sécurité de l'ONU le 26 février 2004, a fait appel à l'Afrique du Sud

pour livrer des équipements d'urgence à la police [haïtienne]. Les détails de cette livraison se trouvent dans les comptes-rendu du Parlement sud-Africain. La livraison se serait arrêtée en Jamaïque, tandis qu'Aristide était emmené vers la République Centrafricaine'. Entretien de l'auteur avec Anthony Fenton, juillet 2005. Voir aussi <http://www.info.gov.za/speeches/2004/04030909461006.htm>

70 Selon de bons informateurs, il n'y a eu toutefois peu de changement qualitatif remarquable dans les armes utilisées entre septembre 2003 et septembre 2004. Bien que la FMI et le gouvernement haïtien aient affirmé à plusieurs reprises que les groupes armés utilisaient des armes "anciennes" ou "créoles", des journalistes indépendants sur le terrain ont affirmé qu'à partir de 2005 de nouvelles armes aient été aussi disponibles.

71 La chose est largement confirmée par un grand nombre de bons informateurs liés à la PNH, au ministère de la Justice, ainsi qu'à des citoyens vivant depuis longtemps à Pétionville et à Port-au-Prince.

72 Sur le plan administratif, la PNH devait comporter un directeur général, une inspection générale, diverses directions centrales et territoriales et un certain nombre d'unités spécialisées.

73 En 2001, la PNH a été très affectée par une flambée de politisation et de corruption. Bien que sur les 5 482 hommes démobilisés des FADH, 200 lui aient été affectés en 1994, la police n'en a pas moins été paralysée par des intérêts contradictoires.

74 Les Nations Unies (2004) ont noté que "les promotions arbitraires de fidèles du parti Fanmi Lavalas, l'incorporation de Chimères, les bavures policières, des viols et le trafic de drogue avaient contribué à démoraliser la police ainsi qu'à éroder davantage encore son niveau de professionnalisme et sa crédibilité aux yeux de la population haïtienne" (UN 2004). Selon Kovats-Bernat (à paraître), depuis ses débuts, la PNH a été accusée de violations de droits humains, une tendance dont elle ne s'est jamais vraiment départie. Depuis sa mise en place, elle a été épinglée chaque année par les groupes internationaux pour les Droits de l'homme (y compris par le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU) pour un large éventail d'abus allant des coups à la torture, en passant par l'assassinat de suspects et les tirs aveugles dans les foules pacifiques. (Commission de l'ONU sur des droits de l'homme, 1996; Drummond 1997; US 1999; AI, 2000, 2002, 2003, 2004a; OEA 2002; Human Rights Watch 2003). Depuis 1994, quelques sous-unités paramilitaires de la PNH se soustraient de plus en plus à l'autorité gouvernementale et fonctionnent aujourd'hui en agences quasi-autonomes, rendant directement compte à l'exécutif. Parmi celles-ci, la *Compagnie d'intervention et de maintien de l'ordre* ou CIMO (une unité de contrôle tactique d'émeute), le *Groupe d'intervention de la Police Nationale d'Haïti* ou GIHNP (un groupe d'intervention de rapide-réponse, semblable aux unités SWAT aux États-Unis) et le *Bureau de lutte contre le trafic des stupéfiants* ou le BLTS (l'unité anti-drogues). Ces descendants récents de la PNH (certains comprenant d'anciens officiers des FADH), ainsi que les diverses agences de renseignement intérieures issues de toute évidence des FADH comme SAG, montrent les tendances paramilitaires et les fortes inclinations répressives des nombreux groupes étatiques et civils qui recourent aux armes dans la guerre civile actuelle'. (Traduction de l'éditeur).

75 700 autres gardes présidentiels ont également été renvoyés (mais pas désarmés) tout de suite après le départ du président Aristide. Entretien avec Spyros Demetriou, novembre 2004.

76 Une déclaration du gouvernement de transition de novembre 2004 avançait un chiffre de 6 130 agents de la PNH, toutefois contesté par des "initiés" de l'OEA.

77 David Beer, commissaire de la CIVPOL, reconnaît qu'il faudrait obtenir un meilleur taux d'encadrement. Il y a par exemple un policier pour 252 résidents en France, 283 en Italie, 296 en Allemagne et 380 dans le Royaume-Uni. Consulter par exemple www.senat.fr/rap/a98-0712/a98-07127.html.

- 78 Le taux d'un agent pour 1 300 civils peut par exemple convenir en zone rurale, mais pas en zone urbaine. Une prévision du nombre "convenable" d'agents de la PNH donnerait donc un résultat plus proche de 12 000, ce qui n'a jamais été possible pour des raisons d'ordre structurel, organisationnel et financier.
- 79 L'École de la magistrature continue de fonctionner sans statut ni existence formelle en droit haïtien. Au mois de décembre 2004, cependant, ses locaux ont été repris par le Bureau de gestion des militaires démobilisés, qui les a utilisés comme centre temporaire de rassemblement d'un petit nombre d'anciens membres des FADH désarmés de force.
- 80 Ces tribunaux étaient situés à Saint-Marc, aux Gonaïves, à Cap Haïtien, à Hinche, à Mirebalais, à Fort-Liberté, à Port-de-Paix et aux Cayes.
- 81 La direction des FADH, le FRAPH et l' "Armée cannibale" qui avaient renversé le président Aristide en février 2004 étaient largement constitués de prisonniers évadés (aux Gonaïves, à Port-au-Prince) en août 2002, puis en 2004. Cf. par exemple AI 2004.
- 82 Selon certaines sources, beaucoup de prisonniers de Port-au-Prince se sont échappés pendant un concert de DJ Golobo organisé par le président Aristide le 31 décembre pour couvrir leur fuite. Un certain nombre d'entre eux ont ensuite reçu de l'argent et des uniformes et ont rejoint la PNH, tandis que d'autres se sont enfuis.
- 83 Les registres en signalaient 1 578 environ comme repris à la fin du mois d'octobre 2004 (annexe 6). Parmi les évadés encore en liberté se trouvent Jean-Claude Duperval (commandant adjoint en chef des FADH, reconnu coupable lors du procès des auteurs du massacre de Raboteau), Hébert Valmond (lieutenant-colonel, responsable des services du renseignement militaire, reconnu coupable lors du procès des auteurs du massacre de Raboteau), Carl Dorelien (colonel, reconnu coupable lors du procès des auteurs du massacre de Raboteau), Jackson Joanis (capitaine de la police militaire, reconnu coupable du meurtre d'Antoine Izméry et condamné aux travaux forcés à vie), Castera Céma fils (capitaine de l'armée, reconnu coupable dans le procès des auteurs du massacre de Raboteau), et Prosper Avril (général et instigateur du coup d'État de 1988). Cf. AI 2004.
- 84 Reed Lindsay (2004) a beaucoup écrit sur le massacre de prison en décembre 2004. Il faut également souligner que la PNH n'a toujours pas émis de réponse officielle concernant son rôle dans ces massacres. Voir, par exemple, http://ijdh.org/articles/article_ijdh-human-rights_alert_december-20.html
- 85 Arnel Belizaire a fourni des renseignements très intéressants sur les évasions de février 2005 à des médias internationaux et locaux. Belizaire aurait été chargé de mettre en sécurité l'ancien premier ministre Yvon Neptune et l'ancien ministre de l'Intérieur Joceleme Privert à la suite de leur relâche illégale ; il affirma avoir en fait été payé pour les tuer. Il est important de rappeler qu'à la suite de ces évasions, Neptune et Privert avaient commencé une grève de la faim. Il faut également souligner que l'ancien dictateur Prosper Avril, également ancien prisonnier, est toujours en fuite.
- 86 Voir par exemple, Articles 263, 263-1, 264, et 266 de la Constitution. La question d'un plan à long terme pour traiter de la clause constitutionnelle des forces armées haïtiennes doit être abordée. Tant que les articles traitant des FADH ne sont pas discutés par le Parlement, la légitimité de jure des anciens soldats réclamant paye et armes restera intacte, puisque le gouvernement continue de violer la disposition constitutionnelle relative à l'armée. En effet, la Constitution de 1987 continue de lui garantir le monopole de la force et de l'utilisation des armes de guerre.
- 87 Bien que peu de membres du gouvernement soient disposés à accorder une amnistie générale, le Conseil de sécurité national, lui-même formé de la PNH et des ministères de l'Intérieur et de la Justice, a évoqué cette possibilité à plusieurs reprises sur la radio locale.
- 88 La MINUSTAH a demandé que le Bureau lie ses trois versements d'indemnités et de pensions à la remise des armes légères et de petit calibre détenues. Bien que le Premier ministre ait été d'accord pour lier les paiements au désarmement, il reste à savoir si les paiements auront vraiment lieu, ou comment il sera procédé à la récupération et à la destruction des armes.
- 89 Cette entité de sécurité serait formée de membres des anciennes FADH et chargée de veiller à la sécurité nationale.
- 90 Voir, par exemple, <http://nlg.org/news/delegations.htm>
- 91 La Commission Inter-Américaine pour les Droits Humains (IACHR) affirme que plus de 200 personnes, dont au moins 40 policiers, ont été tuées par balles entre juin et décembre 2004. Voir IACHR 2005 sur www.cidh.org et ICG 2005.
- 92 Une grande partie des blessures subies par des civils en Haïti seraient provoquées par des balles à fragmentation. Ces balles éclatent à l'intérieur du corps du patient et causent un ensemble de dommages internes. Des balles à fragmentation sont employées par de nombreux groupes armés ; par conséquent des munitions conçues pour la guerre sont utilisées en zone urbaine résidentielle. Entretien de l'auteur avec Richard Garfield, Juillet 2005.
- 93 L'étude sur les armes légères (2002: 161) montre clairement que le rapport entre blessés /morts est plus élevé que le nombre des blessés, par exemple lorsque les armes sont utilisées contre des personnes immobilisées ou dans l'impossibilité de s'enfuir ou de se défendre, le taux peut descendre jusqu'à zéro. On peut poser en hypothèse qu'il s'agissait de luttes au corps à corps, qui pouvaient prendre la forme d'exécutions sommaires, et inclure éventuellement des violations du droit international humanitaire. Cependant, dans les conflits habituels, le nombre des blessés est généralement deux à trois fois plus élevé que le nombre des morts; dans certains cas, il peut être dix fois supérieur.
- 94 Ces faits ont été confirmés par des preuves réunies et dans un hôpital public (Général) et dans un hôpital privé (Canapé-Vert).
- 95 MSF, en charge d'un hôpital à Cité Soleil, a émis un bulletin d'alerte complet détaillant la situation en juillet 2005. Voir par exemple, <http://www.doctorswithoutborders.org/news/2005/06-30-2005.htm>.
- 96 Delva (2005) rapporte: "[une] victime a dit qu'elle était reconnaissante aux soldats de la paix de combattre la violence. "Si la MINUSTAH n'était pas ici, beaucoup plus de personnes seraient mortes" a-t-elle dit. Mais la femme de 47 ans, mère d'un enfant de 3 ans, dit qu'elle ne se sent pas plus en sécurité qu'avant l'arrivée des soldats de la paix en décembre. Son cousin a été tué et sa fille de 13 ans a reçu une balle dans le bras tirée par un membre d'un gang en mars. Elle dort sur un carton sur un plancher en béton chez un voisin depuis que les gangs ont volé toutes ses possessions l'année dernière et réduit sa maison en ruine. "Chaque jour, ma fille pleure parce qu'elle veut quitter Cité Soleil" dit la femme. "J'ai peur. Si j'avais l'argent, j'aurais déjà quitté Cité Soleil. Je peux être tuée à tout instant. Ainsi que les autres ont été tués, je pourrais mourir de même." (Traduction de l'éditeur).
- 97 Aucun recensement de la population n'a eu lieu depuis 1981. Le nombre des habitants de Port-au-Prince reste donc inconnu, mais il est estimé à deux à trois millions de résidents
- 98 Par exemple: L'OEA faisait état, en 2002, d'un nombre moyen de crimes avec violence s'établissant entre 480 et 580 par mois, sans fournir de détails sur la nature des incidents, leur fréquences ou leur distribution.

- 99 Voir par exemple, <http://ijdh.org>
- 100 En conséquence, les données sur les hausses de la mortalité et de la morbidité dues à la violence armée sont limitées. Les médias, les ONG, les données officielles, les hôpitaux et les morgues sont traditionnellement de bonnes sources d'informations, mais dans le contexte haïtien, leur crédibilité est limitée. La plupart des informations contenues dans cette étude ont été recueillies directement dans les hôpitaux, dans les rapports de l'ONU et des ONG et dans des interviews avec des informateurs clés. Le CICR lui-même a été en mesure de vérifier certaines des informations, grâce à ses contacts suivis avec les gangs armés et avec d'autres groupes depuis juillet 2003.
- 101 Ce qui signifie qu'il aurait été dépensé 703,120 dollars US pour les blessures des membres, 1,050280 dollars US pour les blessures graves au corps et à la tête, et 320,000 dollars US pour les évacuations sanitaires.
- 102 Avant l'arrivée des troupes françaises, les administrateurs des hôpitaux devaient, à contre-cœur, recruter des milices telles que les "chimères" pour protéger les locaux et assurer la sécurité du personnel.
- 103 Par "secteur commercial", on entend, entre autres, les vendeurs, les tailleurs, les mécaniciens, les plombiers, les électriciens, les chauffeurs, les comptables et les ingénieurs.
- 104 Une analyse plus approfondie de cet ensemble est entreprise actuellement par le *Small Arms Survey*.
- 105 En 1791, Bois Cayman lança la lutte armée contre l'esclavage qui mena à l'indépendance.
- 106 Entre 1988 et 1990, le général Avril a poursuivi une politique de militarisation officieuse avant l'élection du Président Aristide en 1990.
- 107 Human Rights Watch (1993) indique : 'Avec la signature, le 3 juillet 1993, de l'Accord de Governors Island entre le Président Aristide et les forces armées haïtiennes, un accord qui devait mettre en marche le retour du gouvernement élu d'Aristide, la violence généralisée a commencé à s'accroître. Ce qui est connu à Haïti comme étant de l'insécurité, de la violence aveugle avec des vols et tirs de balles par des gangsters lourdement armés, s'est accrue lorsque les militaires virent leurs prérogatives menacées. Appelés de manière variable *tonton macoutes*, *zenglendos*, et *attachés*, ces escadrons de la mort avaient fonctionné au fil des ans soit en agents de contrôle politique, soit comme éléments de déstabilisation, responsables de crimes atroces devenus coutumiers et qui ont rarement été punis.' (traduction de l'éditeur).
- 108 En décembre 1994, la *Commission nationale de vérité et de justice* avait été instaurée par décret présidentiel. Inaugurée officiellement en mars 1995, sa mission est "d'établir globalement la vérité sur les plus graves violations des droits de l'homme commises entre le 29 septembre 1991 et le 15 octobre 1994 à l'intérieur et à l'extérieur du pays et d'aider à la réconciliation de tous les Haïtiens, et ce, sans préjudice des recours judiciaires pouvant naître de telles violations.
- 109 Quelque 20,000 soldats US ont participé à l'opération Liberté entre septembre 1994 et mars 1995.
- 110 D'après les communications personnelles avec Anne Fuller, juin 2005.
- 111 L'IPA (1999) indique: "... acceptant de tirer les leçons des arrangements et des compromis conclus pendant les opérations conduites par les organisateurs, un groupe de politiciens de l'opposition a constitué, début 199, un lieu de dialogue appelé Espace de concertation, en vue de développer des stratégies communes pour négocier avec la présidence la sortie de la crise qui durait depuis deux ans. Des membres de l'Espace ont signé un accord avec le représentant du Président René Préval, M. Robert Manuel, le 6 mars 1999, relatif à la constitution d'un gouvernement provisoire."
- 112 Anne Fuller écrit: "La Convergence (démocratique) était constituée comme un groupement large qui bénéficiait de l'aide de l'Institut international républicain, organisation qui s'occupe de la promotion de la démocratie et qui est considérée comme très proche du parti républicain des États-Unis. La Convergence comprend d'anciens alliés d'Aristide—qui l'avaient aidé à lutter contre les dictateurs haïtiens, mais qui s'étaient détournés de lui quand ils l'avaient vu à l'œuvre. Mais elle compte également d'anciens partisans de la dictature de la famille Duvalier, ainsi que des officiers de l'armée qui, après avoir renversé Aristide, avaient fait régner la terreur sur le pays pendant trois ans." Correspondance avec Anne Fuller, mai 2005.
- 113 Le truquage dans les élections portait sur la procédure mise en place pour que huit sièges sénatoriaux ne soient pas mis en ballottage. Sept de ces huit scrutins furent remportés par les candidats de Fanmi Lavalas, l'autre par un membre d'un parti minoritaire. Même si le décompte des voix avait été intégralement effectué ou si les sièges étaient allés aux partis de l'opposition, Fanmi Lavalas aurait conservé la majorité au Sénat. Le Président allait, par la suite, convaincre sept sénateurs de démissionner, et il publiera une lettre adressée à l'OEA pour organiser de nouvelles élections, mais son offre est restée lettre morte. Le Président obtint aussi d'un certain nombre de parlementaires qu'ils acceptent de réduire de moitié la durée de leur mandat, afin que de nouvelles élections puissent renouveler l'intégralité des sièges de la législature. Finalement, cette offre fut également rejetée par l'opposition.
- 114 Dans une note de 2001, Human Rights Watch écrit: "Cependant, les élections ont été profondément truquées, le problème le plus flagrant étant la méthode frauduleuse utilisée pour faire le décompte des voix lors du premier tour des élections sénatoriales. Le refus du gouvernement de réexaminer les résultats suspects a amené la Mission de surveillance électorale de l'Organisation des États américains (OEA) à quitter Haïti avant le second tour de scrutin, jugeant les élections „totalement truquées“. Les nombreux petits partis d'opposition que compte le pays refusèrent également de continuer à participer à ce qui leur apparaissait comme une mascarade électorale. Fanmi Lavalas renforça alors le contrôle sur le gouvernement local et national et s'assurera finalement 72 des 83 sièges à la Chambre des députés et les deux tiers des 7'500 postes locaux."
- 115 Ce groupe était basé à Pernal, ville frontalière de la République dominicaine utilisée comme relais stratégique pour des actes de sabotage contre le gouvernement Aristide- y compris, en juillet 2001, une attaque contre l'école de la police haïtienne qui a fait 5 morts et 14 blessés. D'autres attaques suivirent, tel l'assaut donné en décembre 2001 par des tireurs armés contre le Palais national, qui fera 10 morts, et les différents raids qui allaient suivre au cours des années ultérieures (Miami Herald 2003). En février 2004, à la tête d'un groupe d'insurgés fort de 150–200 hommes armés de fusils d'assaut M16 et autres armes légères, Philippe s'est emparé du Cap Haïtien et avant de lancer une marche sur Port-au-Prince.
- 116 La Communauté des quinze nations caribéennes (CARICOM) refuse toujours de reconnaître le gouvernement de Latortue et, en juin, l'OEA a ouvert une enquête sur les conditions dans lesquelles le président Aristide avait été évincé. Plus précisément, Anthony Fenton a noté qu'un certain nombre des membres de l'ancienne opposition s'étaient vu offrir des postes ministériels dans le gouvernement provisoire. Ce sont entre autres, Yvon Siméon (ancien représentant de Convergence démocratique en France) et Danielle St Lot, qui s'occupait de la surveillance du programme RAMAK soutenu par USAID. De surcroît, le chef de l'Initiative de la Société Civile, Rosny Desroches, est aussi à la tête d'une autre organisation, la FONHEP, qui aurait reçu 500'000 dollars US en 1999. Aujourd'hui, l'Initiative de la Société civile siège au Conseil consultatif de l'ICF. Communication personnelle avec Anthony Fenton, juillet 2005.

- 117 En l'absence d'une campagne électorale libre et du désarmement des différentes factions et groupes armés opposés, le processus sera peu suivi. Le Cadre de coordination intérimaire (CCI) a demandé la création d'un conseil électoral provisoire et l'ONU/ OEA s'acheminent vers la signature d'un protocole d'accord (Memorandum of Understanding) mettant en exergue les élections et les responsabilités qui s'y rattachent.
- 118 Résolution S/RES/940 (juillet 1994) des Nations Unies, pas exemple, et divers organismes nationaux.
- 119 La stratégie nationale prévoit: 1) la définition d'un plan stratégique de désarmement; 2) des contrôles réglementaires renforcés; 3) des programmes de réintégration de personnes impliquées dans des activités armées; 4) la lutte contre la culture de la violence.
- 120 Divers projets de loi ont été préparés par les Nations Unies en 1994-1995 dans ce but, mais n'ont jamais été examinés par le parlement.
- 121 Richardson (1996) affirme qu'il y aurait eu 30 000 armes de récupérées, dont une bonne proportion consistait en artillerie lourde non utilisée contre la population, et en armes qui n'étaient pas forcément opérationnelles; mais il ne spécifie pas ses sources.
- 122 De fait, un certain nombre d'armes de la Première Guerre mondiale avait été récupérées par les États-Unis dans le milieu des années 1990: Springfield M1 Garand (1921 environ), Harvester M1 Garand (vers 1946) et autres modèles.
- 123 Nairn (1996: 12) indique par exemple qu'à la fin du mois de septembre 1994, tout de suite après l'arrivée des troupes américaines, des équipes de Bérets verts ont systématiquement expliqué aux chefs locaux du FRAPH qu'ils ne les inquiéteraient pas tant que les armes resteraient hors de vue.
- 124 Les armes restituées étaient très anciennes et hors d'état, inutilisables contre les États-Unis ou d'autres forces multinationales. Les commandants américains ont identifié plusieurs faiblesses dans le programme.
- 125 Des représentants officiels des États-Unis ont expliqué à l'époque que bien que le désarmement soit essentiel sur une large échelle, il était plus important encore que le président Aristide prenne des mesures favorisant la réconciliation politique. Selon Preston (1995: A31), ils auraient indiqué qu'il était sans importance qu'il y ait quelques armes illicites ou francs-tireurs tant que la plupart des Haïtiens, y compris ceux qui s'opposaient à Aristide et le craignaient, se sentaient en sécurité.
- 126 La campagne conduite par les États-Unis offrait 1 200 dollars pour des armes lourdes, 1 200 dollars pour des armes de gros calibre, 800 dollars pour des armes automatiques, 400 dollars pour des armes semi-automatiques, 400 dollars pour des explosifs, 200 dollars pour des pistolets, et 100 dollars pour des armes fumigènes. Cf. par exemple Arms Trade News (1995).
- 127 Johanna Mendelson (anciennement à la PRU de la Banque mondiale), par exemple, ainsi que d'autres qui accompagnaient l'armée américaine ont avancé que le programme de rachat avait bénéficié aux intermédiaires haïtiens. Selon Ed Lawrence, ils contactaient parmi leurs connaissances celles qui possédaient des fusils automatiques, qui "valaient" 600 dollars de récompense, leur disant: "Si tu le rapportes toi-même, tu vas avoir des ennuis, etc. Donne-le-moi donc pour 300 dollars et ils ne sauront même pas que tu existes". Entretien de l'auteur avec Ed Lawrence, novembre 2004.
- 128 Il faut indiquer que l'intervention conduite par les États-Unis a brusquement changé d'une invasion à une intervention "autorisée". Cette entrée autorisée sur le territoire national a fait des FADH un commandement militaire subordonné (en ce qui concerne les services de police); d'ennemis, ce sont devenus des partenaires travaillant à leur propre dissolution en faisant en sorte que seuls les soldats les plus professionnels entrent dans la police. L'idée initiale de lancer des programmes de "travaux publics" a été abandonnée parce que les FADH les trouvaient humiliants et que le gouvernement haïtien souhaitait réduire ses dépenses; c'est donc devenu une "formation professionnelle".
- 129 En l'absence de paiement, l'OIM fournissait aux soldats nourriture et transports.
- 130 Le programme actuel de DDR dispose de près de 7 millions de dollars pour 2005, soit 500 000 dollars du BCPR du PNUD; 1 million de dollars du gouvernement suédois; 400 000 dollars du gouvernement canadien et jusqu'à 6 millions de dollars sur le budget prévisible des Nations unies.
- 131 Ainsi que l'indique UNSC (2005c): 'Fait encourageant, le 13 mars 2005, 227 anciens soldats de Cap Haïtien ont remis un nombre symbolique d'armes et ont accepté d'être réintégrés dans la société. Les anciens soldats, ainsi que ceux impliqués dans l'occupation illégale de la résidence de l'ancien Président Aristide (voir S/2005/124, para. 9), sont actuellement à Port-au-Prince sous la responsabilité du gouvernement de transition jusqu'à ce que le programme DDR devienne opérationnel. Un certain nombre d'anciens chefs militaires et de leaders politiques ont demandé publiquement aux anciens soldats de remettre les armes. De manière générale, toutefois, les armes saisies ou remises sont peu nombreuses et souvent très vieilles.' Voir aussi UNSC (2005b).
- 132 Sur 343 ex-FADH, 43 ont été désarmés à l'origine par les forces brésiliennes de MINUSTAH en décembre 2004 et ont accepté d'entrer dans le processus de DDR. Néanmoins, seulement 15 d'entre eux ont terminé avec succès un cursus académique et un entraînement physique pour réintégrer la PNH. Le gouvernement haïtien a indiqué clairement que dans la plupart des cas, les ex-FADH ne seront pas réintégrés dans la PNH. Fin mai 2005, le conseiller du Premier Ministre pour les affaires politiques a présenté un plan pour résoudre la situation des 328 anciens soldats restants qui n'ont pas été acceptés dans la PNH. Il a indiqué que ces anciens membres des FADH pourraient être intégrés dans des postes de sécurité non armés de grands ministères; il y a eu peu d'avancées sur ce plan jusqu'ici.
- 133 Rémissainthe Ravix, un ancien caporal, a été expulsé des FADH en 1993. Il a rejoint plus tard les forces rebelles qui ont joué un rôle déterminant dans le renversement du Président Aristide le 29 février 2004.
- 134 Un programme spécifique, soutenu par l'ACDI et se concentrant sur les membres des clans, s'adresse aux jeunes de Cité Soleil et s'appuie sur des précédents programmes communautaires de réduction de la violence lancés par le PNUD à Carrefour Feuille. Ce programme tisse également des liens avec USAID/OTI et les programmes transitoires de l'OIM, qui soutiennent la réintégration des membres de bandes à Grand Ravine, Cité Soleil et Bel Air. Entretien avec Desmond Molloy, juin 2005.
- 135 Le programme cherche à renforcer les capacités et la volonté des communautés affectées à promouvoir la réduction de la violence en utilisant les éléments sains et actifs de la culture haïtienne, en particulier la musique, l'art, la littérature et le spiritualisme. Viva Rio (l'ONG brésilienne luttant pour la limitation des armes légères), qui a soutenu en janvier et février 2005 le programme DDR MINUSTAH/PNUD en concevant une stratégie d'information publique, a également proposé un concert avec la diaspora Afro-Caribéenne (dont Gilberto Gil et Stevie Wonder) pour lancer le message suivant: 'donner une chance à la vie'.
- 136 Il y a un besoin urgent de programmes d'alphabétisation et d'éducation pour les anciens soldats des FADH et les bandes armées. Les programmes DDR devraient appuyer ce type de formation à la fois pour les participants et pour leurs enfants—bien qu'ils représentent

- des groupes distincts et hétérogènes. Ces programmes devraient durer au moins cinq années pour ceux qui ne peuvent être scolarisés. Cette approche pourrait constituer une incitation notable à accroître le nombre de participants. Entretien avec Anne Fuller, juin 2005.
- 137 L'embargo américain restreint les achats de matériel et d'armes mortelles comme non mortelles. Comme pour l'embargo économique, les États-Unis ont aussi fait considérablement pression sur d'autres pays pour qu'ils ne vendent pas d'armes et de matériel à Haïti.
- 138 Le gouvernement américain (ITAR 1994) note que: "Il est notifié par la présente aux fabricants américains et à toutes les autres parties concernées que le Département d'État a suspendu toutes les licences et autorisations précédemment délivrées permettant d'exporter ou de transférer du matériel ou des services de défense ou destinés à la police vers Haïti". Les fonds *Foreign Military Financing* (FMF) et *International Military Education and Training* (IMET) destinés à Haïti ont également été suspendus. Ainsi qu'indiqué précédemment, le gouvernement américain (2001) ajoutait que "conformément à la politique et aux procédures en vigueur, les demandes de dérogation seront étudiées au cas par cas".
- 139 L'article 268-1 de la Constitution stipule: 'tout citoyen a droit à l'autodéfense armée, dans les limites de son domicile, mais n'a pas droit au port d'armes sans l'autorisation expresse et motivée du chef de la police.' L'article 268-2 stipule que 'la possession d'une arme à feu doit être déclarée à la police'. Enfin, l'article 268-3 déclare que 'les forces armées ont le monopole de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de l'utilisation et de la détention des armes de guerre et de leurs munitions ainsi que du matériel de guerre.'
- 140 Même dans ces conditions, le décret présidentiel a une légitimité relativement moindre, surtout dans le contexte actuel du gouvernement de transition et dans la perspective des prochaines élections.
- 141 Dans le monde comme en Haïti, il existe plusieurs définitions de l'expression 'maintien de l'ordre' (community policing). Il est urgent d'adopter une doctrine et une interprétation communes de ce concept parmi les forces de la MINUSTAH, de la CIVPOL et de la PNH.
- 142 L'introduction d'un délai de grâce—soutenu par la MINUSTAH et approuvé par la CND—pourrait faciliter les choses. Il donnerait un ou deux mois aux volontaires pour remettre leurs armes. Il faudrait prévoir une intense campagne de sensibilisation sur les radios locales et par voie d'affiches.
- 143 Il faut rappeler que la radio n'est pas toujours impartiale en Haïti. Quelques stations—dont Radio Métropole—sont aux mains de l'élite haïtienne et se sont montrées très anti-Aristide. Les stations comme Radio Soleil, en revanche, ont témoigné un indéfectible soutien à Aristide.
- 144 Les musiciens haïtiens sont extrêmement influents : beaucoup se sont montrés actifs dans les rassemblements et les manifestations politiques. La politisation de la musique (dans les carnavaux et ailleurs) reflète celle de la culture haïtienne.
- 145 De plus, il a des répercussions sur l'investissement national et étranger, ainsi que sur la sauvegarde des droits de première et de deuxième générations.

Références bibliographiques

- AI (Amnesty International). 2000. 'Haiti: Unfinished Business - Justice and Liberties at Risk.' Janvier.
- . 2002. 'Haiti: Political Leaders Must Reject Violence'. Avril.
- . 2003. *Rapport annuel 2003*. POL 10/003/2003.
- . 2004a. 'Haiti: Disarmament and Accountability Must Start Now.' Avril. <http://www.web.amnesty.org>
- . 2004b. 'Haiti: Perpetrators of Past Abuses Threaten Human Rights and the Reestablishment of the Rule of Law.' Mars. <http://www.web.amnesty.org>
- . 2004c. 'Breaking the Cycle of Violence: A Last Chance for Haiti.' Juin. <http://www.web.amnesty.org>
- . 2005. 'Haiti: National Police Must be Held Accountable for Killings of Civilians'. Avril. <http://www.haiti-info.com>
- AP (Associated Press). 2004. 'Official: Jamaica Sees Rise in Weapons.' 22 octobre.
- . 2005. 'US Guns Flowing to Haiti Despite Embargo, Human Rights Worries'. 22 avril.
- Arms Trade News*. 1995. 'Buy-back Program Nets Haitian Weapons.' Janvier.
- BBC. 2005. 'UN Boosts Haiti Peacekeeper Force'. 22 juin.
- BBC Monitoring. 2005. 'Dominican army seizes weapons bound for Haiti'. 23 août.
- Belsie, Laurent 1994. 'US Forces Walk a Fine Line to Disarm Haiti.' *Christian Science Monitor*. 5 octobre.
- Bergman, Jake et Julia Reynolds. 2002. 'The Guns of Opa-Locka: How US Dealers Arm the World.' *The Nation*. 2 décembre.
- Blumenthal, Max 2004. 'Did the Bush Administration Allow a Network of Right-wing Republicans to Foment a Violent Coup in Haiti?' <http://www.thirdcoastactivist.org/haiti-salon.html>
- Bogdanich, Walt et Jenny Nordberg. 2005. 'A Haitian Slum's Anger Imperils Election Hopes.' *New York Times*. 29 août.
- Buncombe, Andrew. 2005a. 'Bush Administration «Broke Its Own Embargo» to Sell Arms to Haiti Police.' *The Independent*. 7 avril.
- . 2005b. 'Peacekeepers accused after killings in Haiti.' *The Independent Online Edition*. 29 juillet. site visité en août 2005. http://www.independent-media.tv/item.cfm?fmedia_id=11463&fcategory_desc=Under%20Reported
- Calpas, Eric 2004. *Victimization in Carrefour-Feuille*. Unpublished background paper pour le Small Arms Survey.
- CCI (Cadre de coopération intérimaire). 2004. *Security: Desarmament/Police*. Haiti: Groupe Thématique Sécurité et Gouvernance Politique (*non publié*).
- CIDA (Canadian International Development Agency). 2004. *Canadian Co-operation with Haiti: Reflecting on a Decade of 'Difficult Partnership'*. Ottawa: CIDA.
- . 2005. *Conclusions of the Montreal International Conference on Haiti*, 17 juin. <http://www.acdica.gc.ca/CIDAWEB/webcountry.nsf/VLUDocEn/42BB07BD463D1A4085257028005CD33C>
- Command and General Staff College. 1996. *Historical Chronology of Haiti*. <http://www.cgsc.army.mil/carl>

- Concannon, Brian. 2005. 'Bush Plan: More Guns for Thugs.' *Counter Punch*. 9 juillet. <http://www.counterpunch.com/concannon07092005.html>
- Damren, Paul. 2005. *Haiti in the Balance: Implications for the UN and OAS*. Washington, D.C.: Inter-American Defense College. Monograph.
- Delva, Joseph Guyler. 2005. 'UN Troops Accused in Deaths of Haiti Residents.' Reuters. 14 juillet. http://auto_sol.tao.ca/node/view/1469
- DeRienzo, Paul. 1994. 'Haiti's Nightmare: The Cocaine Coup and the CIA Connection.' <http://www.globalresearch.ca>
- Drummond, Tammerlin. 1997. 'A Constabulary of Thugs.' *Time*. 17 février, pp. 62–3.
- Dworken, Jonathan, Jonathan Moore and Adam Siegel. 1997. *Haiti Demobilization and Reintegration Program: An Evaluation Prepared for US Agency for International Development*. Alexandria: CAN Corporation.
- Economist*. 2005. 'Haiti: On the Brink.' 18–24 juin.
- UE (Union Européenne). 1998. *European Union Code of Conduct on Arms Exports*. 8 juin. Reproduite dans le document A/CONF.192/PC/3 du 13 mars 2000.
- Freedberg, Sydney and Connie Humberg. 2003. 'Wandering Weapons: America's Lax Arsenal.' *St. Petersburg Times* (Florida). 11 mai.
- Gibbons, Elizabeth. 1999. 'Sanctions in Haiti: Human Rights and Democracy under Assault.' *The Washington Papers*. London: Praeger.
- Global Security. 2004. 'Haiti: Operation Secure Tomorrow.' <http://www.globalsecurity.org>
- Haiti, Government of. 1988. 'Conseil National de Gouvernement.' Numéro Extraordinaire, Vol. 143, No. 4. 14 janvier.
- . 1989a. Décret. Vol. 144, No. 41A. 1 juin.
- . 1989b. Décret: le Gouvernement Militaire. Vol. 144, No. 39. 22 mai.
- . 1994. 'Loi Portant sur la Création, l'Organisation et le Fonctionnement de la Police Nationale.' Numéro Extraordinaire, Vol. 149, No. 103. 28 décembre.
- Harding, John. 1994. 'Haiti Gun Scheme Backfires.' *New York Times*. 28 septembre.
- Hayes, Margaret Daly, et Gary Weatley. 1996. *Inter-agency and Political-military Dimensions of Peace Operations: Haiti—A Case Study*. Washington, D.C.: National Defense University and the Institute for National Strategic Studies, Directorate of Advanced Concepts, Technologies and Information Strategies.
- HRW (Human Rights Watch). 1993. *HRW Annual Report*. New York: HRW.
- IACHR (Inter-American Commission on Human Rights). 2004. 'IACHR Completes Visit to Haiti.' 7 septembre. <http://haiti-info.com/IMG/pdf/cidh.pdf>
- . 2005. 'The Inter-American Commission on Human Rights Calls for Greater International Action in Haiti'. No 16.05. Port-au-Prince. 22 avril. <http://www.cidh.org>
- ICG (International Crisis Group). 2004. *A New Chance for Haiti?* ICG Latin America/Caribbean Report No. 10. Brussels: ICG.
- . 2005. *Spoiling Security in Haiti*. ICG Latin America/Caribbean Report No.13. Brussels: ICG.
- IJDH (Institute for Justice and Democracy in Haiti). *UN Negotiates with Haitian Police over Massacre Body Count*. 7 juin. http://www.ijdh.org/artcles/articles_report_6'28'05.htm
- IPA (International Peace Academy). 1999. *Project on Policy Advocacy and Facilitation in Haiti*. New York: IPA.
- IOM (International Organization for Migration). 1996. *Haiti in Transition: Reintegration Program*. Port-au-Prince: Communal Governance Program.
- ITAR (International Traffic in Arms Regulations). 1994. *Bureau of Political Military Affairs: 126.1*. Washington, D.C.: US State Department.
- . 1996. *Bureau of Political Military Affairs: 123.18*. Washington DC: US State Department. James, C. L. R. 1989. *The Black Jacobins: Toussaint L'Ouverture and the San Domingo Revolution*. London: Penguin.
- James, CLR. 1989. *The Black Jacobins: Toussaint L'Ouverture and the San Domingo Revolution*. London: Penguin.
- Kidder, Tracy. 1995. 'The Siege of Mirebalais.' *The New Yorker*. Avril.
- Kirgis, Frederic. 2004. 'Security Council Resolution on Multinational Interim Force in Haiti.' *American Society of International Law Insights*. <http://www.asil.org/insights/insigh128.htm>
- Kovats-Bernat, J. Christopher. Forthcoming. 'Factional Terror, Paramilitarism and Civil War in Haiti: The View from Port-au-Prince (1994–2004).' *Anthropologica*. Vol 48 (1).
- Kurzban, Ira. 2005. 'Bolton's Role in Giving Guns to Police', *Miami Herald*, 3 mai.
- Lee, Barbara. 2005. 'Barbara Lee: Haiti Arms Amendment included in State Department Authorization Bill.' Press release. <http://www.house.gov/lee/releases/05June09.htm>
- Lindsay, Reed. 2005a. 'US Gave Guns to Haiti's Police', *Washington Times*, 23 avril.
- . 2005b. 'Outrage Over US Guns for Haiti's Police', *Sun-Sentinel*, 23 avril.
- . 2005c. 'US Admits 2,600 Weapons Sent to Haiti', *New Scotsman*, 3 mai.
- Lobe, Jim. 2005. 'Haiti: Another Regime Change in Trouble.' *AntiWar.com*. 17 juin.
- Mendiburu, Marcos and Sarah Meek. 1996. *Managing Arms in Peace Processes: Haiti*. Geneva: UNIDIR Disarmament and Conflict Resolution Project.
- Miami Herald*. 2003. 'Haiti Jails American on Arms Charges.' 11 Mai.
- . 2004. 'Altercation with Police Reported in Petit-Goave: Benoit Urges Disarmament.' 31 mai.
- MINUSTAH DDR. 2005. *Public Information and Sensitization Strategy for the DDR Process in Haiti*. Mimeo. Port-au-Prince: MINUSTAH.
- Mlade, Nicole. 2004. 'Disarmament in Haiti.' Washington, D.C.: National Security Programme at the Center for American Progress. 27 octobre.
- Montero, David. 2002. 'Guns "R" Us: Lax Gun Laws Encourage Smuggling.' *The Nation*, Vol. 275, No. 19. 2 décembre.
- MSF (Médecins sans frontières). 2005a. 'Violence Intensifies in Port-au-Prince Haiti.' *News Update*. <http://www.doctorswithoutborders.org/news/2005/06-30-2005.htm>
- . 2005b. 'War Surgery in Port-au-Prince, Haiti.' February. Site visité en juillet 2005 http://www.doctorswithoutborders.org/publications/voices/2005/haiti_02-2005.shtml
- . 2005c. 'Civilians Caught in Haiti's Waves of Conflict.' April. Accessed July 2005. http://www.americas.org/item_18977
- Muggah, Robert. 2005a. 'A True Measure of Success: Comparing Human Security during UNMIH and MINUSTAH.' Presentation to a Human Security Conference at Simon Fraser University, British Columbia, Canada.
- . 2005b. 'Dealing with Difficult Partners: Good Governance in Haiti.' In Jennifer Welsh and Ngaire Woods, eds. *Global Economic Governance*. Oxford: Oxford University Press. A paraître.
- Mustafa, Nadia. 2004. 'Those Guns Look Familiar.' *The Times* (London). 8 mars.
- Nairn, Allan. 1996. 'Haiti Under the Gun.' *The Nation*. Vol 262. 8 janvier.
- NCHR (National Coalition for Haitian Rights). 2004. 'For Haiti to Live, The Rule of Law Must Be Established Promptly'. New York. <http://www.nchr.org>
- Nelson, Kevin. 2004. 'Who Really Supports Cocaine Traffickers?' *Alertnet*. 6 avril.

- NISAT (Norwegian Initiative on Small Arms Transfers). 2004. *Arms Import Data*. Oslo: PRIO.
- NLG (National Lawyers Guild). 2005. *Summary Report of Haiti Human Rights Delegation*: du 29 mars au 5 avril, 2004. http://www.nlg.org/programs/international/Haiti_delegation_report1.pdf
- Nouveliste, Le* (Haiti). 2005. 'Remous de l'Actualité: 200.000 armes à feu en circulation.' 11 avril.
- Oakley, Robert et David Bentley. 1995. 'Peace Operations: A Comparison of Somalia and Haiti.' *Strategic Forum: Institute for National Strategic Studies*, Vol. 30. Mai.
- OAS (Organization of American States). 2002. *First Report of the Secretary General to the Permanent Council on the Implementation of Resolution CP/RES 822*. OFA/Ser.G, 26 novembre.
- . 2004a. *Evaluation sur les Progrès Accomplis en Matière de Désarmement*. Mimeo. Port-au-Prince.
- . 2004b. *Prior Action Plan for Haiti*. http://www.oas.org/OASpage/Haiti_situation/PriorActionPlan-HA_version6bis1.pdf
- . 1997. *The Haitian National Police and Human Rights*. Special Report of the Unit for the Promotion of Democracy. <http://www.upd.oas.org/special/hnpe.htm>
- O'Connor, Neil. 1996. *Buyback Programs as an Instrument of Micro-disarmament: Observations from Haiti, Nicaragua and the Dominican Republic*. Monterey: PACDC, MIIS.
- OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe). Forum for Security Co-operation. 2000. *OSCE Document on Small Arms and Light Weapons*. 24 novembre. FSC.DOC/1/00. Port-au-Prince Signal FM Radio. 1996. 'Airport Police Agents Seize Illegal Arms, Arrest Suspects.' 9 septembre.
- Preston, Julia. 1995. 'UN, US Clash on Disarming Haitians.' *Washington Post*. 19 octobre.
- Regan, Jane. 2004. *Haiti: A Development Plan Written 'Behind Closed Doors'*. Port-au-Prince: Committee for the Abolition of Third World Debt. Juin.
- Richardson, Laurie. 1996. 'Disarmament Derailed.' *NACLA Report*. Vol. 29, No. 6, pp. 11-14.
- SABC (South African Broadcasting Corporation). 2004. 'Gov't Has until Tuesday to Explain Haiti Arms.' 24 mars. http://www.sabcnews.com/south_africa/general/0,2172,76510,00.html
- Scoop. 2005. 'Haiti: Reasons for Optimism but Many for Despair.' 4 mai. <http://www.scoop.co.nz>
- Skzryerbak, Frank et Spyros Demetriou. 2004. *Securing the Transition in Haiti: Violence Reduction and the Disarmament, Dismantling and Reintegration (DDR) of Armed Groups*. Port-au-Prince: OAS Special Mission in Haiti and UN System in Haiti.
- Small Arms Survey. 2001. *Small Arms Survey 2001: Profiling the Problem*. Oxford: Oxford University Press. [Annuaire sue les armes légères 2001: Gros plan sur la problématique. Bruxelles: GRIP.]
- . 2002. *Small Arms Survey 2002: Counting the Human Cost*. Oxford: Oxford University Press. [Annuaire sue les armes légères 2002: Evaluer le coût humain. Bruxelles: GRIP.]
- . 2003. *Small Arms Survey 2003: Development Denied*. Oxford: Oxford University Press. [Annuaire sue les armes légères 2003: Impasse sur le développement. Bruxelles: GRIP.]
- . 2004. *Small Arms Survey 2004: Rights at Risk*. Oxford: Oxford University Press. [Annuaire sue les armes légères 2004: Droits en péril. <http://www.smallarmssurvey.org/languages/french.htm>]
- . 2005. *Small Arms Survey 2005: Weapons at War*. Oxford: Oxford University Press.
- Stohl, Rachel. 2004. 'Haiti's Big Threat: Small Arms', *Christian Science Monitor*, 23 mars.
- UN (United Nations). 2005. *UN Commodity Trade Statistics Database* (Comtrade). <http://unstats.un.org/unsd/comtrade/>
- . 1996. *The Blue Helmets: A Review of United Nations Peace-keeping*. New York: UN Department of Public Information.
- UNA (United Nations Association). 1995. *A Report of the Fourth Annual Peacekeeping Mission: Republic of Haiti*. New York: UNA.
- UNDP (United Nations Development Programme). 2004a. 'UNDP Successfully Tests a Strategy for the Disarmament and Socioeconomic Reintegration of Armed Groups in Haiti.' Reliefweb communiqué de presse. 26 février.
- . 2004b. 'Challenges and Prospects for DDR in Haiti.' Mimeo. 24 mai.
- . 2004c. 'Securing Development: Support to the National Disarmament Process and Community Initiatives for the Reduction and Prevention of Violence in Haiti.' Mimeo. Janvier.
- . 2005. *Programme Document for Integrated DDR Strategy in Haiti*. Port-au-Prince: UNDP and MINUSTAH.
- UNDP 2004a. 'UNDP Successfully Tests a Strategy for the Disarmament and Socioeconomic Reintegration of Armed Groups in Haiti.' Reliefweb press release. 26 février.
- . 2004b. 'Challenges and Prospects for DDR in Haiti.' Mimeo. 24 mai.
- . 2004c. 'Securing Development: Support to the National Disarmament Process and Community Initiatives for the Reduction and Prevention of Violence in Haiti.' Mimeo. Janvier.
- UNGA (United Nations General Assembly). 1995. *The Situation of Democracy and Human Rights in Haiti*. A/49/926.
- . 2000. *United Nations Convention Against Transnational Organized Crime*. Adopté le 15 novembre.
- . 2001a. Protocol Against the Illicit Manufacturing and Trafficking in Firearms, Their Parts and Components and Ammunition, Supplementing the United Nations Convention Against Transnational Organized Crime ('UN Firearms Protocol'). Adopté le 31 mai.
- . 2001b. *Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects* ('UN Programme of Action'). 20 juillet.
- UNHCHR (UN High Commissioner for Human Rights). 1996. 'Situation of Human Rights in Haiti.' Report of the Special Rapporteur. E/CN.4/1996/94.
- UNICEF (United Nations Children's Fund). 2004. 'Haiti: Country in Crisis.' <http://www.unicef.org/emerg/haiti/index.html>
- UNSC (United Nations Security Council). 1993. *Resolution 867*. S/RES/867.
- . 1994a. *Report of the Multinational Force in Haiti to the Security Council*. S/1994/1107.
- . 1994b. *Resolution 940*. S/RES/940.
- . 1996. *Report of the Secretary-General on the United Nations Mission in Haiti*. S/1996/416.
- . 2004a. *Report of the Secretary-General on the United Nations Stabilization Mission in Haiti*. S/2004/908.
- . 2004b. *Resolution 1542*. S/RES/1542.
- . 2004c. *Resolution 1529*. S/RES/1529.
- . 2004d. *Resolution 1524*. S/RES/300.
- . 2004e. *Interim Report of the Secretary-General on the United Nations Stabilization Mission in Haiti*. S/2004/698.
- . 2005a. *Report of the Secretary-General on the United Nations Stabilization Mission in Haiti*. S/2005/313.
- . 2005b. *Resolution 1608*. SC/8421.
- . 2005c. *Report of the Secretary-General on the UN Stabilization Mission in Haiti*. S/2005/313.
- USA (États-Unis). 1991. *Federal Register*, Vol. 56, No. 196. 9 octobre.
- . 1994. *Federal Register*, Vol. 59, No. 64. 4 avril.
- . GAO (General Accounting Office). 2000. *Conventional Arms Transfers: US Efforts to Control the Availability of Small Arms and Light Weapons. Report to the Honorable Dianne Feinstein*. Washington, D.C.: US GAO.

- . Senate. 1988. *Drugs, Law Enforcement and Foreign Policy: Subcommittee on Terrorism, Narcotics and International Operations of the Committee on Foreign Relations*. Washington, D.C.
- . 1999. *Haiti Country Report on Human Rights Practices for 1998*. Washington, D.C. 26 février.
- US Army. 1996. *UN Observer Mission in Haiti (UNMIH): A Working Biography*.
<http://www.carlisle-www.army.mil/usacs1/divisions/pksoi/military>
- Wassenaar Arrangement. 2002. *The Wassenaar Arrangement on Export Controls for Conventional Arms and Dual-Use Goods and Technologies*. 12 décembre, 2002.
http://www.wassenaar.org/docs/best_practice_salw.htm
- Weaver, Jay. 2004. '2 Ex-Officials of Haiti Held in Drug Case.' *Miami Herald*. 28 mai.
- Weissenstein, Michael. 'U.N. Peacekeeper from Philippines shot and killed as U.N. Security Council meets in Haiti.' Associated Press. 14 avril.
- World Bank. 1998. *Operational Policy 2.30: Development Cooperation and Conflict*. Washington, D.C: World Bank.
- . 1999. *Post-Conflict Reconstruction: The Role of the World Bank*. Washington, D.C: World Bank.
- . 2001. *Operational Policies: Development Cooperation and Conflict*. Washington, D.C: World Bank.